

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

13 OCTOBRE 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation des résultats du conclave budgétaire	3
1.1	Exposé de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente	3
1.2	Échange de vues	10
2	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	81
2.1	Question de M. Octave Daube, intitulée «Conséquences des mesures du gouvernement Arizona sur les universités»	81
2.2	Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Comment l'enseignement supérieur peut-il faire correspondre les cursus académiques aux défis de notre société?»	83
2.3	Question de M. Octave Daube, intitulée «Auditoires surchargés: quelles réponses du gouvernement»	86
2.4	Question de M. Octave Daube, intitulée «Effet de la réforme du décret "Paysage": combien d'étudiants ne seront plus finançables?»	88
2.5	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Étudiants en médecine sans salaire depuis des mois»	91
2.6	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Intégration des concepts liés à l'inclusion dans les cursus académiques»	93
2.7	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État d'avancement de la plateforme e-paysage, harmonisation des dispositifs de récolte des données et chantier de l'Observatoire de la vie étudiante»	95
2.8	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Davantage de place au management sportif dans les cursus de l'enseignement supérieur»	98
3	Ordre des travaux	100

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 13h35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons nos travaux.

1 Présentation des résultats du conclave budgétaire

1.1 Exposé de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Ce premier débat préliminaire ne concerne pas la discussion sur les documents budgétaires qui est attendue pour le mois de novembre. Dans ce cadre, je vous exposerai les grandes lignes des résultats du conclave budgétaire. Veuillez noter que si vous procédez à des calculs avec les chiffres que je vais vous transmettre, vous n’arriverez pas aux montants totaux. En effet, ils ne renvoient pas, ligne par ligne, comme c’est le cas dans les documents budgétaires, à l’ensemble des économies ou des nouvelles politiques prévues.

Au sein du gouvernement, nous sommes conscients de la difficulté probable ou future des choix que nous avons posés et de leur incidence. Dans un esprit pédagogique, rester factuel relève de notre responsabilité politique. En d’autres termes, que l’on soit ou non d’accord avec les choix qui ont été posés, il ne s’agit pas de déformer les faits ou les chiffres.

Comme vous le savez, nous sommes à la tête du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis plus d’un an. Au mois d’avril, à l’occasion de l’ajustement budgétaire de 2025, j’ai fait preuve de transparence. Depuis lors, un comité d’experts – dont vous avez rencontré les membres il y a quinze jours – a réalisé son travail. Certaines de leurs idées nous ont aidés à poser des choix; d’autres n’ont pas été retenues. En parallèle, le gouvernement a œuvré à prendre des décisions politiques en vue de vous présenter ces travaux budgétaires. Les groupes de travail que nous avons mis en œuvre dès le mois de mai nous ont permis de travailler sur un temps long, et non dans l’urgence.

Il vous faudra faire un peu de gymnastique intellectuelle. En effet, nous avons organisé un conclave budgétaire pour la période 2026-2029, mais le budget que nous allons vous présenter au sein de ce Parlement concerne l’année 2026. En d’autres termes, si la majorité des chiffres qui vous seront présentés tout à l’heure touchent au budget 2026, l’ensemble des mesures qui seront évoquées aujourd’hui ainsi qu’à l’occasion des futurs travaux budgétaires ont bien été pensées pour les quatre années à venir, et ce, dans une perspective pluriannuelle.

Cela ne signifie pas que nous n’aurons plus d’ajustements ni de conclaves budgétaires dans les années à venir. Cela signifie que nous avons souhaité faire l’effort nécessaire pour stabiliser la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-

Bruxelles à 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029, et ce, dès aujourd'hui. Néanmoins, nous avons évidemment travaillé en tenant compte de la situation économique actuelle. Or, les paramètres macroéconomiques évoluent chaque mois et les résultats du comité de *monitoring* changent à chaque fois que ce dernier se réunit. Par conséquent, les choses pourraient avoir évolué dans six mois ou dans un an.

Le graphique que je vous présente illustre notre objectif. En bleu, vous voyez la trajectoire politique que nous avons fixée; en rouge, la trajectoire du comité de *monitoring* avant le conclave budgétaire; et, en pointillé, la cible que nous nous sommes fixée post-conclave. Quand je dis que nous avons adopté une perspective pluriannuelle, je fais référence à cette ligne en pointillé. Ce graphique montre bien que le déficit continuera à se creuser en 2026, mais se réduira dès 2027 et se stabilisera à 1,2 milliard d'euros en 2029.

Nous avons envisagé 700 millions d'euros d'économies à l'horizon 2029 et un investissement de 200 millions d'euros en politiques nouvelles, ce qui fait plus ou moins 500 millions d'euros d'économies nettes et structurelles à l'horizon 2029. Notre volonté a toujours été de stabiliser le déficit à 1,2 milliard d'euros et d'assurer la poursuite des missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2026, nous ferons 255 millions d'euros d'économies et plus ou moins 70 millions d'euros de politiques nouvelles, ce qui fait des économies nettes à hauteur de 185 millions d'euros pour 2026.

Concernant l'enseignement supérieur, deux grandes mesures sont proposées. Premièrement, l'instauration d'un minerval progressif et équitable. Contrairement à ce qui se dit, entre autres sur les réseaux sociaux, tout le monde ne paiera pas 1 200 euros à la rentrée de septembre 2026. Notre volonté est bien de préserver les boursiers. Aujourd'hui, les étudiants boursiers représentent plus ou moins 20 % de l'ensemble des étudiants et cela sera toujours le cas l'année prochaine.

Deuxièmement, le statut «condition modeste» – permettant à certains de payer 374 euros pour leur minerval – bénéficie aujourd'hui à 1 % d'étudiants. Si nous atteignons l'objectif que nous nous sommes fixés, il devrait concerner quelque 10 % d'étudiants à la rentrée 2026. En d'autres termes, des élèves qui payaient cette année 835 euros paieront l'année prochaine 374 euros. Par ailleurs, certains minervaux resteront plafonnés à 835 euros, tarif pratiqué actuellement. Enfin, le rattrapage de l'indexation ramènera le minerval à 1 194 euros. Une partie de la population étudiante paiera ladite somme au mois de septembre 2026 et cette dernière sera indexée les années suivantes.

Tous les étudiants ne devront pas payer un minerval de 1 200 euros. Nous mettrons en place un minerval progressif et plus équitable. Le gouvernement veut aussi la suppression des frais afférents aux biens et services (FABS) demandés par les hautes écoles.

La deuxième mesure phare relative à l'enseignement supérieur est l'instauration du modèle lié au droit individuel aux études supérieures (DIES). Mon cabinet travaille depuis plusieurs mois sur ce modèle, décrit par deux enseignants de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). L'instauration du DIES est prévue en septembre 2027. L'idée est de favoriser la mobilité européenne des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles – belges et résidents – afin qu'ils puissent étudier à l'étranger. Cette mesure assurera un financement plus équitable des étudiants européens inscrits en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le coût annuel est significatif. En effet, comme il n'y a pas de filtre à l'entrée, notre enseignement attire de nombreux étudiants européens – c'est de bonne guerre. Toutefois, notre volonté est de créer une situation équitable dans le financement de l'enseignement supérieur entre les étudiants européens et belges. Les recettes supplémentaires que ce projet devrait générer seront réparties à la fois dans l'effort budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans le refinancement de l'enseignement supérieur.

Pour les bâtiments scolaires, comme pour beaucoup de secteurs, nous n'indexons pas leur dotation. Antérieurement, la Fédération Wallonie-Bruxelles offrait aux pouvoirs organisateurs une prise en charge de tout ce qui dépassait 1,25 % des charges d'intérêts de leurs emprunts. Maintenant, nous inversons le mécanisme et la Fédération Wallonie-Bruxelles ne prendra en charge que la tranche de 1,25 % d'intérêts, les pouvoirs organisateurs assumeront le surplus.

Une partie des subventions accordées pour des travaux structurants dans la rénovation des bâtiments scolaires sera dorénavant convertie en un investissement dans les économies d'énergie. Cela permettra aux écoles d'améliorer la performance énergétique des bâtiments (PEB). Une partie des économies réalisées revient à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela permet de faire des économies d'une part et d'autre part, cela permet de réamorcer la pompe pour pouvoir continuer à soutenir les pouvoirs organisateurs qui investissent dans l'amélioration du PEB de leurs bâtiments.

Nous avons travaillé selon trois axes pour l'enseignement obligatoire: la préservation de la qualité de l'enseignement et du parcours des élèves; le pouvoir d'achat des enseignants qui travaillent et la lutte contre la pénurie; les moyens de fonctionnement des écoles. Le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment en grande partie consacré à l'enseignement. Les économies en matière d'enseignement obligatoire sont donc inévitables, mais nous avons quand même essayé de nous assurer que la qualité de l'enseignement soit préservée.

Nous proposons une revalorisation de 5 % pour les nouveaux enseignants diplômés après des études de quatre ans, sans heures supplémentaires. Ceux qui affirment qu'il y a deux heures supplémentaires se trompent. C'est positif pour tous ceux qui ont suivi des études de quatre ans.

Nous revalorisons aussi les directions et nous instaurerons une rémunération pour les maîtres de stage dans le cadre de la formation initiale des enseignants. Vous savez qu'un stage long est prévu en quatrième année. Notre volonté est de soutenir les maîtres de stage qui accompagneront ces étudiants. Vous savez aussi que le gouvernement demande dorénavant aux enseignants du secondaire supérieur de prester 22 périodes, et non plus 20. Tous les enseignants du secondaire prestent donc 22 périodes par semaine, sauf ceux de l'enseignement spécialisé. Il est donc faux de dire que nous attaquons l'enseignement spécialisé.

Ceux qui prétendent que l'enseignement spécialisé est pris pour cible ont donc tort. Par ailleurs, pour l'ensemble des enseignants, que ce soit dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement fondamental, des aménagements sont prévus en début et en fin de carrière, c'est-à-dire deux heures «face classe» en moins pour les enseignants dans leur première année et pour les enseignants de plus de 60 ans. Cela permet de commencer à aménager le début et la fin de la carrière. Même si certains auraient souhaité que nous en fassions plus, cela constitue un signal important.

Nous avons aussi décidé d'aligner le fonctionnement du traitement d'attente pour les enseignants en indisponibilité pour maladie sur les règles en vigueur dans la fonction publique. Cela signifie qu'après l'épuisement du «pot maladie», les enseignants recevront 60 % de leur rémunération. C'est la même chose que dans la fonction publique lorsqu'un employé, après un mois, tombe sur la mutuelle. Dans la sécurité sociale, le salaire est plafonné. En outre, nous limitons à trois jours par an le nombre d'absences sans certificat médical, conformément à la loi du 30 octobre 2022 portant des dispositions diverses relatives à l'incapacité de travail, déjà appliquée dans de nombreux autres secteurs.

Par ailleurs, nous mettons fin à la valorisation liée à l'obtention d'un master. Bien entendu, les enseignants actuellement inscrits dans une telle formation pourront poursuivre celle-ci et bénéficier de la valorisation.

Comme évoqué précédemment, nous instaurons des aménagements en début et en fin de carrière. Il s'agit notamment de stabiliser les jeunes enseignants grâce à la création, dès 2027, du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE). Les contours précis de ce dernier ne sont pas encore définis, mais notre volonté est bien d'assurer une stabilité aux jeunes enseignants dès 2027. Du reste, nous maintenons les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR) en les adaptant à la législation fédérale.

Nous travaillerons sur les détachements pédagogiques de trois façons. Tout d'abord, nous souhaitons mener une réflexion structurelle sur ces détachements, notamment au sujet de leur caractère remboursable ou non, de leur durée et des métiers où leur plus-value pédagogique a beaucoup ou peu de sens. En attendant d'avoir résolu ces questions de fond, nous travaillons déjà sur deux autres axes. Premièrement, à la suite d'une analyse fine au cas par cas, nous estimons que

certaines détachements pédagogiques ne se justifient plus et avons décidé d'y mettre fin. En ce qui concerne les organisations de jeunesse, qui en bénéficient largement, nous convertirons le montant correspondant aux détachements pédagogiques en une augmentation de subvention équivalant à 70 % de ce montant. Ainsi, nous limiterons les détachements à 35 équivalents temps plein (ETP) au lieu de 106 ETP actuellement. Les moyens que recevront les organisations de jeunesse leur permettront éventuellement d'engager quelqu'un d'autre. C'est à la ministre Lescrenier de donner forme à cette décision. Quoi qu'il en soit, notre volonté reste de diminuer le nombre de détachés pédagogiques afin de remettre des enseignants dans les classes.

Quant au fonctionnement des écoles et des réseaux, la gratuité a déjà fait couler beaucoup d'encre depuis vendredi. Nous n'arrêtons pas l'accompagnement des écoles dans la mise à disposition de fournitures pour les élèves; nous changeons de dispositif. Nous arrêtons bien le dispositif existant, mais nous injectons les montants qui y étaient consacrés, avec une économie, dans les moyens de fonctionnement des écoles. Cela deviendra une condition de subventionnement, c'est-à-dire que les écoles devront obligatoirement organiser, dans le cadre de leur fonctionnement, la mise à disposition de fournitures pour les élèves jusqu'à la sixième année primaire. Le mécanisme est le même pour les repas: nous quittons le système d'appel à projets pour intégrer les montants actuels dans les moyens de fonctionnement de l'encadrement différencié. Les écoles à indice socio-économique entre 1 et 5 pourront ainsi organiser des repas sans passer par des appels à projets.

Toujours au sujet de l'encadrement différencié, nous maintenons bien l'encadrement enseignant. Il est faux de dire que nous diminuons les moyens de l'encadrement différencié, car l'encadrement ne change pas. Les subventions de fonctionnement sont bien revues à la baisse, mais cela n'affecte pas l'encadrement enseignant. Par ailleurs, comme dans toute une série de secteurs, nous avons décidé de ne pas indexer les moyens de fonctionnement des écoles pour l'année 2026. Les droits d'inscription des académies seront alignés, ce qui signifie que tous les enfants, y compris les enfants de moins de douze ans, paieront un droit d'inscription de 94 euros. Parallèlement, il sera demandé aux académies de ne plus percevoir ce qu'elles perçoivent parfois à travers des ASBL. Pour les parents, la différence par rapport au montant actuel devrait donc être moins importante. Une partie des recettes sera réinjectée pour refinancer ces établissements.

Nous mettons fin à des dérogations pour des emplois hors cadre sans critère objectif.

Nous mettons fin à des dérogations pour des emplois hors cadre sans critère objectif et nous réduisons de 30 % les moyens des cellules de soutien à l'accompagnement des réseaux, avec un recyclage de leurs missions.

Comme nous l'avons déjà fait pour la sixième année primaire avec cent équivalents temps plein (ETP) complémentaires pour l'accompagnement personnalisé, nous dégageons aussi 220 ETP supplémentaires pour soutenir, entre autres, le renforcement des apprentissages de base à la suite du test CLE (calculer, lire et écrire) qui a été instauré récemment et qui sera d'application à la rentrée prochaine.

Un autre élément de la Déclaration de politique communautaire (DPC), c'est la réforme de l'orientation dans l'enseignement spécialisé afin de garantir que chaque élève bénéficie bien du type d'enseignement qui est le plus adapté à ses besoins. Nous souhaitons également renforcer l'encadrement au sein des centres PMS, entre autres. Les besoins des élèves sont croissants, par exemple en ce qui concerne la santé mentale. Nous voulons donc investir et accompagner les directions des centres PMS dans ce travail.

En ce qui concerne la petite enfance, il faut savoir que plusieurs politiques étaient sous-financées, voire non financées. Les moyens n'étaient pas prévus, que ces politiques étaient ou non prévues dans le contrat de gestion. On faisait donc face à un sous-financement structurel, entre autres de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Nous avons réussi à dégager une petite dotation complémentaire pour mettre fin à ce sous-financement structurel. Toutefois, nous avons aussi dû faire des choix, notamment avec des réductions des dépenses informatiques de l'ONE et la non-indexation des subventions aux opérateurs.

Par ailleurs, un des éléments de la réforme des milieux d'accueil est la norme d'encadrement de 1,5 pour sept enfants. C'est ce qui était prévu dans l'arrêté relatif aux milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), mais ce n'est pas le seul point de la réforme de ces derniers.

Je souligne que 106 millions d'euros étaient prévus, mais n'étaient pas inscrits dans le budget. Sur le terrain, la norme de 1,5 encadrant pour sept enfants reste toutefois en vigueur pour les milieux d'accueil, même si ce sont parfois les pouvoirs organisateurs qui suppléent. Cela reste la norme guide. Telle est notre volonté.

Concernant l'aide à la jeunesse, les montants des subventions aux services agréés sont gelés. Nous réduisons également une partie des coûts administratifs. En revanche, nous poursuivons le plan quinquennal avec l'augmentation de l'encadrement, l'accueil professionnel en famille et les familles d'accueil. La feuille de route de Mme Lescrenier, telle que présentée en 2025, reste donc bien d'application.

J'ai déjà évoqué la jeunesse et le détachement pédagogique. Il y aura donc un moratoire, en 2026-2027, sur l'introduction des demandes de nouveaux agréments. Nous allons simplifier les procédures de financement et réduire la charge administrative.

Concernant les maisons de justice, nous n'indexons pas les subventions aux services partenaires et nous réduisons les coûts de formation. En revanche, nous continuons à investir pour réduire la surpopulation carcérale. Nous sommes à cet effet en contact étroit avec le pouvoir fédéral. En effet, les bracelets électroniques, que nous gérons en Communauté française, constituent la réponse que le gouvernement fédéral donne face à cette surpopulation. Conformément à la DPC, nous allons lancer un projet de bracelets d'éloignements afin de mieux protéger les victimes de violences intrafamiliales. En outre, nous préservons l'encadrement à la Maison de justice de Bruxelles.

Le secteur de la culture fait également sa part, avec une non-indexation des subventions en 2026 et un moratoire sur les nouvelles reconnaissances, que ce soit en centre culturel, en lecture publique, en langues, lettres et livre, en centre d'expression et de créativité, en éducation permanente ou en arts plastiques. Nous diminuons aussi certaines enveloppes d'aides ponctuelles.

Les partis politiques font eux aussi leur part. Le gouvernement a acté, pour la fin de l'année 2026, la fin des reconnaissances des organisations de jeunesse, des associations d'éducation permanente et des centres d'archives qui présentent des liens explicites avec des partis politiques. La mesure concerne uniquement les organisations qui ont des liens explicites avec un parti politique. Il s'agit notamment d'écolo J, des Jeunes MR, du Mouvement des jeunes socialistes ou de Génération Engagée. Pour les centres d'études de l'éducation permanente ou pour les centres d'archives, sont concernés, par exemple, le Centre Jacques Georgin, le Centre Jean Gol, l'Institut Émile Vandervelde (IEV), Citoyenneté & Participation ou Etopia.

Dans le domaine du sport, un audit est en cours, dont l'échéance est prévue pour la fin de l'année 2025. Sur la base de cet audit, nous déterminerons comment améliorer l'efficacité et la lisibilité des missions au bénéfice des sportifs. Nous continuons à vouloir renforcer la lutte anti-dopage et nous augmentons les recettes avec un ajustement des tarifs de 10 % tout en maintenant leur accessibilité. Un stage ADEPS de tennis coûte aujourd'hui 65 ou 66 euros. Demain, il montera à 73 ou 74 euros. Des stages de tennis en dehors de l'ADEPS coûtent facilement 150 euros. L'ADEPS reste donc bien accessible. Les moyens dégagés, les nouvelles recettes sont bien remises dans la grande caisse; il ne s'agit donc pas simplement d'une augmentation des moyens de l'ADEPS.

La fonction publique fait sa part également. Le budget est «staté» jusqu'en 2029 avec un cadre et une enveloppe clairs. L'administration doit maintenant s'organiser. Nous avons été en contact avec ses représentants. L'idée est de renforcer les principes de confiance, d'indépendance et de responsabilisation, comme évoqué dans notre DPC. L'administration devra organiser une limitation des recrutements, sans contraintes précises du gouvernement à ce sujet. Les montants de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la

communication (ETNIC) sont préservés. La simplification administrative, que nous appelons de nos vœux, et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé passent souvent par une informatisation accrue. Nous avons identifié 44 projets prioritaires, notamment pour des missions critiques, comme celles des maisons de justice.

La recherche scientifique fait également sa part. En 2025, nous avons déjà décidé de diminuer la subvention annuelle du Fonds de la recherche scientifique (FNRS); nous maintenons cette décision jusqu'en 2029. Dès 2027, ce montant sera adapté à l'évolution de l'indice santé. Le ministre de la Recherche veillera à ce que cette économie soit réaffectée prioritairement aux frais de fonctionnement de l'organisation.

Même si son budget est restreint, le ministre de l'Égalité des chances, Yves Coppieters, fait également sa part dans le secteur de l'égalité des chances. Ainsi, nous adaptons et diminuons les subventions de 100 000 euros de l'enveloppe globale consacrée à l'appel à projets bisannuel des services d'aide en milieu ouvert (AMO), lequel est organisé dans le cadre du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité. Les projets sélectionnés bénéficient d'une subvention comprise entre 5 000 et 45 000 euros. L'économie se marquera à partir de 2027, car les appels à projets actuels couvrent 2025-2026.

Enfin, Wallonie-Bruxelles International (WBI) participe à l'effort pour un million d'euros en 2026 et une série de petites compétences que je n'ai pas citées contribuent également.

1.2 Échange de vues

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, c'est avec effroi que nous avons découvert, vendredi dernier, les mesures décidées par votre gouvernement. Aujourd'hui, j'espérais que nous aurions droit à une autre présentation que celle de la conférence de presse; non seulement pour nous, les députés, mais aussi pour les secteurs concernés, car énormément de questions restaient en suspens à l'issue de la conférence de presse. Les secteurs nous écoutent et des dizaines de personnes attendent des clarifications. Or, à l'issue de votre présentation de ce jour, ces questions persistent. Au début de votre présentation, vous nous avez dit d'attendre les documents budgétaires. Cette réponse n'est ni une source d'apaisement ni une preuve de respect pour les personnes concernées.

En parlant de respect, je ne sais pas si tout le monde mesure bien le décalage abyssal entre la manière dont s'est déroulée cette conférence de presse – le ton utilisé, les congratulations des ministres les uns envers les autres – et l'impact des mesures sur le terrain. Vous vous attaquez directement à l'emploi et à des dizaines de personnes qui se demandent si elles pourront encore travailler demain. Vous vous attaquez aux enseignants et à l'avenir de nos enfants. J'espère que, pendant le week-end, la majorité a eu l'occasion de mesurer ce décalage abyssal.

Le titre de votre présentation est «Chacun fait sa part». Cette phrase soulève une interrogation: sa part de quoi? Pour faire sa part, il faudrait adhérer au projet et partager les objectifs de celui-ci. Or, personne ne partage ces objectifs dans les secteurs concernés et personne ne comprend à quel projet il s'agit d'adhérer. Je crains que vous ne vous en soyez rendu compte qu'après avoir entendu les réactions des acteurs de terrain. Une seule logique a présidé votre conclave budgétaire: la logique comptable. Vous mesurez aujourd'hui combien elle vous a enfermée dans une tour d'ivoire.

J'en viens maintenant au fond. Au lieu d'adopter des mesures ciblées, vous instaurez une politique d'austérité généralisée manifeste, sans cohérence hiérarchique et dépourvue de toute vision à long terme. Une question me démange: les partenaires de la majorité connaissent-ils la raison principale pour laquelle le budget a dérapé? Ce dérapage est dû, en tout cas, pour 80 % des dépenses, au vieillissement des enseignants. La majorité devait donc savoir que cette situation nécessitait l'adoption de mesures d'accompagnement douces pour traverser une période temporaire, vouée à prendre fin, par essence, puisque ces enseignants partiront à la retraite.

Au contraire, Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement a pris, dans de nombreux secteurs différents, des mesures qui n'ont rien à voir avec le fondement du problème. Vous agissez à l'instar de ces médecins du Moyen-Âge qui procédaient à des saignées dans le but d'améliorer l'état de santé du patient, alors que cela ne faisait que l'aggraver à long terme. Vous adoptez une série de mesures, secteur par secteur, sans réelle cohérence générale, mais selon trois axiomes bien clairs: premièrement, vous faites passer les familles à la caisse et renforcez ainsi les inégalités; deuxièmement, vous faites la guerre aux enseignants en détruisant leurs conditions de travail, ce qui aura des conséquences sur la qualité de l'apprentissage; troisièmement, vous supprimez des emplois à la pelle.

Nous avons commencé à faire le calcul – qui est compliqué, puisqu'il s'agit d'intentions – et nous estimons qu'environ un millier d'emplois seront supprimés, en additionnant tous les éléments. Cela reportera le problème sur les autres niveaux de pouvoir et plongera une partie des familles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la précarité. Ces mesures affecteront directement le monde associatif, ce qui affaiblira les contre-pouvoirs, les espaces créatifs et inventifs, les espaces d'échange et de socialisation, les lieux de construction de soi et de la société.

Vous vous attaquez au cœur battant de notre démocratie et à celles et ceux qui l'incarnent. Surtout, vous affaiblissez tous ceux qui pourraient porter un discours critique envers le monde politique et sa vision de la société. Mes propos ne visent pas un partenaire particulier ou un projet de société particulier, car le PS a aussi été attaqué par le passé pour un ensemble de mesures, précisément par ces mêmes opérateurs. En d'autres termes, vous vous attaquez à un héritage de l'après-

Seconde Guerre mondiale, qui distinguait la Belgique des autres pays et qui permettait à des milliers d'hommes et de femmes de s'épanouir dans un travail émancipateur et porteur de sens.

En conférence de presse, vous avez indiqué ne pas avoir suivi la plupart des recommandations du comité d'experts, car vous vouliez des mesures justes. Il aurait peut-être pourtant fallu appliquer l'une d'entre elles. En effet, le rapport du comité d'experts précise, à sa page 18, que «la contribution demandée à la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de réduire le déficit budgétaire global de la Belgique doit intégrer la spécificité de ses compétences afin d'éviter un effet contre-productif sur les recettes publiques des autres entités». Ainsi, pour prendre un exemple, la TVA perçue par l'État fédéral conditionne les recettes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les experts vous ont conseillé de ne pas opérer de coupes dans certains dispositifs, au risque d'aggraver la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le temps long, mais vous n'avez pas suivi leur recommandation.

Autrement dit, les experts vous ont avertie qu'il ne fallait pas couper dans les éléments susceptibles d'aggraver votre situation budgétaire à long terme. C'est l'une des recommandations du comité d'experts que vous n'avez pas appliquée. Surtout, personne n'est dupe. La stratégie consistant à dire «On a sauvé les meubles» ne convainc plus personne, ni les secteurs, ni les enseignants, ni les familles, ni le monde associatif, ni le monde culturel. Je dois le dire, Madame la Ministre-Présidente: à sa troisième utilisation, la ficelle devient un peu grosse. «Rassurez-vous, cela aurait pu être pire.» On a fait mieux. On a déjà donné.

Dans le fond, surtout, vos mesures ne sont ni justes ni équilibrées et ne dessinent – je le crains réellement – aucune perspective d'avenir. Ce budget stabilise peut-être les chiffres – et encore dans un temps très court – mais il déstabilise nos structures, les fonctionnaires qui les font tourner et les citoyens qui en jouissent, dans une société déjà trop fragilisée par les années de crise que nous avons traversées et par le contexte économique et international actuel. Ce budget ne répare rien et, surtout, n'anticipe rien. Au contraire, il détruit et nous renvoie des décennies en arrière. Je suis désolé de devoir le dire aussi abruptement, mais c'est un budget de la régression et de la récession programmée.

Je reviendrai sur les mesures, les chiffres et les impacts, mais je voudrais d'abord aborder l'ADN même de vos décisions à la lumière des trois lignes politiques que je viens d'évoquer. Cet ADN se lit également au regard des décisions que vous et vos partis prenez aux autres niveaux de pouvoir, car les mesures envisagées en Fédération Wallonie-Bruxelles y sont évidemment liées. À ce propos, peut-être avez-vous vu la liste de toutes les coupes budgétaires et autres attaques à l'encontre du modèle social qui circule actuellement sur les réseaux sociaux. C'est une liste interminable de mesures que les gouvernements menés par le MR et Les Engagés ont prises à tous les niveaux de pouvoir. Elle est tellement longue qu'elle

ne tient pas dans l'écran d'un smartphone. Or, elle ne comprend pas encore toutes les mesures. Cela devrait vous rappeler, en tant que membres de la majorité, dans quel espace vous jouez et la tenaille dans laquelle vous êtes en train d'enfermer les différents acteurs.

Toutes ces décisions, à tous les niveaux de pouvoir, vont dans la même direction: d'un côté, des privilèges créés ou maintenus pour les plus nantis et les rentiers; de l'autre, une classe moyenne et populaire qui paie ces privilèges de sa poche. Le minerval est le parfait exemple de cette réalité. Vous affirmez que tout le monde ne paiera pas 1 200 euros, mais c'est encore bien heureux! D'ailleurs, personne n'a jamais dit le contraire, du moins en ce qui nous concerne, mais votre propre tableau montre qu'entre 50 et 60 % des étudiants paieront effectivement le prix plein! Une telle proportion ne concerne pas que les rentiers et les nantis; c'est la classe moyenne qui paiera l'addition de vos mesures, lesquelles s'ajouteront aux autres mesures déjà prises à d'autres niveaux de pouvoir. C'est ainsi que revient finalement la vieille rengaine de la droite: prendre aux plus pauvres pour donner aux plus riches.

Votre premier choix, si j'en reviens aux différentes lignes politiques que j'ai évoquées, c'est l'attaque envers le pouvoir d'achat et le renforcement des inégalités. Pourtant, la priorité du pouvoir d'achat était un slogan phare de la campagne électorale des deux partis qui constituent aujourd'hui la majorité Azur. Un an et demi plus tard, force est de constater que le budget proposé fait exactement l'inverse. Quand je pense aux citoyens qui ont voté pour l'un ou l'autre de ces partis, soit parce qu'ils pensaient choisir la nuance et l'équité, soit parce qu'ils espéraient obtenir 500 euros de plus, je me dis qu'ils ont tous été dupés, non seulement au niveau fédéral, mais aussi en Wallonie, où l'attaque contre la classe moyenne a pris la forme d'une hausse des prix de l'immobilier, de l'eau et j'en passe.

Nous aurions cependant pu croire que la Fédération Wallonie-Bruxelles – qui ne disposait pas de levier fiscal en tant que tel – allait être préservée. Vous ne pouviez pas augmenter les contributions à cause de cette absence de levier fiscal. Mais vous avez finalement inventé le levier: l'augmentation de tous les services! Nous sommes donc face à une fiscalité déguisée qui fait payer les familles autrement. Il est vrai qu'il ne s'agit pas de taxes au sens strict. Pourtant, toutes les caractéristiques en sont présentes: une charge obligatoire, généralisée et décidée par le pouvoir politique, qui va peser sur le quotidien des ménages à chacune des étapes du parcours d'un enfant.

Vous avez peut-être regardé les reportages diffusés hier. Les chiffres sont édifiants. Ce n'est pas le Parti socialiste, mais les acteurs concernés qui le disent. Les médias font le même calcul que nous.

En ce qui concerne les crèches, la non-indexation des subventions va se traduire par des pertes de places. Madame la Ministre-Présidente, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Nous n'avons jamais dit que vous alliez augmenter le prix des

places en crèche. Mais, avec la non-indexation, la perte de places est inévitable. Il y aura une pression accrue sur les parents et leur portefeuille. Le calcul a été fait: si la non-indexation des subventions est reportée sur les familles, cela signifiera 110 euros par enfant et parent en plus. Sans compter les risques de fermetures de places que vos mesures emportent.

Au sujet de la gratuité scolaire, les budgets seraient réduits de moitié. Les directions d'école devront décider quel enfant aura droit à la gratuité. Je souhaite bonne chance à tous les directeurs et toutes les directrices d'école. Ils vont devoir eux-mêmes enquêter sur les conditions dans lesquelles vit chaque enfant. La moitié du total – 25 millions d'euros – du budget de fonctionnement des écoles sera utilisée jusqu'en sixième année primaire, trois années en plus, donc. Bonne chance aux directions d'école!

En plus, les écoles sont déjà asphyxiées dans leurs budgets de fonctionnement, et ce, depuis le budget de 2025. C'est un fait! Comment pouvez-vous vous assurer que, dans ce contexte d'asphyxie, les moyens que vous allouez pour la gratuité vont être utilisés à bon escient et pour les bons élèves, d'autant plus qu'il n'y a pas de lignes directrices? Concrètement, on ne peut que penser qu'ils ne seront pas suffisamment utilisés et qu'en réalité, la gratuité pour les élèves qui en ont besoin ne sera plus un fait dans la très grande majorité des écoles.

Pire encore, imposer cette tâche aux directions d'école risque d'être très compliqué pour ces dernières. Au total, 325 000 élèves de l'enseignement maternel à la troisième année primaire devront potentiellement payer en moyenne 100 euros par enfant et par an dès la rentrée académique prochaine. Sur la durée d'un parcours d'élève, cela représente plus de 600 euros.

J'aimerais faire une petite parenthèse pour aborder le comble du comble. En effet, je vous ai entendue dire: «Les poètes, c'est terminé; vive les ingénieurs!» Madame la Ministre-Présidente, les ingénieurs modélisent, comprennent les paramètres et adaptent. Vous deviez être à l'initiative d'une étude sur la gratuité scolaire, qui fut un fiasco total, car il n'y a pas eu d'attribution du marché public. La ministre Glatigny nous a expliqué une centaine de fois qu'il faudrait se référer à cette étude avant que l'opposition ne puisse s'énerver. Conclusion: on a coupé la gratuité et l'on a même changé de méthode d'attribution de la gratuité avant que l'étude ne tombe! Si vous nous aviez donné une étude démontrant que ce que vous alliez faire était la bonne chose à faire, on aurait pu en convenir. Or il n'y a toujours pas d'étude, mais votre décision est prise! Comme le disait mon collègue Maingain, vous décidez avant pour évaluer après. Cela reste d'actualité.

De plus, sur la liste des coûts supplémentaires pour nos élèves, citons l'augmentation des tarifs de l'ADEPS. Je vois certains d'entre vous faire «non» de la tête par rapport à tout ce que je dis. Vous aurez tout le loisir de contrecarrer ces éléments. Je vous signale toutefois que tout est dans la présentation *PowerPoint*.

Les tarifs de l'ADEPS, les stages, les journées sportives et les activités extrascolaires augmentent de 10 %. Cela représente peut-être quelques euros par jour, mais, multiplié par des milliers de familles, sur l'ensemble, cela compte. Cette mesure pèse surtout sur les familles les plus précaires, à nouveau. Celles qui vont aux centres ADEPS ne sont pas celles qui se paient un club privé par-ci par-là.

Les académies deviennent payantes pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Leur inscription coûte désormais 94 euros alors qu'il s'agit du principal moyen pour des milliers d'enfants d'accéder à des formations culturelles et artistiques de qualité.

La cerise sur le gâteau est l'augmentation du minerval de 357 euros par étudiant dans l'enseignement supérieur. Pour des études de trois ans, ce minerval représentera plus de 1 000 euros en plus à déboursier. S'ils ont le malheur de faire un master, ce seront 1 750 euros supplémentaires – sans accident de parcours.

Ces cinq mesures différentes représentent cinq nouvelles contributions pour les familles. Malheureusement, à ce stade, nous ne nous sommes pas trompés; tout cela a précisément été rappelé hier dans de nombreux reportages.

La classe moyenne sera frappée de plein fouet. Certains sauront sans doute encaisser la perte de pouvoir d'achat malgré la douleur qu'elle va causer, mais d'autres devront faire des choix. Certains parents devront peut-être renoncer à mettre leur enfant à la crèche, ce qui engendrera une perte de sociabilisation pour l'enfant ainsi qu'un frein à l'emploi pour les parents. Certains enfants devront peut-être aller à l'école sans tout le matériel nécessaire, ou renoncer à quelques activités sportives ou culturelles extrascolaires. Certains étudiants de hautes écoles ou d'universités devront sans doute jobber davantage, ce qui aura des retombées négatives sur leur bien-être et leur réussite.

J'ignore si vous le savez: aujourd'hui, la précarité étudiante a tellement grimpé que les étudiants s'endettent en Belgique. Je ne parle pas des États-Unis. Chez nous, les étudiants s'endettent pour payer leurs études. Bonne chance à eux, demain, quand ils paieront 1 200 euros.

On frappe donc le pouvoir d'achat; on creuse les inégalités; on antagonise; on aggrave les problèmes de santé mentale. Ce projet politique n'est pas surprenant de la part du MR qui n'a jamais caché ses intentions. Mais je dois dire que je reste sans voix à l'idée que Les Engagés, qui avaient vendu exactement l'inverse en campagne électorale, se soient réduits et aplatis pour appliquer ce projet. L'escroquerie est totale.

Cela va demander un peu de temps, mais, dans les jours et les semaines qui viennent, nous reviendrons sur les promesses faites par Les Engagés dans leur programme. C'est une source infinie d'inspiration. Et j'invite toute personne désireuse de vérifier les faits à aller relire ce programme que Les Engagés ont par

ailleurs retiré de leur site internet. Ne vous en faites pas, nous en disposons et pouvons le faire parvenir à quiconque en fera la demande par courriel. Nous relierons aussi les nombreuses déclarations de la ministre-présidente qui avait affirmé qu'on ne toucherait pas à la culture. «Je mettrai mon corps en avant pour qu'on ne touche pas à la culture», avait-elle déclaré. Là aussi, les faits parlent d'eux-mêmes.

J'en viens aux attaques contre les enseignants et l'école. Les constats sont connus de tous et le comité d'experts les a encore rappelés: la pénurie d'enseignants s'aggrave, les inégalités scolaires se creusent, le niveau de décrochage et les coûts liés aux redoublements sont préoccupants par rapport à nos voisins européens qui affichent les meilleurs résultats en termes d'enseignement.

Madame la Ministre-Présidente, on commence à comprendre quelle sera la teneur de votre réponse, même si les acteurs de l'école auraient probablement préféré ne pas la connaître. Dans le cadre d'un débat thématique qui sera organisé au Parlement mercredi, nous parlerons de votre naufrage eu égard à la mise en œuvre du tronc commun. J'anticipe déjà la réponse des Engagés, qui consistera à dire que le tronc commun est maintenu en troisième année secondaire. À ce sujet, je vous invite à lire les commentaires du spécialiste de la question Marc Romainville en réponse à la publication d'Alain Deneef sur LinkedIn. Il démonte l'ensemble des arguments sur le maintien du tronc commun et ses prises de position sont limpides. Mais ces remarques viendront plus tard. Revenons d'abord sur les décisions que vous avez annoncées vendredi.

Parlons d'abord de la charge horaire. J'aimerais rappeler, en toute humilité, que nous avons pris pour base de travail votre Déclaration de politique communautaire (DPC) dans laquelle vous aviez annoncé la création du barème 401, 5 % d'augmentation du salaire et deux heures supplémentaires à prester. Mais cela n'a pas été suivi...

(Colloques)

Les 5 %, vous en parlez maintenant, mais la DPC prévoyait très explicitement deux heures de plus pour le barème 401. Il était légitime pour nous, membres de l'opposition, de nous appuyer sur vos déclarations, promesses et engagements. Votre chef de cabinet est venu m'indiquer, en début de séance, que sa volonté n'avait pas été d'ajouter ces deux heures à la charge des enseignants. Voilà déjà une avancée; j'admets volontiers les erreurs quand elles sont corrigées, mais nous ne pouvions pas le savoir, puisque, encore une fois, votre DPC était notre feuille de route...

(Colloques)

Néanmoins, cela ne changera rien pour les enseignants de l'enseignement secondaire supérieur, qui auront deux heures supplémentaires à prester par semaine. Je relève ici deux fumisteries: la première c'est que leur salaire va bel et bien

baisser à cause de ces deux heures supplémentaires. Je vous invite d'ailleurs à lire ce que les enseignants expriment en ce moment sur les réseaux sociaux. Ils sont nombreux à se mobiliser et à expliquer ce que représenteront réellement ces deux heures supplémentaires en termes de temps de travail. Bien souvent, cela se traduira par une classe de plus à prendre en charge.

La deuxième fumisterie concerne votre annonce relative aux jeunes professeurs ainsi qu'aux professeurs âgés de plus de 60 ans, qui auront soi-disant deux heures de moins à prester. Si je ne m'abuse, deux heures moins deux heures, cela fait zéro. Autrement dit, les professeurs concernés feront ce qu'ils font déjà aujourd'hui: ils ne seront pas soutenus au début de leur carrière et n'auront pas d'aménagement à la fin de celle-ci.

C'est sans compter la suppression du barème 501. Imaginez un professeur...

(Colloques)

Un professeur donc qui était en formation pour atteindre ce barème afin d'améliorer son niveau d'enseignement, de mieux donner cours aux élèves, d'être davantage en capacité de gérer la diversité de ses classes, mais aussi d'avoir une augmentation salariale moyenne de 300 euros net avec un an d'ancienneté et de 400 euros net avec cinq ans d'ancienneté. Cette opportunité lui passe sous le nez: alors qu'il s'est engagé dans la formation, il s'entend dire au début de celle-ci que les avantages auxquels elle donne accès n'existeront plus. C'est une attaque à l'encontre du salaire et du pouvoir d'achat des enseignants, mais aussi et surtout, une attaque à l'encontre de la qualité de la formation. Si la suppression du barème 501 concerne davantage de monde que ceux qui ont commencé leur formation, pour autant il s'agira d'une perte nette pour les enseignants qui auraient pu en bénéficier.

Moins de formation, c'est moins d'outils pédagogiques face à l'hétérogénéité des classes, et moins de soutien aussi pour les élèves en difficulté. Cette suppression aura un impact direct sur la qualité d'apprentissage des élèves. Vous prétendez répondre à la pénurie, mais vous rendez le métier moins attractif. Ce n'est pas seulement moi qui le dis, mais la profession entière qui s'adresse à vous depuis deux jours. Comme je l'évoquais, il en va de même pour les aménagements de début et de fin de carrière.

Dans le même temps, vous vous attaquez aux enseignants en congé de maladie; comme s'ils étaient la source du problème. Vous diminuez leurs revenus de 20 % dès la première année de maladie et vous limitez les absences sans certificat à trois jours par an, comme si les enseignants abusaient de leurs arrêts de travail. En revanche, vous ne vous attaquez pas aux racines du problème, à savoir la pénibilité du métier!

De plus en plus d'enseignants se sentent dépassés par leur classe. Ils se sentent en difficulté pour accompagner leurs élèves et incapables de gérer l'hétérogénéité de

leur classe. À cette perte de sens, vous n'amenez pas de réponse. La pénurie d'enseignants a des conséquences directes sur la qualité de l'enseignement.

Cette qualité passe aussi par les conditions matérielles dans lesquelles les élèves apprennent. Or, dans ce domaine aussi, le signal n'est pas bon, car vous asphyxiez les écoles. J'ai déjà mentionné la non-indexation des dotations et des subventions et la gratuité. S'y ajoute également, alors que cela mériterait deux heures de débat, la réduction des moyens de fonctionnement dont bénéficient les écoles les plus pauvres dans le contexte de l'encadrement de l'enseignement différencié. Madame la Ministre-Présidente, vous avez raison: vous ne vous attaquez pas à l'emploi, mais bien aux moyens de fonctionnement. Or, avec ces moyens, de nombreuses écoles engagent et des opérateurs réalisent des activités extrascolaires à très bas coûts pour permettre aux élèves en très grandes difficultés d'accrocher le train de l'enseignement. Symboliquement, c'est l'un des pires éléments de votre budget.

Pour terminer avec l'enseignement, les bâtiments scolaires restent, encore et toujours, votre variable d'ajustement budgétaire: vous décidez la non-indexation des moyens pour les rénovations, alors que les prix évoluent plus rapidement que l'inflation dans le secteur de la construction, le remboursement par les écoles de la moitié des économies d'énergie qu'elles réalisent et la prise en charge par les écoles d'une partie plus importante du coût d'emprunt pour réaliser leurs investissements. Cette diminution des incitants va forcément ralentir les rénovations, alors même que l'état du parc immobilier scolaire reste catastrophique. C'est particulièrement vrai à Bruxelles, alors que le comité d'experts vous encourageait à améliorer l'attractivité des écoles francophones de cette zone, afin de générer des revenus supplémentaires. Or, vous ne suivez pas non plus cette recommandation.

Conditions de travail dégradées, professeurs découragés, écoles asphyxiées, rénovations des bâtiments mises en partie sur pause: voilà tous les ingrédients pour dégoûter les enseignants et décourager tout le monde d'emprunter cette carrière.

Pour faire un peu d'ironie, je dirais que, pour une fois, vous prenez les devants en supprimant des postes. En effet, le fait que les professeurs prestent deux heures de plus entraînera la suppression de certains postes. La réforme de la ministre Glatigny a déjà supprimé 500 équivalents temps plein (ETP) dans l'enseignement qualifiant. Vous supprimez désormais environ 1 500 ETP dans le degré supérieur – peut-être un peu moins avec l'aménagement prévu pour les enseignants âgés de plus de 60 ans. À cela s'ajoutera l'augmentation généralisée de la charge horaire, qui fera disparaître des milliers d'autres emplois.

Madame la Ministre-Présidente, je vous ai écoutée avec attention ce matin à la radio. Vous avez dit que vous n'alliez pas supprimer d'emplois, puisqu'il y a une pénurie; en effet, les professeurs prestant davantage ne vont pas prendre l'emploi des autres. Toutefois, il ne faut pas confondre poste et emploi. Vous allez bien supprimer des postes, même s'ils ne sont pas occupés pour l'instant. C'est comme

si vous disiez aux infirmiers surchargés dans les hôpitaux que, s'ils prenent quatre ou cinq heures de plus, la pénurie sera résorbée. Leur problème ne sera absolument pas réglé, et des postes auront disparu. C'est dramatique.

J'en viens aux secteurs que vous attaquez directement et je commencerai par celui de la culture. La situation est presque risible. Depuis le début de la législature, vous martelez que vous alliez préserver la culture. Vous l'avez dit des dizaines de fois en commission, lors de vos déplacements et dans des interviews. Vous avez même tenu des discours sur l'importante place de la culture dans la société. Pourtant, aujourd'hui, on dirait que votre partenaire de majorité a fini par avoir raison de vous. Vous faites une première concession en faveur du projet porté par le président du MR, qui ne cache plus son souhait de réduire progressivement le financement public de la culture, avec la non-indexation généralisée des subventions, le moratoire sur toutes les nouvelles reconnaissances et la diminution des aides ponctuelles. Vous annoncez par ailleurs que d'autres coupes budgétaires pourraient être réalisées dans les années à venir.

Pour nous, c'est très clair: l'attaque contre la culture est explicite, alors même que vous vous étiez engagée à la préserver. Au vu de tous ces éléments, il apparaît tout simplement que les opérateurs devront absorber seuls l'inflation et n'auront pas d'autre choix que de réduire leurs services et leurs emplois, voire d'augmenter leurs tarifs. En outre, de nouveaux projets ne verront pas le jour et les structures émergentes risquent de disparaître.

Vous semblez oublier que la culture constitue un secteur économique à part entière, un moteur d'emplois, un vecteur de cohésion sociale et d'émancipation individuelle. Vous nous aviez dit que vous ne toucheriez pas à la culture. Je constate que, non seulement vous y touchez, mais qu'en plus vous y allez à la tronçonneuse. Cette logique s'applique malheureusement également aux secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'enseignement. Partout, la même logique de gel et de moratoire prévaut; elle aura des conséquences directes sur les missions des institutions et sur l'emploi. Je vous donne quelques exemples pour illustrer mon propos.

Dans le secteur culturel et associatif, la fin des aides ponctuelles et la non-indexation menacent des centaines d'emplois dans les théâtres, les centres d'expression et de créativité (CEC) et les centres culturels; des contrats précaires n'y seront pas renouvelés.

Dans le secteur de l'enfance, la non-indexation des subventions pour les opérateurs agréés par l'ONE induira une pression directe sur la masse salariale et, par conséquent, sur le personnel des milieux d'accueil. Il en va de même pour les opérateurs agréés dans le secteur de la jeunesse.

Dans les organisations de jeunesse (OJ), il y aura une centaine de détachés pédagogiques en moins pour assurer les missions d'accompagnement, d'éducation

citoyenne et de prévention. Dans votre présentation, vous avez parlé d'un mécanisme compensatoire. Nous verrons ce qu'il en est. Entre-temps, vous avez tout de même annoncé assez fièrement qu'il y aurait 270 détachés pédagogiques en moins. On parle de personnes bien réelles: des animateurs, des coordinateurs, des agents permanents qui assureraient le lien entre les jeunes et les structures locales. Leurs postes ne seront peut-être que partiellement renouvelés.

La méthode est la même dans la fonction publique: pas de licenciements, mais une administration à la diète, où on ne remplace plus. Malheureusement, ce modèle ne fonctionne pas *ad vitam æternam*, et on le sait. En effet, à force de geler les recrutements et d'épuiser les équipes, on finit par fragiliser la qualité du service lui-même et, à force de tellement détériorer les conditions de travail des travailleurs, ils sont plus souvent en maladie. Faire mieux avec moins, cela sonne bien en conférence de presse. Cependant, sur le terrain, cela implique de faire moins avec moins.

J'anticipe déjà que vous allez nous rétorquer que la situation est catastrophique, que vous avez le courage de prendre des mesures, de redresser les finances, et d'autres arguments de ce type. C'est ce que vous avez d'ailleurs dit à nouveau ici. Certes, il faut faire des efforts et je ne le répéterai jamais assez. Personne ne nie la situation budgétaire. Ce contre quoi nous nous insurgons, ce sont vos choix. Parce qu'il y avait d'autres choix possibles, comme proposer un réel aménagement des fins de carrière des professeurs pour diminuer significativement le temps de travail passé en classe, et pas seulement deux heures, pour inciter les professeurs à travailler plus longtemps dans des meilleures conditions. C'est une première petite étape qui ne va pas résoudre le problème ni, surtout, apporter une solution au vrai défi que constituent l'absence pour maladie et les DPPR. Il convient de faire plus de prévention des maladies de longue durée dans l'enseignement. Il faut aussi proposer des trajets de réintégration des enseignants adaptés à leur pathologie afin de réduire le coût des absences sans s'inscrire dans une logique punitive contre les maladies. Si quelqu'un a vu ces solutions dans les projets que vous proposez, dites-le. Moi, je ne les ai pas vues.

Il convient également d'augmenter l'attractivité des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour aller chercher les quelques recettes qui seraient à portée de main en améliorant la «clé élèves» et de mettre à contribution les plateformes de *streaming* musical pour financer la création artistique. Cela aurait évité de devoir couper dans la culture comme vous le faites. Voici autant de mesures concrètes, faisables, cohérentes, qui n'auraient pas affaibli les missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui auraient partiellement résorbé les déficits.

Voici d'autres conseils relevant du bon sens. Abandonnez donc les projets idéologiques budgétivores dans lesquels vous vous entêtez depuis des moins: ils plombent votre budget. Le rapport du comité d'experts nous a donné raison, mais vous

ne tenez pas compte de ses remarques. Ce comité s'est largement interrogé sur la mesure portée par le gouvernement visant à mettre fin aux nominations dans l'enseignement. Il mentionne que les surcoûts liés à la révision du statut des enseignants pourraient être très conséquents et invite les décideurs à faire preuve de réalisme budgétaire.

Or, vous ne faites preuve d'aucun réalisme budgétaire et y allez franco: vous créez le CDIE. Madame la Ministre-Présidente, maintenant que vous avez terminé le conclave et établi une trajectoire, vous allez pouvoir nous dire combien coûtera ce CDIE. J'imagine que vos mesures sont maintenant chiffrées et finalisées, que vous êtes à même de nous en révéler le coût et que vous pouvez nous dire si nous avons raison ou pas d'avancer le montant de 500 millions d'euros correspondant à la seule augmentation des cotisations sociales. En effet, la mesure coûtera plus cher à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si vous me répondez que ces chiffres seront probablement encore plus élevés, m'expliquerez-vous comment vous avez prévu de les financer dans votre trajectoire?

Ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme: la mesure engendrera un surcoût de 500 millions d'euros par an, sans apporter aucune amélioration pédagogique. Et pourtant, on continuera à la présenter comme le fruit d'une bonne gestion, alors qu'elle n'améliorera aucunement les conditions de travail des jeunes enseignants. Vous dégagez cette somme pour complaire à votre partenaire, le MR. C'est le même cas de figure avec le relèvement des seuils de réussite. D'après une note de l'administration, cette mesure engendrera un coût supplémentaire de 100 millions d'euros. Et on nous fait la leçon en permanence sur la nécessité de mener une bonne gestion, en invoquant un budget hors de contrôle! De qui se fout-on?

Enfin, c'est aussi le cas avec l'abandon de la prolongation du tronc commun. Au-delà des difficultés pédagogiques, le dossier souffre d'une contradiction majeure: le gouvernement MR-Les Engagés avance l'absence de moyens pour justifier les coupes budgétaires et renonce à faire les soixante millions d'euros d'économie prévues – et validées – dans le Pacte pour un enseignement d'excellence depuis 2017, grâce à l'implémentation du tronc commun et à la suppression de la troisième année dans l'enseignement qualifiant et professionnel.

Soixante millions d'euros, c'est davantage que les économies que vous allez réussir à réaliser avec l'augmentation du minerval. Ces trois décisions, que vous assumez, sont profondément contradictoires au regard tant de vos objectifs politiques que des finances, plombées de plus de 600 millions d'euros si vous ne changez pas vos orientations. D'un côté, vous coupez dans la gratuité scolaire, la formation des enseignants, la culture et les crèches; de l'autre, vous ouvrez des chantiers coûteux, non financés et sans impact positif pour les élèves ou les familles. C'est une rigueur budgétaire à géométrie variable que vous avez inventée aujourd'hui, guidée davantage par l'idéologie que par la cohérence.

Une dernière précision: je constate que l'on m'a entre-temps envoyé sur WhatsApp le programme des Engagés. On m'avait informé qu'il avait été retiré de leur site. Ce n'est manifestement pas le cas. Je retire donc ces propos.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, en parlant de rigueur, nous avons maintenant le désir d'aller plus loin en vous interrogeant sur les mesures que vous avez prises. Je dois bien avouer que, si nous avons pu comprendre la nature des économies lors de votre présentation, il reste très clairement des zones d'ombre sur leurs montants, leur temporalité et leurs modalités.

Revenons tout d'abord à cette fameuse feuille de route. Vous bottez clairement en touche depuis le début de la législature, mais il n'est désormais plus question de se défilier. Vous avez annoncé 700 millions d'euros d'économies d'ici 2029, dont 200 millions d'euros de politiques nouvelles. Nous sommes donc en droit d'avoir une feuille de route claire afin de déterminer quand les mesures commenceront à produire leurs effets et dans quelles proportions, secteur par secteur et mesure par mesure.

Comment seront répartis les 185 millions d'euros d'économies de 2026 dans les mesures? Sur quelle base ces économies seront-elles calculées et comment s'appliqueront-elles concrètement? Maintenant que vous avez établi votre plan pour les quatre prochaines années, pouvez-vous nous garantir qu'aucune coupure supplémentaire ne sera appliquée lors des prochaines années? J'en appelle à plus de précision qu'à l'accoutumée, tant vous dressez aujourd'hui une trajectoire pour la législature avec des mesures qui ont un impact durable sur l'ensemble des secteurs. Ils méritent d'avoir des réponses claires avant décembre.

Nous aimerions vous questionner plus précisément secteur par secteur, en commençant par la culture et l'éducation permanente. Vous annoncez 12,9 millions d'euros d'économies dès 2026, pouvez-vous préciser la répartition par secteur – centres culturels, arts plastiques, lecture publique et éducation permanente – pour la mesure de non-indexation et pour la diminution des aides ponctuelles? La non-indexation des subventions structurelles – ou limitées à 2026 – concerne-t-elle des subventions de fonctionnement et d'emploi? Combien de projets seront supprimés consécutivement à la réduction des aides ponctuelles? Combien d'emplois seront impactés?

Quel en est le périmètre exact de la suppression des reconnaissances d'associations liées à des partis politiques? Combien d'associations sont concernées? Quelles sont-elles? Le cadre légal sera-t-il modifié par décret-programme?

Le contrat-programme de PointCulture, d'une subvention de 5 millions d'euros et concernant 45 ETP, ne serait pas renouvelé à partir de 2027. Confirmez-vous cette information?

En ce qui concerne le sport, vous évoquez 0,6 million d'euros d'économies par la hausse des tarifs ADEPS. Vous avez dit que cette hausse de 10 % des tarifs sera

affectée à la grande caisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour participer à l'effort global. Cela signifie qu'aucune marge ne sera donnée à l'ADEPS. Avez-vous évalué l'incidence de cette mesure sur la fréquentation de stages et sur les familles modestes? L'audit de l'ADEPS annoncé va-t-il proposer des pistes d'économies supplémentaires? Quelles sont les cibles d'économies envisagées pour la période de 2027 à 2029? Vous évoquez aussi un renforcement de la lutte anti-dopage. Quelle enveloppe budgétaire précise est-elle prévue pour ce renforcement?

Vous annoncez 8 millions d'euros d'économies en 2026 et une stabilisation budgétaire jusqu'en 2029 des moyens de la fonction publique. Comment cela se matérialisera-t-il? Pouvez-vous détailler la trajectoire annuelle des économies et la réduction d'effectifs prévue à l'horizon de la législature? Comment se concrétisera la responsabilisation des managers? Quelle marge réelle auront-ils pour gérer leurs équipes dans un cadre budgétaire gelé? Quelles seront les mesures de prévention du burnout et du maintien des compétences prévues pour les agents? Vous avez dit aussi que l'ETNIC conserverait 44 projets prioritaires. Quels projets ont été écartés? Vous avez évoqué le maintien des financements de CEPAGE et de la base de données des maisons de justice (SIPAR). Doit-on comprendre que le CEPAGE sera financé intégralement par cette enveloppe?

Enfin, pour le secteur des médias, quelle sera la marge de manœuvre de la RTBF dans la préparation du nouveau contrat de gestion? La ministre Galant a bien insisté sur le fait qu'il n'y aura aucune économie en 2026, laissant entendre ainsi qu'il y en aurait peut-être en 2027. Quelle est la trajectoire prévue pour la RTBF jusqu'en 2029? Vous mentionnez un renforcement des moyens pour la protection des mineurs face aux écrans. Quel est le budget consacré à cette mesure?

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Nous sommes bien conscients que le débat budgétaire n'aura lieu que dans quelques semaines, mais, après l'annonce faite vendredi dernier, il est normal que nous réagissions et que nous posions toutes les questions qui nous animent.

J'aborderai en premier lieu un thème qui m'est cher, celui des bâtiments scolaires. Madame la Ministre-Présidente, vous dites que des efforts seront consentis dans ce secteur, mais ce que vous avez présenté aujourd'hui, ce sont plutôt des «désincitants» à investir. Quelle sera la perte moyenne, pour chaque école, du remboursement de la subvention? Le calcul sera-t-il réalisé selon le gain réel en termes d'économie d'énergie pour chaque école ou bien un taux de 3 % sera-t-il appliqué linéairement? Quel est le rendement budgétaire attendu de cette mesure? Jusqu'à quand ce remboursement servira-t-il l'effort budgétaire et ne sera donc pas réinvesti en vue de futures rénovations?

Avez-vous chiffré le risque de ralentissement des chantiers ou d'annulation pure et simple des projets, faute de financement suffisant? Les investissements liés au Fonds des bâtiments scolaires sont-ils les seuls visés ou bien les projets issus du

Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires ou de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) sont-ils également concernés?

Vous avez également mentionné un intérêt garanti à 1,25 %. Quel sera l'impact de la prise en charge de la hausse des intérêts des emprunts contractés par les écoles dans les cinq, dix ou vingt prochaines années? Enfin, quelle économie représente la non-indexation des fonds pour les bâtiments scolaires? Cette mesure sera-t-elle structurelle?

Concernant la petite enfance et particulièrement l'ONE, vous annoncez un financement exceptionnel pour résorber la dette, ainsi que plusieurs économies d'ampleur pour arriver à un solde de 74 millions d'euros d'économies. Autrement dit, vous éteignez un incendie et vous le rallumez immédiatement. Quelle est la répartition exacte de ces économies nettes de 74 millions d'euros? Combien sont-elles réalisées sur les dépenses informatiques, par exemple? Combien sur la non-indexation des subventions aux opérateurs? Combien sont-elles liées à l'abandon de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC)? Surtout, à combien s'élèvent ces économies au total, si l'on considère le refinancement exceptionnel de l'ONE en 2026 et 2027?

Combien d'emplois et de places en crèches sont-ils en péril, à court terme et à long terme, en raison de la pression financière exercée sur les opérateurs agréés? Risque-t-on une révision à la hausse des tarifs avec la modification du contrat de gestion?

Concernant l'accueil extrascolaire, quelles sont les garanties pour le personnel des milieux d'accueil face au gel des indexations et à la refonte du contrat de gestion?

Concernant le secteur de la jeunesse, vous avez parlé d'une économie partielle de 35 équivalents temps plein (ETP): l'économie est-elle de 30 % ou de 70 %? À la suite de la suppression des détachés pédagogiques, équivalant à 108 ETP, qui ne font pas l'objet d'un remplacement, comment garantissez-vous la continuité des missions? Quand la mesure prendra-t-elle ses premiers effets?

La révision des décrets entraîne-t-elle une simplification administrative? Confirmez-vous que ce processus n'occasionnera pas de nouvelles restrictions ou financements? Vous avez également parlé de la réduction du coût administratif pour l'année 2029. Quels seront le montant et la nature exacte de ces économies?

Concernant l'aide à la jeunesse, vous annoncez une rationalisation interne de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ). Ainsi, des économies de 30 millions d'euros seront réalisées d'ici l'année 2029 pour financer le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales, en plus des économies annoncées par la ministre Galant. Quand et pour quelle durée le gel du nouveau calcul triennal de ces subventions sera-t-il appliqué? Quel est le montant de l'économie escomptée? Comment

garantir aux services agréés que leurs emplois et leurs missions ne seront pas dégradés?

Concernant les maisons de justice, quelle enveloppe et combien d'opérateurs sont-ils visés par la non-indexation des subventions aux services partenaires? Quelle enveloppe est-elle prévue pour le préfinancement des dossiers liés à la loi du 18 juillet 2025 portant des mesures afin de réduire la surpopulation dans les prisons et introduisant l'impossibilité de principe d'exécuter la surveillance électronique au lieu où la victime réside?

Concernant le projet pilote de protection des victimes de violence intrafamiliale et les bracelets d'éloignement, quelle est l'enveloppe prévue et combien de dossiers seront-ils sélectionnés pour des tests?

Mme Valérie Dejardin (PS). – Pour le groupe PS, je vais terminer avec l'enseignement supérieur et l'enseignement obligatoire. Le but est ici effectivement de ne pas aller trop loin dans les discussions budgétaires, mais de ne pas non plus refaire la conférence de presse. Madame la Ministre-Présidente, votre présentation suscite des questions factuelles, notamment pour éclaircir les acteurs de l'enseignement et, je l'espère, les rassurer peut-être un petit peu.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le minerval va augmenter de 43 % pour les étudiants. Vous avez présenté cette augmentation comme progressive dans les faits. Le minerval sera augmenté à 1 194 euros et deviendra la norme. Vous avez dit qu'une partie des étudiants serait concernée, mais j'aimerais savoir laquelle. Nous avons lu 50 %. M. Casier a parlé de 50 à 60 %. Confirmez-vous ce pourcentage? Qu'en est-il pour les autres tranches? Quels sont les critères de revenus pour délimiter les différentes catégories? Comptez-vous instaurer une automaticité des droits?

Par ailleurs, comment la mesure d'économie de 10,8 millions d'euros a-t-elle été calculée? S'agit-il d'une économie nette pour le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou une partie servira-t-elle à financer l'enseignement supérieur? La même question se pose pour la suppression des frais complémentaires aux écoles supérieures des arts (ESA) et aux hautes écoles. Combien les frais afférents aux biens et services représentent-ils en moyenne pour les étudiants? Enfin, pouvez-vous me confirmer qu'il n'y aura pas de nouvelle hausse du minerval pendant la législature? Si j'ai bien compris, l'indexation restera possible.

Concernant le modèle DIES, à combien le minerval s'élèverait-il? Quelles seront les balises pour ne pas complètement mettre à sec l'accessibilité de notre enseignement supérieur pour les étudiants étrangers?

Vous avez parlé de redonner de l'air aux établissements. Vous avez donc dit que les recettes iront en partie à la Fédération Wallonie-Bruxelles et en partie au financement de l'enseignement supérieur. Pouvez-vous préciser cette répartition?

Quelle est la ventilation par type de mesure de l'économie nette de 86,7 millions d'euros réalisée dans l'enseignement obligatoire? Combien la hausse de la charge d'horaire dans le degré supérieur rapporte-t-elle au budget? Combien d'emplois seront-ils perdus? Pour les aménagements de début et de fin de carrière, est-ce le *statu quo*? Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), l'aménagement de carrière des nouveaux enseignants signifie vingt ou vingt-deux périodes, soit une charge plus élevée qu'actuellement. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas deux périodes supplémentaires dans la mise en œuvre du CDIE. Comment cette mesure sera-t-elle budgétée, maintenant que vous avez établi une trajectoire plus détaillée? À combien estimez-vous le coût de la mesure en 2028 et en rythme de croisière?

Les étudiants en cours de formation auront toujours accès au barème 501. Quels sont le montant des économies réalisées en rythme de croisière et la perte moyenne par enseignant liée à la suppression du barème 501 par rapport au barème 301 et au barème «RFIE»?

Quelle est l'économie réalisée grâce à la révision des budgets consacrés à la gratuité des fournitures scolaires et des repas? La gestion de la gratuité relèvera de l'autonomie des écoles. Vous n'avez cependant pas précisé les critères pour y avoir accès. Pour ce qui est des repas, comment cela s'articulera-t-il avec les moyens de fonctionnement de l'encadrement différencié?

Plutôt qu'une baisse de revenus, pourquoi ne pas avoir pris d'autres mesures d'accompagnement pour les enseignants en congé de maladie, pour leur retour en classe quand cela est possible? Pourquoi imposer une pression financière? Les enseignants absents sont-ils déjà concernés? Comment allez-vous définir les personnes exemptées?

Combien d'emplois de chargés de mission sont-ils supprimés? Cette mesure sera d'application dès janvier 2026. Qu'est-il prévu pour les enseignants remplaçants qui perdront leur charge horaire?

Concernant les emplois hors cadre, quels postes sont-ils visés et combien d'emplois sont-ils menacés? La même question se pose pour la réduction des cellules d'accompagnement et de soutien aux réseaux. Un reciblage de leurs missions est évoqué? Que cela signifie-t-il?

Quel est le montant de la recette liée à la hausse des droits d'inscription dans les établissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) pour les élèves de moins de douze ans? Quel pourcentage de cette recette sera-t-il réinjecté pour refinancer ces établissements? Qu'entendez-vous par «refinancer ces établissements»?

Vous avez indiqué ne pas toucher aux DPPR, mais c'est un leurre puisque vous avez dit, lors de votre intervention, avoir accepté les mesures du gouvernement

fédéral avec un silence coupable. À combien ces économies s'élèvent-elles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

S'agissant des politiques nouvelles, nous avons là encore peu de chiffres à notre disposition. Est-ce parce que les montants sont minimes? À combien la revalorisation des directions et la rémunération des maîtres de stage dans le cadre de la RFIE s'élèvent-elles? Quel est le montant du renforcement des moyens des centres PMS et des moyens supplémentaires pour l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement primaire? S'agit-il de moyens déjà prévus pour l'enseignement secondaire dans le cadre du Pacte? Dans ce cas, qu'est-il prévu pour les élèves de l'enseignement secondaire? À cet égard, Mme Glatigny a annoncé à plusieurs opérateurs la suppression du premier degré différencié dès la rentrée 2026. On évoque le montant de plus de 30 millions d'euros et le nombre de 500 ETP. Que deviendront ces moyens? Seront-ils préservés jusqu'au dernier centime pour faire de l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement secondaire?

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre-Présidente, aujourd'hui, nous aurions aimé débattre d'un budget de responsabilité, d'avenir, d'un budget répondant à une vision. On en est loin. C'est un fait: la situation budgétaire de notre Fédération est en feu. Or, vous nous présentez des perspectives budgétaires qui vont jeter de l'huile sur cet incendie. Votre budget n'a pas vocation à l'éteindre et à rassurer nos concitoyens. Vous n'entendez vraisemblablement pas construire l'avenir de notre espace francophone. Dans vos projections, les chiffres ont en définitive remplacé les idées et le budget que vous nous soumettez est sans souffle, sans cap, dénué de vision, sinon celle de faire des économies à tout prix.

Aujourd'hui, nous n'attendions pas de vous que vous nous rejouiez la conférence de presse en avançant quelques correctifs, mais plutôt que vous nous exposiez cette fameuse vision, votre trajectoire budgétaire jusqu'en 2029 et l'ensemble des éléments qu'elle implique. J'entends bien que le débat budgétaire concernant spécifiquement l'année 2026 suivra, mais, si vous avez travaillé avec sérieux et rigueur, présentez-nous votre trajectoire de manière exhaustive!

Concernant votre méthode, votre gouvernement joue depuis des mois sur les craintes. Il crie au loup et sort un rapport d'experts tel un épouvantail avant l'heure d'Halloween, rapport qui évoque davantage un musée des horreurs qu'un exposé de solutions réalistes. Ce faisant, vous préparez en quelque sorte l'opinion aux conséquences de vos choix politiques. Ce conclave budgétaire ne constitue finalement qu'un rouage supplémentaire du supplice que vivent les francophones: chaque jour qui passe, une nouvelle mesure tombe, sans aucune cohérence et sans aucune trajectoire claire.

Aujourd'hui encore, vous annoncez les grands axes du budget 2026, les tendances d'un plan et d'un trajet budgétaires jusqu'en 2029, mais sans dévoiler la trajectoire complète. Sur les 700 millions d'euros d'économies annoncées, seuls quelque 250 millions sont identifiés. On comprend pourquoi. En réalité, les chiffres que

vous nous cachez correspondent aux coupes budgétaires à venir. Cela se retrouve d'ailleurs dans certaines de vos expressions. Je vous ai écouté encore ce matin sur La Première. Les fameux «pour l'instant» y émaillaient la plupart de vos propos.

Par exemple, «pour l'instant, on ne touche pas à la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR)». Reste à savoir si c'est le niveau fédéral qui va s'en charger, ce qui vous dédouanerait de toute responsabilité alors que l'on nous a tant vanté les gouvernements miroirs!

Les DPPR sont-elles en sursis jusqu'aux prochains conclaves budgétaires? Quoi qu'il en soit, si nous voulons restaurer la confiance des enseignants et des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut être clair et leur offrir des perspectives, non pas brandir cette espèce d'«épée de Damoclès budgétaire».

Venons-en à ce mécanisme plus global: le saut d'index généralisé. Vous me direz qu'il ne s'agit pas de sauter l'indexation barémique. Certes, mais ce saut d'index porte sur l'ensemble des dotations et subventions et constitue *in fine* une mesure budgétaire aveugle, brutale et injuste. Elle touchera les écoles, les maisons de jeunes, les crèches, les centres culturels. Indirectement, elle frappera les communes qui devront sans doute compenser l'absence de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À titre d'exemple, les subventions des partenaires de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), des opérateurs culturels, des centres culturels ne seront pas indexées. Qui paiera la différence? J'aimerais une réponse très claire de votre part sur cette question centrale. La non-indexation des dotations destinées à payer les frais de fonctionnement, mais aussi les salaires – notamment au sein de l'ONE ou des crèches – devra-t-elle être compensée par les communes? Ou par les citoyens eux-mêmes qui devront payer plus cher pour accéder aux crèches, centres culturels et autres services de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Je relève aussi une petite astuce en matière de financement des bâtiments scolaires. Quand les taux d'intérêt étaient très bas et tournaient autour de 1 %, la Fédération Wallonie-Bruxelles prenait en charge l'excédent, au-delà de 1,25 %. Maintenant que les taux d'intérêt avoisinent les 3 %, la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera de prendre en charge 1,25 % et laissera aux pouvoirs organisateurs – majoritairement des communes – l'excédent, au-delà de 1,25 %. Ce seront donc à nouveau aux communes, aux pouvoirs organisateurs et autres à assumer ces coûts supplémentaires. Au final, cette astuce budgétaire constitue une double peine, en particulier pour les pouvoirs locaux!

Je suis scandalisé par vos décisions touchant à l'enseignement. Mettre fin aux mécanismes de la gratuité scolaire généralisée est un véritable scandale. Je me rappelle avoir vu ces images du MR nous expliquant qu'il fallait cesser de propager des *fake news*, qu'il n'avait pas l'intention de toucher à la gratuité scolaire. Il allait procéder à une évaluation. Où est cette étude? Où en est votre évaluation?

Nulle part. Car vous savez que ce mécanisme était pertinent et favorisait l'égalité sociale dans les écoles.

Vous le supprimez, purement et simplement, et le remplacez par une dotation réduite au fonctionnement des écoles. Vous entendez faire appliquer la gratuité jusqu'en sixième année primaire, avec beaucoup moins d'argent et à la discrétion des directeurs d'école. Ce matin, vous avez même osé nous dire à la radio qu'il faut se rendre compte de la charge administrative que cela représente pour les directions... Vous vous moquez de nous! Les directions vont devoir faire le tri, demander le revenu des parents, faire des choix entre les élèves. Ne sera-ce pas une usine à gaz administrative pour les directions? De qui vous moquez-vous?

Le système fonctionnait bien, permettait une véritable équité, facilitait la vie des parents et des écoles. Il y avait bel et bien égalité sociale, car l'ensemble des élèves avaient accès au même matériel scolaire, tout le monde était logé à la même enseigne. Vous laissez tomber cela. Nous savons que le MR ne veut pas entendre parler de l'égalité sociale. Par contre, Les Engagés, vous souvenez-vous du cdH? Avez-vous définitivement tourné la page en annihilant les acquis et progrès engrangés grâce à ce parti? Telle est votre vision du renouvellement de la démocratie et de la justice sociale?

Quelle honte d'avoir mis fin à ce mécanisme sans aucune justification, sans aucune étude préalable vous permettant d'expliquer le pourquoi du comment! Cela pose plein de questions. Comment allez-vous répartir cette fameuse dotation aux écoles? Par commune, par école, par élève, par indice socio-économique? Comment allons-nous faire en sorte que la gratuité scolaire – ou ce qu'il en reste – soit encore effective pour un certain nombre d'élèves?

Nous sommes face à un scandale, à un retour en arrière sans nom sur le plan social. Vous faites preuve d'un cynisme total sur le plan budgétaire. Par ailleurs, plus que jamais, vous déclarez une guerre ouverte aux enseignants: augmentation de deux heures de cours pour revenir à ce qui se faisait avant, et ce, au nom de l'égalité. Si vous vouliez prendre une véritable mesure d'égalité, il fallait prévoir 21 heures de cours pour tous les enseignants.

De nouveau, de vraies questions se poseront. Prenons un exemple concret: celui d'un professeur de mathématiques qui assure cinq cours de quatre heures pour totaliser ses vingt heures de cours dans l'enseignement secondaire. Où ira-t-il chercher les deux heures supplémentaires prévues par la réforme? Nos programmes ne comportent pas de cours de mathématiques de deux heures, seulement des cours de quatre heures. Il devra donc soit prester beaucoup plus d'heures, soit compléter son horaire dans une autre école, soit encore accepter de n'être payé qu'à 20/22 à défaut d'avoir un horaire complet. J'aimerais comprendre la faisabilité concrète d'une telle mesure.

Chez Lib.res, nous ne sommes pas opposés au dégel du minerval dans l'enseignement supérieur. Cela fait plus de dix ans qu'il n'a pas été indexé. Si tel avait été le cas, le montant actuel serait sans doute équivalent à celui que vous proposez aujourd'hui. Toutefois, la méthode interroge: pourquoi une augmentation aussi brutale? Pourquoi ne pas l'avoir étalée dans le temps afin d'en atténuer l'impact? On peut se demander si vous ne préférez pas annoncer les mauvaises nouvelles loin des échéances électorales, espérant qu'elles soient oubliées d'ici là. Tant que les mécanismes d'équité sociale ne sont pas précisés, il est difficile de saluer votre décision. Nous ne connaissons pas les nouveaux seuils. Sans de telles précisions, votre mesure, concernant le pouvoir d'achat, revient à reprendre d'une main ce que vous donnez de l'autre.

Enfin, la non-indexation des subventions destinées à la petite enfance et à la jeunesse, dans un contexte d'inflation, aura inévitablement des conséquences: soit une hausse des tarifs pour les parents, soit la fermeture de certaines structures, ce qui aggraverait encore la pénurie de places en Fédération Wallonie-Bruxelles. À défaut, ce seront d'autres opérateurs, notamment les pouvoirs organisateurs communaux, qui devront compenser. Derrière vos promesses, il ne s'agit pas seulement d'un moratoire ou d'une rationalisation: c'est surtout moins d'agréments, moins d'activités et moins de jeunes accueillis demain.

Pour ce qui concerne les maisons de justice, j'entends que vous dites vouloir préserver les priorités. En réalité, la seule chose que vous avez préservée, c'est la réforme fédérale, qui transfère une nouvelle fois une charge vers les entités fédérées en prévoyant des bracelets supplémentaires. Mais, pour le reste, vous ne répondez en rien aux besoins. J'ai encore lu le procureur du Roi de Bruxelles, Julien Moinil, expliquer qu'on avait plus de 400 jeunes qui auraient dû être en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) fermé et qui ne sont pas accueillis. Au lieu de quoi, ils sont laissés dans la nature, ou presque. Vous ne répondez pas à l'urgence sécuritaire. Ceux qui se font les matadors de la sécurité, où sont-ils lorsqu'il s'agit de donner enfin les moyens aux maisons de justice pour accompagner ces jeunes ou de faire en sorte que les justes moyens arrivent à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour prendre en charge ces jeunes délinquants? Nulle part.

Il y a aussi la question de la recherche scientifique, dont on parle peu. Sous couvert de considérer que chacun doit faire sa part, avec l'idée qu'une réduction d'un 1,5 million d'euros ne constitue qu'une suite logique aux précédentes économies, on prend une mauvaise décision, juste pour le symbole qu'elle représente.

On pourrait croire que cette somme de 1,5 million d'euros est minime, mais il s'agit d'un mauvais calcul. S'il y a bien un investissement utile, c'est la recherche scientifique. Cela pose la question de la place qu'on lui réserve dans notre architecture institutionnelle, et de quelle priorité on en fait. D'année en année, de législature en législature, c'est chaque fois la recherche scientifique qui est

finalement pénalisée. Pourtant, nous savons plus que jamais à quel point les sacrifices de nos chercheurs sont déjà nombreux, et combien la concurrence de leurs collègues européens est rude pour aller chercher les financements et pour rayonner. Vous affirmez que vous allez essayer de faire en sorte que ces économies se réalisent au niveau des frais de fonctionnement. Quelle garantie a-t-on?

D'autre part, je le réaffirme ici, investir dans la recherche scientifique, c'est investir dans l'avenir, dans l'emploi de demain, dans l'essor économique de la Wallonie et de Bruxelles. Il ne s'agit donc pas de faire quelques économies par-ci par-là. Nous sommes déjà dans une situation où nous ne jouons pas sur un pied d'égalité avec nos collègues européens. La recherche n'est pas une dépense, c'est un investissement dans la créativité, dans la compétitivité, dans la dignité intellectuelle de notre pays. Refuser de le reconnaître ou de le prendre en compte, c'est condamner notre avenir à la dépendance et au déclin. Je croyais pourtant qu'au moins sur cet aspect, votre gouvernement aurait fait mieux.

Selon vous, «chacun fait sa part», mais nous n'avons pas entendu de mesures concernant le gouvernement. On sacrifie les organisations de jeunesse politiques – et je suis en désaccord complet à ce sujet, car s'il y a bien un lieu de débats politiques intéressants, c'est au sein de ces organisations dont la jeunesse a plus que jamais besoin. Mais qu'en est-il des frais de fonctionnement de vos cabinets? Du nombre de collaborateurs? Des indemnités de logement des ministres? J'ai déposé une proposition de résolution demandant qu'on y mette fin. Mais il n'y a eu aucune annonce de votre part.

Ce budget est la preuve du renoncement. Le MR reprend d'une main communautaire ce qu'il promet plus tard d'une main fédérale. Les fameux 500 euros nets en plus, les citoyens ne les verront peut-être que dans cinq ans. Cependant, dès aujourd'hui, ils paieront plus cher leur crèche, leur minerval, les fournitures, les stages sportifs, les garderies extra-scolaires, l'accès à la culture, et tout cela à cause de vos réformes. Pendant ce temps-là, les communes continueront aussi à payer l'addition de vos économies.

Il est triste de voir que pour parachever sa mue en remorque du MR, Les Engagés détruisent les acquis du cdH. Hier, c'était le tronc commun et la concertation avec le monde de l'enseignement; aujourd'hui, c'est la gratuité scolaire. Sous la bannière du renouveau, votre gouvernement renonce à faire de la Fédération Wallonie-Bruxelles un véritable ascenseur de l'égalité des chances.

Ce conclave budgétaire n'est finalement pas un exercice de vérité, mais bien de renoncement. La rigueur ne peut être synonyme d'injustice. La responsabilité, c'est d'investir dans la jeunesse, dans l'enseignement, dans la culture, pas de les sacrifier sur l'autel de l'austérité.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le MR et Les Engagés couperont, d'ici 2029, 700 millions d'euros dans les secteurs qui sont déjà à bout de souffle. C'est une

attaque jamais vue, une attaque contre les enseignants, les étudiants, les familles, la culture, les crèches, tous les mouvements associatifs. Au programme, toutes les mesures les plus antisociales possibles sont présentes. Je prends par exemple le minerval qui s'élèvera jusqu'à 1 200 euros. Comme s'il n'y avait pas déjà assez d'étudiants exclus des études actuellement. Comme s'il n'y avait pas assez d'étudiants qui vivent dans la précarité. Comme s'il n'y avait pas assez d'étudiants qui doivent travailler plutôt qu'étudier et mettre en péril leur réussite. Madame la Ministre-Présidente, vous aggraverez leur situation.

Pas moins de 86 millions d'euros d'économie dans l'enseignement, avec plus de travail pour certains professeurs, moins de salaires pour d'autres, alors qu'il y a pénurie. Là aussi vous aggraverez la situation. L'école sera encore plus onéreuse pour les parents. La rentrée scolaire n'a pas eu lieu depuis longtemps et beaucoup de parents affirment avoir du mal à payer les factures. C'est de pis en pis. Moins de moyens pour les rénovations, alors que la moitié de nos bâtiments scolaires sont dans un état lamentable qui nécessite des travaux. Là aussi vous coupez dans les budgets. Vous amputez le budget de la culture de 13 millions d'euros, alors que, dès que vous avez pris vos fonctions, vous avez promis de ne pas y toucher. C'est un secteur déjà sous-financé, où il y a trop peu de moyens et où les conditions de travail sont déjà très précaires. Le secteur de la petite enfance perd 74 millions d'euros, avec plus de travail pour les puéricultrices. Nous y reviendrons. Les crèches seront plus chères. Oui, voilà tout ce qui arrive lorsque vous coupez dans tous les budgets ou lorsque vous ne les indexez pas. Il y a aussi des coupes dans le sport ou le secteur associatif.

Je vous ai entendue ce matin à la radio et vous ne m'avez pas fait rire, même si nous pouvions croire que c'était une blague. Vous avez osé dire que vous allez rendre l'enseignement plus juste et plus égalitaire. Comment est-ce possible de formuler de telles déclarations auprès d'un large public alors que vous savez pertinemment bien que vous faites exactement l'inverse dans vos tableaux budgétaires? Vous rendrez cet enseignement encore plus élitiste et inégalitaire qu'il ne l'est. Vous vous moquez des gens en osant tenir ces propos à la radio. Le projet du gouvernement MR-Les Engagés est de plus en plus clair. C'est un projet élitiste, du chacun pour soi, qui va faire augmenter les inégalités, qui s'attaque aux voix contradictoires, aux contre-pouvoirs et à l'esprit critique.

Votre gouvernement va se heurter à une large résistance de la société. Il y a déjà eu beaucoup de réactions du côté des syndicats, mais aussi du côté du monde associatif, qui promettent de se mobiliser dès demain. Nous serons beaucoup dans les rues. Le PTB sera là pour les soutenir contre vos politiques antisociales et antidémocratiques, à ce niveau de pouvoir et à d'autres. J'espère que vous l'avez compris, la colère est grande et légitime.

J'ai une question que personne ne pose dans les débats budgétaires en Fédération Wallonie-Bruxelles: jusqu'où irez-vous dans les casses pour faire soi-disant des

économies? S'il y a bien un message que je veux faire passer aujourd'hui, c'est que nous ne voulons plus entendre qu'il n'y a pas le choix, ce que nous n'arrêtons pas d'entendre le part de la majorité MR-Les Engagés. Ce n'est plus possible d'entendre ce genre de choses, de nuire à notre enseignement, aux professeurs, aux élèves, aux familles, alors qu'à côté de ça, un autre niveau de pouvoir qui finance la Fédération Wallonie-Bruxelles trouve 34 milliards d'euros à investir dans l'armement.

Nous ne pouvons plus non plus faire comme si c'était une catastrophe naturelle. Tous les partis autour de la table sont responsables des lois qui sous-financent structurellement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous les avez votées à plusieurs reprises. Hasard du calendrier: des F-35 tout beaux tout neufs sont arrivés pendant que des économies sont faites au niveau de l'enseignement. C'est le dernier secteur dans lequel il faut faire des économies. Les jeunes, les professeurs qui se mobilisent et qui vous disent depuis des années que leur métier devient invivable, méritent bien mieux que des économies.

Vous ne pouvez plus dire qu'il n'y a pas d'argent. Quand nous nous demandons comment cela se fait-il que ce niveau de pouvoir soit sous-financé – je vois qu'il y en a qui rigolent – la question se pose réellement. Nous aimerions enfin obtenir des réponses à ce sujet plutôt que tous nous mener droit dans le mur avec vos politiques qui vont certainement faire beaucoup de casse, mais pas des économies.

Les étudiants ont récemment manifesté sous votre fenêtre contre l'exclusion d'une partie d'entre eux. Vous allez maintenant plus loin en augmentant le minerval à 1 200 euros pour plus de la moitié des étudiants. Vous n'arrêtez pas de dire que ce n'est pas pour tous les étudiants, mais plus de la moitié d'entre eux sont quand même concernés! N'est-ce pas suffisant pour s'en inquiéter? C'est une vraie question, comme si cela n'était pas déjà assez cher de faire des études pour le moment! Une pétition contre la précarité étudiante, lancée par la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), il y a trois jours, a déjà récolté 30 000 signatures. C'est énorme. M. Daube reviendra sur le sujet parce que c'est en lien avec l'une de vos attaques les plus dures. J'espère que vous entendrez la colère de tous ces étudiants qui ont signé cette pétition.

Vous attaquez les enseignants du secondaire qui manifestent pourtant depuis des années, car ils exercent un métier de plus en plus difficile. Il y a pénurie et toutes vos mesures l'aggraveront. En plus de devoir travailler jusqu'à 67 ans, ces enseignants verront pour certains leur charge de travail augmenter, pour d'autres leur salaire diminuer. Ce matin, dans «*Le Soir*», un article titre «*Quelque 1 500 temps pleins en danger dans l'enseignement secondaire supérieur*». Nous aimerions vous entendre sur ce fait. Vous cassez de l'emploi, tout en disant que vous allez améliorer la qualité de l'enseignement. C'est juste incompréhensible. Je pense sincèrement que vous n'êtes pas honnête dans vos propos.

Vous coupez 86 millions dans le budget de l'enseignement et vous faites payer la facture aux parents. Par exemple, la Ligue des familles a estimé que votre mesure, mettant fin à la gratuité des fournitures scolaires, coûtera 104 euros en plus par enfant et par an. Mais il y a aussi d'autres mesures qui amèneront plus de frais pour les familles. Que leur répondez-vous?

Vous n'indexez pas et vous réduisez les fonds pour la rénovation des bâtiments scolaires alors que la moitié des bâtiments nécessitent des travaux importants de rénovation. Investir dans l'éducation est important pour l'avenir. Comment pouvez-vous nous faire croire qu'en coupant dans les budgets, qu'en ne réagissant pas à l'état lamentable des bâtiments en faisant encore moins de travaux, alors que la moitié des bâtiments scolaires sont dans un état catastrophique qui nécessite des travaux importants, vous ferez à l'avenir des économies? C'est un non-sens complet.

J'en viens à la culture, un secteur déjà à bout de souffle. Le président du MR a déjà menacé clairement d'en finir avec la culture subsidiée, celle qui dérange, celle qu'il considère comme politique.

Lorsque nous vous avons interpellée sur cette question, vous aviez promis de faire tout l'inverse. Un an plus tard, vous continuez dans la voie du définancement structurel de la culture. Vous jetez votre promesse à la poubelle: vous allez couper plus de 4 % du budget de la culture uniquement cette année. Nous ne savons pas encore ce que vous comptez faire par la suite.

Nous ne comprenons pas bien où et comment vous allez couper ces moyens. Vous avez dit: «Si vous additionnez toutes mes annonces, vous n'arriverez pas à la somme totale». Tout le monde est en panique. Vous ne donnez pas de réponses précises. Pourtant, si vous avancez ces chiffres, cela signifie que vous avez la réponse.

Vous dites que vous allez diminuer les aides ponctuelles, mais nous ne savons pas si ce sera ciblé ou si cela concernera tout le monde. Sur base de quels critères? Combien d'emplois sont-ils menacés? Quel sera l'impact de ces diminutions sur les nombreuses petites structures – théâtres, compagnies théâtrales, groupes de musique, festivals, musiciens, éditeurs, maisons de livres, musées, centres culturels – qui en bénéficient aujourd'hui? Vos mesures vont étouffer davantage un secteur qui manque déjà d'air. Vous avez également parlé du gel des reconnaissances. Nous voudrions en avoir la définition précise. De grandes inquiétudes se profilent sur ce point.

En ce qui concerne la petite enfance, il est question d'une diminution de 74 millions d'euros, soit 10 % du budget de l'ONE, secteur dans lequel les travailleuses sont épuisées. C'est d'ailleurs une des raisons de la pénurie. Vous allez taper là où il y a déjà beaucoup de difficultés. Il convient de valoriser le travail. Vous agissez, une fois de plus, à l'inverse de vos promesses.

Ces travailleuses sont sorties plusieurs fois dans la rue ces dernières années. Vous aviez promis d'améliorer leurs conditions de travail, notamment en finançant la norme d'encadrement de 1,5 ETP pour sept enfants. C'est écrit noir sur blanc dans votre DPC; vous ne pouvez pas l'effacer! Nous constatons qu'il s'agissait d'une promesse en l'air. À vous entendre aujourd'hui, cette norme serait appliquée dans les faits; apparemment, les puéricultrices se mobiliseraient depuis des années pour une surcharge de travail qui n'existerait pas. Les experts ont mis en avant ces chiffres totalement déconnectés de la réalité et qui ne correspondent pas à ce qui est vécu sur le terrain. Les puéricultrices se retrouvent avec dix enfants à gérer dans de nombreux cas. C'est épuisant pour elles, dangereux pour les enfants et inquiétant pour les parents.

Aujourd'hui, vous venez nous dire que cela relève de l'imaginaire et qu'il n'y a, en réalité, aucun problème dans les crèches. Or, vous savez que c'est tout l'inverse. Nous voulons donc vraiment vous entendre: pourquoi avoir renoncé à la norme d'encadrement? Pourquoi était-ce une promesse dans votre DPC? Il y a encore deux semaines de cela, Mme Lescrenier le promettait à la radio. Pourquoi avez-vous changé d'avis? Pouvez-vous nous fournir davantage d'explications sur la manière dont vous allez procéder pour ne pas voir le prix des crèches exploser si vous privilégiez les places en crèches non subsidiées et n'indexez pas les montants alloués à la petite enfance?

De manière plus générale, les syndicats ont dénoncé le fait que vous ne les aviez pas consultés avant de prendre et d'annoncer toutes ces mesures. Que leur répondez-vous? Les syndicats des enseignants dénoncent un manque de concertation et annoncent un certain nombre d'actions dans les semaines à venir. Ils refusent de se laisser faire, tant les enseignants sont groggy face à ces annonces. Ils dénoncent le fait que vos mesures risquent de nuire à la qualité de l'enseignement.

Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) souligne aussi la suppression de mesures essentielles, comme la distribution des fournitures scolaires et des repas gratuits. Cela fera peser sur les familles les plus vulnérables une charge supplémentaire, et ce, tout en exposant les enfants aux marques visibles de la précarité. Il dénonce également les 13 millions d'euros d'économies qui menacent l'accès à la culture, un accès garanti par la Convention relative aux droits de l'enfant, alors même que la culture constitue un levier essentiel d'émancipation pour les enfants les plus fragilisés. Le DGDE pointe aussi les 74 millions d'euros d'économies prévus dans le secteur de la petite enfance, ainsi que la non-indexation des subventions en 2026, alors que la pénurie de places persiste.

La Ligue des familles dénonce elle aussi une explosion des frais scolaires pour les familles et un nouveau système totalement ingérable et stigmatisant. Selon elle, ce changement se soldera par une hausse du coût de la rentrée scolaire de 104 euros par enfant. Elle est très inquiète au sujet des crèches et du manque de places.

Il ne s'agit pas simplement de l'avis de l'opposition. Comme vous pouvez le constater, vos réformes sont très mal accueillies. En effet, les signaux sont au rouge, vous alertant que vous allez dans le sens inverse de ce qu'il faudrait faire pour l'enseignement et l'accès aux études, à la culture et au sport. Cela va à l'encontre de conditions de travail dignes pour tous les secteurs concernés. Que répondez-vous aux inquiétudes légitimes des acteurs du secteur? Quand allez-vous les consulter? Pouvez-vous nous donner davantage d'informations, tant le flou règne? Vont-ils devoir attendre un mois et demi avant de disposer des tableaux budgétaires faisant état du calcul pour chaque compétence?

De manière plus générale, jusqu'où allez-vous sacrifier l'enseignement, les étudiants et la culture au nom d'économies? Pourquoi, ni dans le cadre du rapport d'experts ni dans vos travaux, ne proposez-vous pas d'autres solutions de financement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que celles qui nous conduisent droit dans le mur aujourd'hui? Pourquoi est-ce tabou de remettre en cause la loi qui sous-finance ce niveau de pouvoir? Pourquoi ne pas calculer l'impact de vos mesures à plus long terme?

La presse de ce matin fait état d'une diminution de 1 500 emplois dans l'enseignement. Comment pouvez-vous préconiser de pareilles coupes budgétaires sans calculer le nombre de pertes d'emploi dans chacun des secteurs concernés? Nous savons que c'est notamment lié à la non-indexation de tous les budgets dans chaque secteur. Avez-vous procédé à un calcul pour évaluer les pertes d'emploi?

Avez-vous évalué le nombre de ces pertes d'emploi? Avez-vous estimé les conséquences de vos mesures sur le plan humain et aussi sur le plan financier? En effet, il est démontré que les moyens investis dans l'enseignement et la culture rapportent énormément à la société. Avez-vous réfléchi à d'autres solutions afin de refinancer la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Madame la Ministre-Présidente, je vais désormais vous interroger compétence par compétence.

Concernant l'enseignement, vous augmentez la charge des enseignants du degré secondaire supérieur de deux heures par semaine. Avez-vous évalué le nombre d'ETP perdus en raison de cette mesure? Comment voyez-vous le reclassement des enseignants nommés qui perdront des heures en raison de cette mesure? Confirmez-vous le nombre de 1 500 emplois perdus annoncé dans un article du journal *«Le Soir»*? Ces emplois s'ajoutent-ils aux 500 emplois déjà perdus dans l'enseignement qualifiant?

Vous sanctionnez les professeurs qui ont eu le courage de faire un master en sciences de l'éducation et qui se voient désormais refuser l'accès au barème. Les futurs enseignants devront se passer de 300, 400 ou 500 euros par mois en fonction de leur ancienneté. C'est énorme! Que leur répondez-vous? Vous indiquez que

vous ne touchez pas aux salaires. Or, cette mesure a pour effet que les futurs diplômés gagneront moins.

Lorsque vous dites ne pas toucher aux DPPR, vous faites preuve de cynisme, car vous savez très bien que vos homologues au gouvernement fédéral préparent des mesures qui risquent d'empêcher et de décourager fortement, par l'instauration de sanctions financières, le fait de s'arrêter de travailler avant l'âge légal de la pension, qui sera bientôt de 67 ans. Les mesures prévues s'attaquent également au montant de la pension, notamment en la calculant sur la base de toute la carrière et non plus sur celle des dix dernières années.

Vous êtes donc en train de dire aux enseignants qu'ils devront travailler davantage, avec une pension bien moindre à la clé. La différence pourra parfois atteindre 500 euros par mois. Ce matin, à la radio, vous avez botté en touche en affirmant que vous n'êtes pas concernée. Or, les partis de votre coalition siègent au gouvernement fédéral.

Nous estimons que vous allez aggraver la pénurie des enseignants en rendant le métier insupportable. Vous dites que tout le monde doit fournir des efforts, mais ce ne seront pas les ministres qui, à 67 ans, donneront cours à une classe de 30 élèves. C'est pour cela que les enseignants enragent. Vous allez encore détériorer leurs conditions de travail et la qualité de l'enseignement en pâtira, ainsi que les élèves. Comment comptez-vous faire face à la pénurie des enseignants avec des mesures de ce genre?

Vous supprimez le mécanisme de la gratuité des fournitures scolaires jusqu'à la troisième année de l'enseignement primaire. Ce mécanisme représente un budget de 45 millions d'euros. Vous dites réinjecter 25 millions d'euros dans les subventions de fonctionnement tout en faisant une légère économie. Je considère qu'une économie de 20 millions d'euros sur un total de 45 millions d'euros ne peut être qualifiée de «légère». Vous dites surtout que les écoles pourront disposer de cette somme pour financer les fournitures scolaires, jusqu'en sixième année primaire, pour les élèves qui en ont le plus besoin. Sur quelle base les écoles sont-elles censées décider quels élèves elles aident? Il est problématique de cerner la pauvreté. Le salaire des parents et leurs conditions de vie ne sont pas inscrits sur le front de l'enfant. Comment les enseignants et les directions d'écoles sont-ils censés déterminer qui a besoin d'aide? Sur quelle base répartirez-vous les 25 millions dédiés à la gratuité scolaire dans les écoles? Tiendrez-vous compte du nombre d'élèves bénéficiaires ou de l'indice socio-économique?

Vous gelez les budgets de fonctionnement des écoles en ne les indexant pas l'année prochaine. Ce gel concerne-t-il uniquement l'enseignement fondamental ou tout l'enseignement obligatoire? Quelles sont les sommes économisées et comment allez-vous faire en sorte que cette facture ne soit pas envoyée aux parents? Vous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles fait des économies. Qu'en est-il du

pouvoir d'achat des parents et du budget des écoles et des bâtiments scolaires dans cette histoire?

Vous allez geler les dépenses des fonds des bâtiments scolaires en n'indexant pas les dotations de ces fonds. Quels sont les montants économisés grâce à cette mesure? Vous affirmez qu'une partie des économies liées aux meilleures performances énergétiques des écoles dans lesquels les travaux ont été réalisés serviront pour moitié à renflouer les caisses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment allez-vous concrètement instaurer ce dispositif? Les écoles concernées devront-elles payer la Fédération Wallonie-Bruxelles? C'est ce que j'ai cru comprendre avec votre présentation. Sur quelle base ce calcul sera-t-il effectué? Cela ne représentera-t-il pas un alourdissement supplémentaire du travail administratif pour les écoles? Dans ce système, vous renvoyez finalement la balle aux écoles, qui ne roulent pourtant pas sur l'or. J'imagine que vous le savez. Quelle part devra-t-elle être prise en charge par les écoles elles-mêmes dans les prochaines dépenses?

J'en viens aux attaques contre le secteur de la culture. Vous avez annoncé 13 millions d'euros d'économies. Pouvez-vous nous donner le détail des mesures qui permettent d'arriver à ce montant? Sachant que le gouvernement a prévu 700 millions d'euros d'économies tout au long de la législature et qu'actuellement, il réalise une économie de 250 millions d'euros dans le budget initial de 2026, quelles coupes budgétaires sont-elles envisagées dans le secteur culturel pour les années 2027 à 2029? Un saut d'index est-il prévu durant cette période? Si c'est le cas, quel est le nombre d'emplois menacés par ce saut d'index? Quel est le montant total actuel attribué par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous forme d'aides ponctuelles dans le secteur culturel? À quelles fins sont dédiées ces aides? Certaines aides sont-elles liées directement à des emplois? Quelles aides ponctuelles vont-elles être diminuées? Sur la base de quels critères?

À quel décret ces aides sont-elles liées? Ce n'est pas clair du tout, ni pour nous ni pour les opérateurs du secteur. Combien de temps le moratoire annoncé sur les nouvelles reconnaissances durera-t-il? Concerne-t-il aussi les dispositifs tels que les spécialisations? Quelles économies estimez-vous réaliser grâce à ce moratoire?

L'année 2027 sera caractérisée par un nouveau dispositif constitué des contrats de création, de services et de diffusion prévus par le décret du 20 juillet 2022 modifiant le Décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène, qui doit entrer en vigueur. Ce dispositif sera-t-il préservé? Le cas échéant, quel sera le montant prévu pour répondre aux nouvelles demandes? Avez-vous calculé les pertes d'emploi dans le secteur? Comment ferez-vous en sorte que le prix des entrées dans les lieux culturels n'augmente pas afin de préserver l'accessibilité de la culture?

Au sujet des attaques à l'encontre des organisations de jeunesse (OJ), dont nous avons parlé lors de la dernière séance plénière, mais aussi envers les associations d'éducation permanente, les centres d'archives liés à des partis politiques et le

secteur associatif en général, vous avez décidé de rappeler environ 270 détachés pédagogiques, pourtant très utiles à ce secteur. Ces travailleurs, qui sont des piliers pour bon nombre d'OJ, perdraient leur emploi dans des structures où ils travaillent actuellement. Cela va clairement affaiblir de nombreuses associations qui font pourtant un travail d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement essentiel pour nos jeunes. Il s'agit d'une attaque grave contre la jeunesse qui réduira les moyens de ces associations, mais c'est aussi une attaque contre la démocratie. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces associations sont dans votre viseur: vous voulez priver ces jeunes des moyens de s'informer, de s'exprimer et de s'organiser, notamment contre vos lourdes mesures antisociales. Supprimer ces soutiens, c'est affaiblir la démocratie, freiner le développement d'une citoyenneté active et critique et ne plus donner les moyens aux jeunes de comprendre, d'agir et de faire entendre leur voix.

Comptez-vous retirer également des financements à des associations telles que Présence et Action culturelle (PAC) ou Soralia, comme l'indique le scénario n° 2 de la note de votre gouvernement qui a fuité? Toujours d'après cette note, plein d'autres organisations étaient également dans votre viseur à travers les détachés pédagogiques, notamment les scouts, les patros ou encore l'ASBL Article 27. Qu'en est-il? Comment définissez-vous concrètement un lien explicite avec un parti politique? Quels critères objectifs seront utilisés? Pouvez-vous nous donner accès à la liste des organismes concernés? Pourquoi supprimer la reconnaissance plutôt que simplement renforcer la transparence?

En outre, certains centres d'études produisent des travaux de recherche et de mémoire. Qui fera ce travail dorénavant? Parmi les détachés pédagogiques actifs dans ces associations, combien sont enseignants et combien sont éducateurs? Les cabinets ministériels comptent-ils également des détachés? Le cas échéant, ces derniers sont-ils soumis au même système ou y font-ils exception? Vous avez également parlé d'une révision plus large du mode de financement des organisations de jeunesse. Quelles sont les pistes de travail dans ce domaine qui inquiète énormément le secteur?

Vous avez évoqué des économies de 74 millions d'euros dans le secteur de la petite enfance. Pouvez-vous détailler les mesures à cet effet? Des pertes d'emploi sont-elles à craindre? À plusieurs reprises, vous avez mentionné des coupes dans le budget informatique de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Quel sera l'impact de ces coupes, étant donné l'importance des outils numériques à l'heure actuelle? De plus, ces économies ne représentent qu'une petite partie des coupes, puisqu'il ne s'agit que de 3 millions d'euros sur 74. Or, c'est sur cet aspect que vous vous êtes attardée lors d'une interview radiophonique, ce qui constitue une réponse un peu courte à mon goût. Pouvez-vous en dire plus?

Par ailleurs, vous avez décidé d'abandonner le financement de la norme d'encadrement. Sur la base de quels chiffres précis estimez-vous que la norme

d'encadrement est finalement atteinte, contrairement à l'année dernière? Disposez-vous d'un taux d'encadrement objectivé dans les milieux d'accueil? Affirmez-vous que les acteurs de terrain se trompent quand ils estiment que même la norme d'encadrement actuelle, c'est-à-dire un équivalent temps plein (ETP) pour sept enfants, n'est pas toujours respectée?

Vous avez encore annoncé un gel de l'indexation des opérateurs subventionnés par l'ONE jusqu'en 2027. Quel sera l'impact de ce gel sur la qualité de l'accueil? Combien d'emplois sont-ils menacés par ces sauts d'index? Le financement exceptionnel en faveur de l'ONE, qui s'élèvera à 43 millions d'euros en 2026 et à 54 millions en 2027, sera-t-il destiné uniquement à payer les dettes de l'ONE ou sera-t-il également utilisé pour que l'ONE puisse mener à bien ses missions?

La ministre Lescrenier a également affirmé qu'il n'était plus possible de continuer à subventionner comme aujourd'hui. Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet? Qu'en est-il des crèches privées et des crèches publiques? Le gouvernement souhaite-t-il subventionner davantage les crèches non subventionnées? Sur quels moyens s'appuieraient les éventuelles mesures en ce sens? Les tarifs seront-ils alors soumis au cadre relatif à la participation financière des parents (PFP)?

J'ai posé de nombreuses questions, mais j'espère sincèrement que vous ne bottez pas en touche et que vous répondrez à l'inquiétude légitime de tous les enseignants, élèves, étudiants, familles, associations et de tous les membres du secteur culturel et sportif qui, depuis vendredi, sont très inquiets face à l'ampleur de vos coupes budgétaires.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre, vous avez réussi à m'impressionner. Vous avez fait encore pire que votre prédécesseuse, Mme Glatigny, qui avait déjà frappé fort avec sa réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). C'est une honte. Des dizaines de milliers d'étudiants vous expliquent qu'ils éprouvent des difficultés à payer leur logement, leurs factures, qu'ils doivent tant travailler pour payer leurs études qu'ils mettent leur réussite en péril. Et votre seule réponse est de leur annoncer l'augmentation globale du minerval à 1 200 euros. En réalité, il ne s'agit pas de votre seule réponse. Vous avez également remis la réforme du décret «Paysage» à l'ordre du jour, pour que notre gouvernement aille bien dans la direction de l'élitisme.

Comme si ce n'était pas suffisant, vous avez menti à tous les niveaux. Dans votre programme des Engagés, vous vantez le gel du minerval à 835 euros; il figure d'ailleurs parmi les solutions destinées à la lutte contre la précarité des étudiants. Dans le programme du MR, il n'y a même pas le moindre mot sur cette thématique. Jamais vous n'auriez osé indiquer dans votre propre programme que le minerval allait passer à 1 200 euros. Cela ne figurait pas même dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC). Vous avez menti à vos électeurs, et

aujourd'hui, vous annoncez cette mesure qui n'a aucune légitimité. Les étudiantes et les étudiants en sont bien conscients: 30 000 signatures figurent déjà sur la pétition de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF). Cette pétition, lancée il y a seulement 48 heures, réclame le retrait de votre réforme sur l'augmentation du minerval. Une manifestation se tiendra jeudi à 14h00 à la Gare centrale. Je suis sûr que des milliers d'étudiants y manifesteront leur mécontentement face à cette hausse du coût des études.

Je vous ai vraiment bien écoutée. Vous dites que ce nouveau minerval progressif rendra le système plus équitable et que tous les étudiants ne seront pas concernés par ce montant de 1 200 euros. Mais selon votre propre projection, pour 90 % des étudiants, la situation reste identique, voire empire. Ne prétendez pas que vous faites des cadeaux aux étudiantes et aux étudiants. Soixante pour cent d'entre eux devront bien s'acquitter des 1 200 euros. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les vôtres, que j'ai lus sur votre compte Instagram. Vous faites une drôle de tête; s'ils sont incorrects, vous devriez en parler à vos chargés de communication. Parmi ces 60 % d'étudiants, certains travaillent en plus d'étudier, d'autres ont des parents aux revenus modestes. Ne nous faites pas croire que cette mesure est destinée aux seuls riches. Elle cible de très nombreux étudiants de la classe des travailleurs, dont les revenus des parents sont tout juste supérieurs aux critères que vous avez établis pour payer un minerval moins élevé.

Troisièmement, les critères ne sont pas clairs. Pour le moment, nous devons vous croire sur parole lorsque vous affirmez que 10 % des étudiants vont payer moins.

Ensuite, vous allez créer un enfer administratif pour les étudiants. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte. Des tonnes d'étudiants vont désormais devoir rentrer des dossiers pour prouver qu'ils sont éligibles. En outre, ils devront reproduire cette démarche chaque année. C'est déjà le cas pour les étudiants boursiers: c'est un enfer pour eux. Chaque année, ils se demandent s'ils ne vont pas perdre leur bourse et devoir payer 835 euros parce que leurs parents ont gagné dix euros de plus que l'année précédente.

Le gel du minerval aurait été bien plus logique. L'idée était de bloquer le minerval à 835 euros et de le diminuer ensuite progressivement, jusqu'à atteindre la gratuité de l'enseignement supérieur. C'était d'ailleurs ce à quoi la Belgique s'était engagée en signant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Nous allons droit dans le mur. Et je vais être très clair, Madame la Ministre-Présidente: si votre but est vraiment la justice sociale, si vous voulez vous attaquer aux grandes fortunes, n'allez pas faire les poches aux étudiants; taxez les riches et adoptez une «taxe des millionnaires» au niveau fédéral. Ce sont les impôts qui redistribuent les richesses, pas le minerval. Cela n'a jamais été le cas.

Votre mesure étant globalement floue, j'ai de nombreuses questions. Quels sont les critères précis pour chaque tranche? Comment parvenez-vous à une

répartition de 22 % d'étudiants boursiers, 10 % d'étudiants modestes, 10 % d'étudiants devant payer 835 euros et 60 % d'étudiants devant payer 1 200 euros? Pourquoi n'élargissez-vous pas tout simplement les critères pour être boursier?

Vos critères posent de nombreux problèmes. Par exemple, un étudiant pourrait perdre sa bourse si ses parents ont gagné dix euros de plus que l'année précédente. Que prévoyez-vous pour que vos nouveaux critères ne reproduisent pas exactement les mêmes problèmes auxquels les étudiants sont déjà confrontés?

À combien estimez-vous cette mesure? Qu'attendez-vous qu'elle rapporte à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Et surtout, qu'allez-vous faire de cet argent? Est-il destiné aux établissements de l'enseignement supérieur ou comptez-vous diminuer l'enveloppe allouée à ces établissements? Bref, s'agit-il d'une économie pure et simple ou d'un refinancement de l'enseignement supérieur qui se ferait sur le dos des étudiants?

Comptez-vous désormais indexer le minerval chaque année? Allons-nous nous retrouver dans une situation où le minerval va augmenter chaque année, et coûtera plusieurs centaines d'euros supplémentaires dans quelques années?

Que répondre aux familles nombreuses qui risquent de multiplier annuellement ces sommes supplémentaires par leur nombre d'enfants? Doivent-elles choisir, parmi leurs enfants, lequel ira à l'université? Ce constat est grave.

Quelles sont les conséquences de la suppression des frais afférents aux biens et services que vous prévoyez pour les hautes écoles? J'espère que vos réponses nous parviendront avec clarté, sans devoir attendre les tableaux budgétaires dont les délais annoncés sont nébuleux.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Ce conclave budgétaire a provoqué un véritable choc. Aujourd'hui, j'ai mal à ma Fédération Wallonie-Bruxelles. Madame la Ministre-Présidente, les annonces du gouvernement MR-Les Engagés suscitent de l'incompréhension face à l'incohérence de vos propos et de vos actes, mais aussi de la violence et surtout de la colère.

Derrière les chiffres, se trouvent des hommes, des femmes, des enfants, des familles, des associations, des enseignants, des animateurs que vous mettez en difficulté, sous le couvert d'un discours appelant au réalisme budgétaire. Ce budget ne se contente pas d'ajuster des lignes comptables: il attaque frontalement la solidarité, l'école, un modèle, une histoire, une vision de la société que nous avons construite ensemble, majorité et opposition, pas à pas, au gré des années, depuis des décennies. Certaines choses étaient intouchables et permettaient le fonctionnement de notre modèle de société. Vous vous y attaquez maintenant.

Aujourd'hui, j'assiste à un renoncement dans le chef tant du MR que des Engagés, un renoncement à la concertation. Avec vos décisions, vous avez

littéralement tordu le sens de ce mot. Vous avez renoncé aux cadres décrets qui garantissaient aux organisations des financements pluriannuels structurels. Vous les mettez à sac aujourd'hui. Vous renoncez même parfois à honorer nos engagements internationaux, notamment ceux que prône la Convention relative aux droits de l'enfant, au vu des décisions que vous prenez concernant la gratuité scolaire et l'accès aux crèches. Enfin, vous renoncez à une dynamique collective incarnée par le Pacte scolaire et le Pacte culturel, ces fondements du vivre-ensemble dans notre démocratie en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les publics concernés, il s'agit véritablement d'une déferlante catastrophique tant les conséquences sont lourdes. Vos mesures toucheront de plein fouet les familles déjà fragilisées par la hausse du coût de la vie, les enfants, les jeunes qui verront leur école et leurs organisations s'affaiblir, voire purement et simplement disparaître, les travailleurs du secteur non marchand, du monde associatif et culturel, où plus de mille emplois pourraient être supprimés.

Lors de votre exercice budgétaire, derrière chaque ligne, vous avez vu des gains. Personnellement, j'y ai vu des visages. Vous parlez constamment de dépenses. Pour ma part, je vois des investissements d'intérêt public supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle, même si tout le monde n'a pas d'enfants, nous consentons à investir dans les crèches, car nous souhaitons défendre collectivement les droits des enfants. Nous souhaitons réellement consacrer une partie de notre budget au bien-être des enfants.

Vous, vous rabotez et, en rabotant, vous finissez par briser le tissu humain qui soude notre société. Je m'interroge: fondamentalement, quel est votre projet? Faire mal, faire pire ou simplement démonter un système qui fonctionne?

On confie à la Fédération Wallonie-Bruxelles les clés de l'école, des crèches, des universités, de la culture, du sport, des médias, mais vous ne leur donnez pas les moyens d'agir ? C'est un peu comme si on demandait à un enfant d'aller faire les courses pour toute la famille avec trois euros: c'est purement et simplement impossible. L'un des objectifs énumérés lors de votre présentation est de «préserver les missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Cela veut dire lui permettre d'avoir les moyens d'exécuter ces missions.

Madame la Ministre-Présidente, dans votre intervention, vous avez souligné que certains propageaient des informations fausses. J'aimerais pour ma part vous donner quatre exemples. Premièrement, deux heures de plus pour les enseignants du secondaire supérieur, cela implique aussi des heures supplémentaires de préparation, d'évaluation, de fatigue. Ce n'est pas ainsi que l'on reconnaît ceux et celles qui travaillent, puisqu'on leur demande de travailler davantage. Quand on parle de deux heures, cela peut sembler relativement faible, mais, aujourd'hui, la presse nous parle de 1 500 emplois. C'est de la charité déguisée en rendement scolaire.

Deuxièmement, il est question de rattraper l'indexation sur le minerval des étudiants dans l'enseignement supérieur. Rattraper l'indexation? Non. Dans certaines hautes écoles, comme la Haute École de la province de Liège, une partie du coût du minerval était déjà supportée par les établissements. Dès lors, la mesure que vous annoncez ici aggrave les déséquilibres. Cette augmentation doit être analysée dans la perspective des étudiants et pas des établissements: là, vous vous rendez compte que, pour certains étudiants, le montant sera bien davantage supérieur à l'indexation que vous évoquiez.

Troisièmement, d'après la DPC, les associations seront soutenues par le biais de conventions pluriannuelles. Pourtant, je constate aujourd'hui que 11 millions d'euros d'économies sont réalisées dans les subventions facultatives qui portent très mal leur nom. Des appels à projets sont supprimés, ce qui enlève des moyens importants pour les associations. Vous gélez certaines indexations et réduisez les montants des déductions fiscales. Demain, la réforme des points APE aura un impact sur les associations. Enfin, vous réduisez les effectifs des détachés pédagogiques. Pouvez-vous faire le point sur l'ensemble de ces mesures? Pour les associations, c'est une véritable catastrophe.

Enfin, la ministre de la Jeunesse a retiré les agréments de deux ou trois associations et organisations, retrait qui a permis de dégager 600 000 euros. Qu'est devenu cet argent? Certaines associations ont rempli toutes les conditions auprès de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles s'entendent toutefois dire qu'elles sont reconnues en attente des subventions, elles qui attendent déjà depuis trois ans! Vous rendez-vous compte de ce que signifie pour elles votre annonce d'un moratoire de deux ans? Vous les tuez, tout simplement!

Vous parlez de fausses informations, mais, à travers ces quatre exemples concrets, je vous démontre que les gens ont raison d'avoir peur des politiques que vous mettez en œuvre.

Jusqu'à présent, vous avez uniquement présenté les informations pour 2026. Vous travaillez sur une trajectoire 2026-2029, mais vous n'en dites rien. Vous manquez de transparence pour que nous puissions comprendre ce qui va se passer dans les années à venir.

Vous augmentez le minerval dans l'enseignement supérieur. Allez-vous également l'augmenter les années suivantes? Nous souhaitons recevoir les informations sur la trajectoire pour la période 2026-2029 qui vous ont permis de mesurer les économies que vous souhaitez réaliser.

Deuxièmement, vous avez évoqué dans votre présentation la formation de groupes de travail. Quels sont les noms de ces groupes de travail? Remettront-ils des rapports? Nous aimerions comprendre les différents champs dans lesquels vous avez lancé des investigations.

Troisièmement, comment pouvez-vous dépenser plus pour de nouvelles mesures contre-productives, à l'inverse même des analyses des experts, et, en parallèle, dire que chacun va devoir faire plus d'efforts? Vous devez comprendre que, dans la société, les gens n'acceptent pas de fournir des efforts pour financer des politiques que le comité d'experts lui-même dénonce comme étant coûteuses et contre-productives.

Enfin, je voudrais vous entendre au sujet d'une proposition qui a été faite dans l'espace public. Qu'en est-il des compétences transférées de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne? On parle d'un montant de 500 millions d'euros. Qu'en est-il d'une nouvelle discussion avec la Région wallonne pour rapatrier des moyens au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, précisément parce qu'elle n'a pas de levier fiscal?

Plus concrètement, comment allez-vous garantir la gratuité scolaire sans créer une sélection sociale? Allez-vous demander aux écoles de trier les familles selon les revenus? Avec quelles garanties d'égalité? Quelle protection contre la stigmatisation allez-vous prévoir? Surtout, quel soutien administratif allez-vous apporter? C'est un comble: d'une part, vous appelez à la simplification administrative et, d'autre part, la ministre Glatigny a annoncé des réductions budgétaires sur le plan administratif. Vous prenez une décision totalement incohérente avec les objectifs du gouvernement.

Quel sera le libellé exact des nouvelles restrictions que vous annoncez pour les OJ, centres d'archives et espaces politiques? Vous êtes liée à ces structures par des agréments et des conventions. Comment allez-vous instaurer votre nouvelle politique de mise à mort de ces associations? Mme Lescrenier a expliqué que les organisations pourraient garder leur agrément, mais qu'elles n'auraient plus aucun financement. C'est totalement contre-productif et incohérent. Ces organisations sont financées, car elles répondent à toute une série d'obligations fixées par décret. Vous ne pouvez pas refuser une reconnaissance sur le seul critère politique. Ce serait une violation du Pacte culturel et une discrimination pure et simple. En outre, parmi toutes les diapositives que vous avez montrées durant votre présentation, la seule qui ne contenait aucun montant est celle qui concernait les OJ et les centres d'archives. Cela m'interpelle.

Concernant les détachés pédagogiques, vous expliquez vouloir convertir le montant dans une subvention de 70 %. Il faudra donc trouver encore 30 %. Si j'ai bien compris, vous voulez limiter le nombre de détachés pédagogiques à 35 ETP, contre 106 actuellement. Vous avez dit que vous alliez entamer la réflexion à ce sujet. Dès lors, comment avez-vous calculé les économies réalisées? Surtout, ce travail sera-t-il effectué avec les acteurs ou bien allez vous encore dire que vous consulter pour finalement prendre des décisions avant même d'avoir ouvert le dialogue?

Enfin, quelle est votre vision quant à la transition écologique, qui constitue une question centrale pour notre société? Comment allez-vous préparer la Fédération Wallonie-Bruxelles à faire face à l'un des plus grands défis que représente le dérèglement climatique? L'unique solution proposée est de ne pas indexer les budgets de rénovation, alors que les coûts de construction explosent. Face au dérèglement climatique, les investissements qui ne sont pas réalisés aujourd'hui coûteront deux à cinq fois plus cher demain. Votre gouvernement n'a aucune vision sur la problématique.

Madame la Ministre-Présidente, ce budget marque, à mon sens, un recul démocratique, tant sur la méthode que sur le fond. En coupant dans les budgets de la jeunesse, de l'enseignement, de la culture et du monde associatif, vous détruisez purement et simplement des leviers d'émancipation, de créativité et d'esprit critique. Vous prétendez agir avec rigueur; en réalité, vous choisissez l'austérité, qui n'est pas une fatalité, mais un choix politique. En effet, vous avez décidé de réallouer certains montants à de nouvelles politiques très coûteuses et contre-productives. Le choix que vous faites se fait au détriment des contre-pouvoirs, de la solidarité et de la démocratie vivante. En ciblant l'école, la culture et les associations, vous attaquez des piliers de notre société. C'est un abandon des familles et une trahison envers les jeunes, les enfants et celles et ceux qui prennent soin des autres.

Vous payez les conséquences de vos propres mesures politiques. En début de mandature, vous avez décidé d'offrir des cadeaux fiscaux qui vous enlèvent des moyens et, aujourd'hui, vous affirmez que tout le monde va devoir fournir des efforts. Vous ne mesurez que très peu la gravité des décisions que vous prenez.

En conclusion, j'estime qu'avec les annonces que vous avez faites, vous avez franchi une ligne rouge. Nous ne pouvons pas l'accepter, surtout depuis ces derniers jours, où nous avons reçu de nombreux témoignages de la part de personnes qui éduquent, accompagnent, éveillent et prennent soin des autres et qui vont perdre purement et simplement leur emploi.

C'est un recul démocratique, tant dans les mesures adoptées que dans la méthode suivie. On juge un gouvernement aux choix qu'il pose lorsque la marge de manœuvre est faible. Aujourd'hui, nous assistons à vos choix. Vous choisissez de couper dans les dispositifs qui font société. Au lieu de protéger les plus fragiles, vous allez les exposer davantage. Vous devriez renforcer les services apportés à nos citoyens par la Fédération Wallonie-Bruxelles et non pas les affaiblir!

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour cette présentation du budget. Je ne devrai pas me forcer pour être beaucoup plus positif que mes collègues à ce sujet. En situation de crise, quand on est dans l'opposition, il est de bonne guerre de tirer sur le pianiste et certains le font avec un certain brio. Mais que l'on parle d'un ajustement budgétaire, d'un conclave budgétaire ou du budget 2026, reconnaissons que l'on entend toujours le même

discours dans la bouche de certains. C'est leur droit, mais cela fait perdre toute pertinence à ces discours. Cela étant dit, au sein de la majorité, nous assumons pleinement certains éléments spécifiques et choix politiques qui ont été posés.

J'ai entendu les uns et les autres dire que votre présentation ne présentait ni vision ni stratégie à long terme. Je pense pourtant que, dès le départ, vous avez été extrêmement transparente et très sincère à l'égard des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi de tous ceux qui sont concernés par ces compétences. L'année dernière déjà, à l'occasion de l'ajustement budgétaire, vous aviez dit que les temps étaient difficiles. Or, nous devons faire face à une réalité factuelle et élémentaire. La situation est tendue et, avec votre gouvernement, vous y faites face en posant des choix politiques qui ne sont jamais agréables et qui ne vous amusent pas.

Mais croire aujourd'hui qu'un ajustement budgétaire ou un budget sera plus facile à confectionner demain, c'est une erreur. Quels que soient les futurs gouvernements, que le PS, le PTB, Ecolo ou Monsieur Maingain y siègent ou non, les responsables politiques devront agir de la même façon et assainir les finances publiques. C'est exactement ce que la majorité MR-Les Engagés est en train de faire.

J'ai entendu dire que lorsque l'on se rend au magasin avec trois euros en poche, on n'est pas en mesure d'acheter grand-chose. Effectivement, mais quand, dans ces conditions, on en dépense quatre, cela fonctionne un mois ou deux puis la machine se bloque. Nous n'avons pas besoin des grandes théories de l'opposition pour comprendre que lorsqu'on dépense plus que ce que l'on gagne, le système ne peut perdurer. Quand la situation de la dette bascule, c'est trop tard et tous les opérateurs en paient le prix.

Madame la Ministre-Présidente, nous sommes bien loin des attaques dont beaucoup ont parlé; bien loin aussi des choix d'austérité, car il ne faut pas confondre austérité et effort collectif; bien loin encore des choix injustes, car, par de nombreux mécanismes, le gouvernement a choisi d'aider les plus faibles et ceux qui en ont le plus besoin.

Lors du conclave budgétaire, vous avez pris la peine de travailler sur tous les leviers possibles existants au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le premier petit levier est l'optimisation de nos recettes, avec notamment la question du minerval pour les étudiants étrangers, à travers le mécanisme DIES (droit individuel aux études supérieures). Les recettes propres de notre Fédération sont très faibles et proviennent de quelques sources. En l'occurrence, ce sont les dotations prévues par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions qui permettent à la Fédération de fonctionner.

Je tiens également à vous remercier d'être restée dans le cadre de vos compétences. L'opposition évoque les mesures prises par le gouvernement fédéral, la situation en Europe ou à l'autre bout du monde, les décisions prises par les uns

ou les autres... La réalité géopolitique mondiale est telle que nous la connaissons, mais laissons le job aux concernés. Nous devons faire avec les paramètres et les contraintes qui sont les nôtres.

Je vous remercie aussi de vouloir lisser ces efforts et de demander, dans tous les secteurs, une petite contribution légitime à chaque acteur. Il est vrai que cela donne du grain à moudre à l'opposition. Cependant, quand on regarde en détail, on est loin de certaines recommandations du rapport des experts. Grâce à un lissage de l'index, vous souhaitez aussi réaliser, de manière transversale et sur le long terme, un effort dont les effets se feront sentir à l'horizon 2029. La situation est claire: nous parlons d'un déficit qui, suivant l'objectif fixé, devrait se stabiliser à 1,2 milliard d'euros. Certes, entre ce que vous dites aujourd'hui et la réalité de demain, il y aura peut-être encore de la marge. Nous sommes évidemment tributaires des paramètres macroéconomiques. Depuis de nombreuses années, nous sommes loin des taux à 0 % et cesdits paramètres nous annoncent leur lot de mauvaises nouvelles.

La préservation des investissements constitue le troisième axe de ce conclave budgétaire. Quelque part, il s'agit de garder et de conserver notre capacité à investir. Pour cela, il faut trouver de l'argent et des partenaires. Il en va évidemment de la question du «bulletin de la Fédération Wallonie-Bruxelles» et donc de la manière dont la dette sera gérée. Je m'attendais en fait à ce que l'opposition nous reproche de ne pas aller assez loin. Aujourd'hui, on peut écouter attentivement les doléances des uns et des autres, mais nous en sommes à 1,6 milliard d'euros de déficit et tous les acteurs doivent le savoir! Heureusement, graphique à l'appui, la ministre a démontré que, grâce aux mesures prises, la situation s'améliorera dans les années à venir. Monsieur Casier, dans votre bouche, j'ai entendu au moins 20 fois le mot «attaque».

Dans les années à venir, la situation va très clairement s'améliorer. J'ai cependant entendu vingt fois dans votre bouche, Monsieur Casier, le mot attaque. Vous attaquez, vous attaquez... À titre personnel, à une époque où il existe des conflits à peu près partout dans le monde, ces termes guerriers me mettent mal à l'aise. Le PTB use de la même rhétorique: la majorité a attaqué les uns et les autres, dans tous les secteurs. Une chose pourtant est à relever: vous n'avez jamais utilisé le mot "attaque" à propos de la dette. Or nous devons nous y attaquer. Nous devons. C'est à la fois une obligation et une nécessité.

Que nous parlions de poètes, d'ingénieurs, de tout ce que vous voulez, il faut comprendre une réalité: il faut en effet s'attaquer à la dette.

M. Martin Casier (PS). – Je n'ai utilisé le mot attaque qu'une fois!

M. Yves Evrard (MR). – Peu importe, c'est déjà une fois de trop! Je l'ai noté. J'exagère en disant vingt fois, mais vous l'avez utilisé plus d'une fois.

Je le dis: quels que soient les gouvernements d'aujourd'hui et de demain, ils n'auront qu'une seule chose à faire: s'attaquer à la dette. Il faut dire aux gens, aux représentants des différentes associations et aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles que si nous ne le faisons pas, tous ses services seront en péril. La dette n'est pas *bankable*, pour utiliser un terme contemporain, ce n'est pas vendeur. Une dette ne se sent pas, ne se voit pas. C'est très abstrait, c'est un chiffre au bas d'une page.

Je comprends que l'opposition n'en parle pas, car les gens ne comprennent pas ce qu'est une dette d'un niveau de pouvoir. Pourtant la gestion de la dette est fondamentale. Vous le savez comme moi, si demain nous n'arrivons pas à faire face à la dette, si demain les organismes financiers dégradent notre note – c'était tout le propos de la Ministre-Présidente, qui a suscité des débats il y a quelque temps –, si nous n'arrivons pas à nous financer, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra clairement plus payer une partie des salaires. Or, 85 % d'entre eux ont trait à l'enseignement. Il est donc nécessaire de recadrer la dette.

Si j'en parle, je dois également, à celles et ceux qui nous suivent et nous écoutent, dire qu'elle est liée à une charge de la dette – je m'excuse de tenir des propos techniques –, c'est-à-dire à ce que nous payons tout bêtement pour la financer. Je me rends compte qu'aujourd'hui, le rapport des experts est une réalité. Je n'étais pas là en réunion de commission et j'ai été très bien suppléé et complété par Mme Bluge. Mais, très franchement, je vous ai écouté attentivement lors du rapport des experts, qui ont d'ailleurs été cinglants, et je veux bien que vous disiez que les politiques sont les politiques, mais quand ce sont des ingénieurs tout à fait neutres et dont c'est le métier qui viennent nous expliquer une situation avec des éléments factuels, je suis vraiment étonné que vous deveniez amnésique et que quinze jours ou trois semaines après, vous ayez oublié cette situation.

J'ai retenu une chose: 21 milliards d'euros de dettes à l'horizon 2029... C'est demain! Il s'agit de 148 % de nos recettes, c'est-à-dire une charge d'intérêts qui passerait de 288 millions d'euros à 600 millions d'euros. J'entends bien l'un ou l'autre qui me disent que nous allons faire une coupe de 60 millions d'euros dans l'enseignement obligatoire... Mais oui! 600 millions d'euros, c'est dix fois plus si rien n'est fait. À un certain moment, il faut prendre le taureau par les cornes. En cela, je voudrais féliciter le gouvernement, de même que vous, Madame la Ministre-Présidente.

Je ne suis pas dupe, je sais combien la politique est ingrate, mais je pensais avoir un tout petit peu de reconnaissance de votre part, Mesdames et Messieurs les parlementaires, parce que notre gouvernement fait le travail des quatre prochains gouvernements. Les trajectoires budgétaires que nous sommes occupés à prendre, de même que la stratégie qui est instaurée, vont porter leurs fruits pendant les vingt prochaines années, et le gouvernement ne s'en est d'ailleurs pas caché en espérant pouvoir continuer lors de la future législature.

Que cela veut-il dire, aujourd'hui? Cela veut dire que nous sommes en train de garantir au gamin de trois ans, qui rentre aujourd'hui à l'école maternelle, un parcours jusqu'à la fin de sa scolarité. Nous sommes en train de lui garantir qu'il puisse faire des études, qu'elles soient professionnelles ou autres, qu'il puisse dans vingt ans, grâce aux décisions que nous prenons aujourd'hui, avoir l'opportunité de suivre une formation et de bénéficier d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela m'apparaît fondamental et je voulais vous en remercier.

Les hommes d'État n'existent plus depuis des lustres parce que chacun observe le bout de son nez. Cependant, il y a toute une série de *fake news* qui déforment une mesure structurelle qui touche ponctuellement telle ou telle personne – et qui est une mesure qui n'est jamais agréable à prendre – pour en faire une baudruche. Je n'ai jamais entendu les syndicats relayer des informations sur notre dette, mais dès qu'il s'agit de toucher aux salaires, des informations partielles et tronquées circulent pour exciter le plus de monde possible.

Aujourd'hui, la réalité que vous avez confirmée à plusieurs reprises est que les salaires restent préservés. L'index est maintenu également. Or je rappelle que 75 % du personnel est enseignant et la grande majorité des salaires sont maintenus. Le pouvoir d'achat est conservé. Certes, les DPPR dépendent d'autres niveaux de pouvoir. Cependant, globalement, les efforts demandés sont raisonnables et calculés. Ils impacteront les générations futures, mais il faut prendre ses responsabilités, car nous ne pouvons pas dépenser deux fois plus que nos revenus. L'ordre de grandeur de nos besoins de financement nous montre que pratiquement un professeur sur cinq vit à crédit et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit trouver les moyens pour lui assurer son salaire.

J'ai entendu les clichés classiques tels qu'il faut aller chercher l'argent dans la poche des riches pour aider les plus faibles. Au niveau du minerval, il y a effectivement une augmentation, et le gouvernement l'assume.

L'augmentation du minerval aura sans doute un impact sur le nombre d'inscriptions. En parallèle, le gouvernement souhaite élargir de 1% à 10% l'accessibilité aux études, à travers une réduction du minerval de 450 euros pour les personnes qui en ont le plus besoin. Je comprends que les partis de l'opposition omettent volontairement cette décision positive.

Le gouvernement assume l'augmentation du nombre de périodes, par enseignant, de 20 à 22 unités. Je rappelle qu'une période représente 50 minutes et non pas une heure. Or, cette différence est marquante sur un horaire de travail de 22 périodes. Cette augmentation est-elle déraisonnable au regard de la situation dramatique que vit notre société? En effet, il s'agit d'un choix posé par le gouvernement dont la volonté est de s'aligner sur des normes européennes et – je le concède – de demander un effort supplémentaire. L'opposition est grotesque quand elle dit que nous devons payer sans compter.

Concernant la garantie d'emprunt à l'endroit des bâtiments scolaires, le gouvernement inverse le mécanisme. Je ne peux que vous donner raison quand vous soutenez que, lorsque les taux étaient à zéro, comme sous la précédente législature, on pouvait faire n'importe quelle bêtise, sans incidence. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas! Il est donc nécessaire de responsabiliser les pouvoirs organisateurs. Alors, aujourd'hui, le gouvernement assume le très bon taux de 1,25%. Dans l'ancien mécanisme, les pouvoirs organisateurs se rendaient près de l'organisme prêteur voisin, sans négocier les taux les plus avantageux, puisque, peu importe la valeur, ils avaient conscience que la Fédération Wallonie-Bruxelles allait en assumer les coûts.

Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ce travail qui, en plus de son caractère déplaisant, est difficile à transmettre aux citoyens. Mais aujourd'hui, vous et votre gouvernement sauvez la Fédération Wallonie-Bruxelles et, par l'effort commun sollicité, offrez aux prochaines générations l'opportunité de recevoir un enseignement de qualité et de bénéficier de tous les services proposés par notre institution.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, je commencerai mon intervention en citant une figure de la culture populaire de ma jeunesse. Vous savez, ce personnage qui disait: «Je bouche mes yeux, je cache mes oreilles et je ne regarde pas». De qui s'agit-il? Évidemment de Bla-Bla.

C'est exactement à Bla-Bla que j'ai pensé pendant ce temps durant lequel j'ai écouté les partis de l'opposition s'exprimer sur la situation actuelle et dramatique des finances de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai entendu M. Casier entamer son intervention en expliquant que, finalement, la situation budgétaire actuelle serait essentiellement due au vieillissement de la population — de notre population enseignante, en particulier — et que, en somme, il suffisait d'attendre. En effet, cela passerait et tout irait mieux dans quelques années, et ce, même sans rien faire.

J'ai entendu Mme Pavet affirmer ne plus vouloir entendre de discours alarmiste dans cet hémicycle. Puis, j'ai entendu toute une série de propositions visant à améliorer la situation budgétaire, tout en continuant à dépenser toujours davantage.

Alors, même si certains ne veulent plus entendre parler de la situation budgétaire, j'estime qu'il faut en reparler. En effet, c'est bien la base incontournable qui a guidé les choix courageux – parfois difficiles, mais assumés – que le gouvernement a posés durant le conclave.

La situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles exige de la lucidité et de la responsabilité. Je rappelle quelques chiffres simples: nos recettes s'élèvent aujourd'hui à 13 milliards d'euros, pour des dépenses de 14,5 milliards. Cela représente un déséquilibre budgétaire de 1,5 milliard, soit environ 11 % de nos

recettes. Concrètement, chaque année, nous devons non seulement refinancer la dette arrivant à échéance, mais aussi couvrir un déficit structurel. Autrement dit, nous devons réemprunter chaque année davantage.

L'objectif du gouvernement est clair: ramener ce déficit à 1,2 milliard d'euros. Soyons honnêtes, cela reste un déficit considérable. Pour donner une image parlante, c'est comme si, chaque année, nous recevions 100 euros, mais en dépenses 110. La dette augmente et son poids se fait chaque année un peu plus sentir.

De plus, cette dette n'a rien d'abstrait. Elle est bien réelle. Elle représente l'argent que les banques nous prêtent et, comme tout prêt, elle a un coût. Ce coût dépend des taux d'intérêt sur les marchés, mais aussi de la confiance des investisseurs dans notre capacité à rembourser. Or, les taux d'intérêt sont aujourd'hui en hausse. Les projections que nous avons eu l'occasion d'entendre, il y a à peine deux semaines, lors de la présentation du rapport de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont très claires: nos charges d'intérêts, qui s'élèvent actuellement à environ 300 millions d'euros, atteindront 600 millions en 2029, puis 1,2 milliard en 2040.

Cette charge représente quelque 1,2 milliard d'euros en 2040, à payer aux banques – vos amies les banques, chers collègues de gauche. Autrement dit, si nous ne faisons rien, une part toujours plus importante de notre budget ira uniquement au paiement de cette charge, au détriment des politiques publiques. C'est un fait incontestable – même si certains ne veulent pas l'entendre. Comme l'a dit M. Philippe De Feyt – et je ne peux pas lui reprocher d'être proche de nous idéologiquement –, chaque euro qui n'est pas dépensé pour financer la dette peut l'être pour financer les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif auquel ce gouvernement s'attaque aujourd'hui est donc réellement de diminuer l'endettement pour que les futures générations, dans les futures décennies, puissent voir une Fédération Wallonie-Bruxelles qui dispose toujours de moyens pour financer les politiques qu'elle mène et pour respecter ses missions essentielles: le système éducatif, la culture, le sport, l'enseignement supérieur, la petite enfance.

Monsieur Casier, quand vous dites au début de votre intervention «Vous vous attaquez aux perspectives d'avenir de nos enfants», c'est tout le contraire que nous faisons! Nous assurons à nos enfants et petits-enfants un avenir dans une Fédération Wallonie-Bruxelles qui sera toujours capable d'assurer les missions essentielles qu'elle assume aujourd'hui.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'évolue pas en vase clos. Toutes les entités du pays – la Région wallonne, la Région bruxelloise, la Communauté flamande, l'État fédéral et les communes – sont confrontées au même défi. Partout, les pouvoirs publics prennent conscience que, pour préserver notre système social, nous devons agir en conséquence. Certes, la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme

d'ailleurs la Communauté flamande, souffre d'un sous-financement structurel lorsqu'on isole les compétences communautaires en Flandre. On peut le regretter et en débattre, mais, soyons lucides: modifier la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, qui encadre le mode de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nécessiterait aujourd'hui la majorité des deux tiers dans chaque groupe linguistique au niveau du Parlement fédéral. Sur le plan politique, il est très complexe d'atteindre cette majorité. Même si, un jour, une telle réforme devenait possible, il faudrait que l'État fédéral trouve cet argent ailleurs, alors qu'on sait que lui-même est également à la recherche de dizaines de milliards d'euros. Autrement dit, cela ne ferait que déplacer le problème et ne permettrait pas de le résoudre.

En attendant, cela rend encore plus cruciale l'importance de rationaliser les dépenses, car nous avons très peu de prise sur nos recettes qui proviennent, quasi intégralement du gouvernement fédéral. Nous avons également peu de marges sur nos dépenses, puisque la moitié de ces dernières concernent des salaires.

Pour faire face à ce constat, la Région wallonne a pris ses responsabilités et s'est engagée à réaliser un effort budgétaire considérable, puisqu'elle souhaite passer d'un déficit de 2,5 milliards d'euros à un équilibre budgétaire. Cet acte de solidarité entre niveaux de pouvoir permettra à notre Fédération de limiter son effort budgétaire à celui que nous connaissons aujourd'hui, et à maintenir une trajectoire qui, bien qu'encore déficitaire, restera stabilisée à 1,2 milliards d'euros. C'est un signe de solidarité fort entre les niveaux de pouvoir, qui met l'accent sur l'importance et le caractère essentiel des politiques et des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous espérons que lorsque la Région de Bruxelles-Capitale sera dotée d'un gouvernement, un même mécanisme de solidarité vis-à-vis de notre Fédération pourra également être mis en œuvre. Je le rappelle, nous parlons de matières essentielles: l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse... autant de politiques qui touchent directement la vie quotidienne de nos concitoyens et l'avenir de nos enfants.

Face à cette réalité, que nous l'aimions ou non, deux attitudes sont possibles. Soit, on fait l'autruche en espérant que les choses iront mieux dans quelques années, tout en dénigrant les analyses des experts qui tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps et qui ont encore eu l'occasion de le faire dans cet hémicycle il y a deux semaines. Soit, on peut affronter la situation avec courage, parce qu'il en faut pour prendre ce genre de décisions qui, certes, ne sont pas populaires, mais se révèlent indispensables pour la survie de notre institution et, surtout, de ses compétences essentielles.

Le gouvernement actuel a fait le choix d'assumer pleinement ses responsabilités en proposant une trajectoire budgétaire qui vise à atteindre un déficit de 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029, en faisant contribuer chaque secteur à cet effort collectif. En effet, chacun participe à ces économies.

Si l'opposition a pu reprocher au gouvernement de ne poursuivre qu'une logique d'austérité – combien de fois a-t-on entendu ce mot aujourd'hui sur vos bancs? –, il convient de souligner que ce dernier démontre au contraire une volonté de refinancer certaines politiques qui en ont réellement besoin. C'est la raison pour laquelle, en plus des économies indispensables qui nous ont été présentées, la ministre-présidente nous a également fait part de quelque 200 millions d'euros qui seront consacrés à des politiques nouvelles d'ici 2029. Je pense que c'est important de le souligner, car cela n'a pas été suffisamment fait. Membres de l'opposition, vous ne faites que parler d'austérité, en occultant cette volonté de donner de l'oxygène à certains secteurs par le développement de nouvelles politiques.

On peut donc se réjouir de certaines avancées concrètes. Dans l'enseignement supérieur, la réforme des droits d'inscription garantira un minerval progressif et plus équitable que celui en vigueur dans le système actuel. En effet, les épaules les plus solides se verront imposer des frais plus élevés, mais nous créons en parallèle une tranche supplémentaire qui permettra à davantage d'étudiants à revenus modestes de bénéficier d'un minerval réduit. La volonté du gouvernement est de passer de 1 à 10 % d'étudiants pouvant prétendre à ce minerval de solidarité. Par ailleurs, une nouvelle catégorie de personnes continuera de payer la somme de 835 euros pour le minerval. Il est primordial de maintenir l'accessibilité des études supérieures pour tous en sollicitant les épaules les plus larges de notre société.

Je m'étonne donc de constater que le PS et le PTB, qui crient sur tous les toits qu'il fait faire contribuer davantage les épaules les plus larges, ne soutiennent pas l'instauration d'un minerval plus progressif et plus équitable. Par ailleurs, nous saluons la création du système de descripteurs d'internationalisation pour l'enseignement supérieur (DIES). Ce dispositif permettra aux étudiants de bénéficier d'un bagage utilisable aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, ce qui favorisera leur mobilité et contribuera à une participation plus équitable et nécessaire des étudiants étrangers à notre système.

Ces deux mesures participeront concrètement au refinancement de l'enseignement supérieur, comme le réclament les universités et les hautes écoles, à qui un tel refinancement était impossible en raison du gel du minerval depuis 2011. Cela les contraignait à compenser une différence qui ne faisait qu'augmenter avec l'indexation, le minerval lui-même n'étant pas indexé. Le présent système offrira un peu de souffle budgétaire à nos institutions d'enseignement supérieur, qui en ont bien besoin. Ainsi, nous respecterons les engagements inscrits dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

J'aimerais encore rappeler que, malgré toutes les réactions de l'opposition au cours du week-end, le système d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste l'un des systèmes européens les plus accessibles, tant du point de vue financier qu'en ce qui concerne l'ouverture des études au plus grand

nombre. J'imagine que chacun ici rêverait d'un enseignement supérieur gratuit, mais la réalité des chiffres est telle qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser plus. Dès lors, ces deux systèmes conjugués permettront à nos institutions d'enseignement supérieur d'être refinancées et d'avoir un peu plus d'oxygène.

Le pouvoir d'achat des enseignants, dont il a aussi beaucoup été question ce week-end, sera bien préservé. Il y aura même une plus grande équité entre les enseignants, notamment dans l'enseignement secondaire. Nous avons aussi parlé du début et de la fin de carrière. Monsieur Casier, vous avez même salué à demi-mot la mesure à ce sujet, qui offrira des aménagements avec deux périodes de cours en moins durant la première année et pour les enseignants de plus de 60 ans. La première année est importante pour tout professeur qui commence, puisque c'est l'année où il part de zéro et où il doit bien préparer ses cours. Vous avez dit «+2-2=0». C'est vrai dans l'enseignement secondaire supérieur. Par contre, les enseignants de l'enseignement maternel, primaire et secondaire inférieur, qu'il ne faudrait pas oublier, bénéficieront bien de deux heures de moins en début et en fin de carrière. Cela mérite d'être salué, puisque c'était une attente du secteur, notamment en ce qui concerne la fin de carrière. C'est maintenant acté grâce à cet accord, ce qui est une bonne chose.

Quant à la gratuité, tout et son contraire a été dit aujourd'hui. Pourtant, cette mesure va réellement dans la bonne direction. Nous n'effaçons pas les acquis des précédents gouvernements et ministres, fussent-ils de notre bord ou non. Certes, l'enveloppe diminue un petit peu, eu égard à la situation budgétaire que l'opposition refuse de voir, mais demain, c'est l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire qui auront accès à cette gratuité. D'une part, le gouvernement accorde sa confiance aux directions des établissements en les rendant autonomes dans ce domaine et, d'autre part, cela participe aussi à la simplification administrative, que l'opposition le reconnaisse ou non. Il n'est évidemment pas question que les directions demandent à chaque parent de fournir ses avertissements-extraits de rôle. Cela doit se faire avec du bon sens par rapport au terrain.

(Protestations)

M. le président. – Tout le monde s'est écouté jusqu'ici, Mesdames et Messieurs les Députés. Certains d'entre vous ont également employé des termes susceptibles d'en faire bondir d'autres. Dès lors, je propose que nous continuions de nous écouter mutuellement, ce qui permettra à tout le monde de mieux profiter des débats.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Contrairement à ce qu'aiment faire certains partis lorsqu'ils sont au pouvoir, nous n'imposerons pas aux écoles des règles ou une quelconque manière de faire les choses. Nous leur ferons confiance en respectant leur autonomie dans l'investissement de l'argent qui leur sera accordé dans le cadre des frais de fonctionnement. Ces moyens seront ainsi utilisés au mieux pour aider les élèves qui en ont besoin.

Concernant les repas scolaires, l'intégration des moyens dans l'encadrement différencié est également positive. Elle permettra à chaque école de s'organiser en fonction de ses besoins réels, du profil de ses élèves et de ses priorités, sans devoir passer par des appels à projets lourds et parfois inadaptés. Ces deux mesures vont dans le sens d'une plus grande souplesse et d'une meilleure adaptation aux réalités locales. Bien entendu, les écoles seront accompagnées dans la mise en œuvre de ces mesures. Un accompagnement ne signifie pas un encadrement strict et rigide.

L'objectif de réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) n'est pas abandonné. Nous soutenons toujours l'objectif d'atteindre, et peut-être même de financer, un équivalent et demi pour sept enfants, mais aujourd'hui la réalité budgétaire est là. Nous devons appuyer sur pause faute de moyens, pas faute de volonté. Nous verrons bien quelles avancées pourront avoir lieu année après année. Soyons réalistes sur nos capacités budgétaires. Soyons aussi réalistes quant à la réalité du terrain dans ce domaine, puisque la norme n'est peut-être pas d'application dans chaque crèche, mais au niveau macro, elle est majoritairement d'application.

Monsieur Casier, j'ai aussi eu l'occasion de lire ce week-end votre grande interview. Vous proposez de plus investir dans les écoles bruxelloises pour attirer plus d'élèves et améliorer la «clé élèves». Cette proposition peut paraître sympathique et relever du bon sens, surtout quand nous lisons le rapport des experts que vous mentionnez et qui, effectivement, suggère de renforcer l'attractivité des écoles bruxelloises pour attirer plus d'élèves à Bruxelles dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, là où je ne suis pas forcément d'accord avec vous – je sais que c'est l'habitude de vos politiques –, je ne suis pas convaincu que c'est en les arrosant de millions supplémentaires que nous développerons forcément l'attractivité des écoles bruxelloises. Vous faites des grands yeux, mais je n'en suis pas convaincu de l'efficacité de la logique qui consiste à toujours dépenser plus pour que tout soit meilleur. On peut aussi renforcer l'attractivité de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bruxelles autrement qu'en y déversant des millions d'euros. Si c'était si simple et que le niveau d'investissement suffisait à faire venir les élèves, les écoles, et le système d'enseignement en général, qui sont déjà pourtant bien plus coûteux que d'autres seraient surchargés d'élèves, ce qui n'est pas le cas.

De plus, en agissant de la sorte, nous donnerions aussi le sentiment de privilégier Bruxelles par rapport à la Wallonie. N'oublions pas que les Wallonnes et les Wallons participent aussi aux efforts de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de budget. Il n'est donc pas déraisonnable de considérer qu'il faut renforcer l'attractivité de notre enseignement, certes, mais partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit en Wallonie ou à Bruxelles, et que cela ne passe pas

forcément par un arrosage de millions supplémentaires dont nous ne disposons d'ailleurs pas.

Je reste également étonné par certaines oppositions, peut-être idéologiques, ou de principe. Nous augmentons certains tarifs en restant dans des prix inférieurs aux régions voisines, et vous n'êtes pas d'accord. Nous instaurons un système de prix suivant le niveau de revenus, pour faire contribuer chacun suivant ses capacités, et vous n'êtes pas d'accord. Nous faisons des économies sur le volet des dépenses, et vous n'êtes pas d'accord. Votre stratégie consiste toujours à dépenser plus – toujours plus – et d'espérer que cela marche. Mais où en est la compréhension, ou en tout cas l'honnêteté par rapport à l'état des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Soyons de bon compte: vous faites quand même une proposition concrète, celle qui vise à diminuer nos dépenses: réformer les DPPR. Dans l'article, vous dites: «Il y avait la question des DPPR, c'est vrai que cela coûtait beaucoup d'argent, mais une des manières de s'y attaquer était d'améliorer les conditions de travail des enseignants en fin de carrière.» Je pense qu'il serait intéressant, tant pour notre parlement que pour l'ensemble du secteur qui nous écoute, d'entendre ce que vous proposeriez pour faire face à ce défi des DPPR. Puisque vous dites qu'il y a une solution, développons-la.

En conclusion, nous tenons à remercier le gouvernement pour le travail accompli et la vision présentée qui s'étend jusqu'à la fin de la législature. Il a longtemps été reproché de ne pas avoir de vision à long terme. En l'occurrence, le reproche ne peut pas vous être adressé, Madame la Ministre-Présidente, puisque la vision est désormais claire jusqu'en 2029. Nous disposons d'une trajectoire budgétaire claire. Nous avons les moyens d'y parvenir grâce aux politiques qui vont être menées, ce qui permettra à tous les secteurs de disposer d'une ligne claire et de bénéficier d'une certaine stabilité budgétaire pour agir avec davantage de sérénité. L'approche choisie est celle du pragmatisme. Elle est équilibrée et fondée sur un effort juste et raisonnable pour l'ensemble des opérateurs concernés.

Monsieur Casier, je termine en vous offrant le programme électoral de mon parti, Les Engagés, comme cela vous ne devriez plus le chercher sur internet pour ne pas le trouver. (*M. Resinelli tend la brochure à M. Casier*) Vous ne pourrez plus répandre de fausses vérités, comme dire que notre programme n'est plus sur internet alors qu'en définitive il l'est. Je vous reconnais, entre-temps, l'honnêteté intellectuelle d'avoir corrigé vos propos. J'espère que dans les mois à venir et à l'avenir, vous pourrez également corriger certains de vos propos de ce week-end lorsqu'ils seront confrontés à la réalité de l'application des décisions de ce conclave budgétaire.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Je tiens à rappeler que nous n'avons pas encore entamé la discussion

sur les documents budgétaires. Je vais tenter de vous répondre en vous invitant également à vous adresser aux ministres fonctionnels pour davantage de précisions.

Je reconnais sans peine que nous avons dû renoncer, du moins pour le moment, à certains projets que nous aurions aimé porter. Nous ne sommes pas en mesure de réaliser la totalité de nos programmes électoraux écrits en 2023, lorsque la gravité de la situation budgétaire n'était pas encore connue. C'est à ce moment-là que le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles a complètement dérapé.

Si nous procédons à ces choix, ce n'est ni par sadisme envers les nombreuses personnes touchées par les mesures prises ni par masochisme, tant nous ne doutons pas que ces mesures seront fortement impopulaires. Nous le faisons, car nous sommes convaincus qu'elles sont indispensables. Nier cette réalité reviendrait à mentir à la population. Je suis loin de me réjouir de la situation. J'ai conscience que nous demandons des efforts difficiles à de nombreuses personnes – des visages, comme dirait M. El Hajjaji. Néanmoins, je l'assume, car ma responsabilité politique est d'assurer la soutenabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à moyen et long terme ainsi que de préserver ses missions.

Monsieur Casier, Monsieur El Hajjaji, le projet auquel nous invitons chacun à contribuer est celui de la préservation des missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

- la préservation d'un enseignement inclusif et qualitatif;
- assurer un enseignement supérieur qui demeure ouvert;
- conserver la capacité d'accueil de la petite enfance;
- conserver la capacité d'investissement dans les bâtiments scolaires;
- maintenir une culture vivante;
- accompagner la jeunesse, surtout lorsqu'elle est en souffrance.

Votre analyse n'est pas du tout la nôtre. La préservation des missions de l'éducation permanente et des organisations de jeunesse (OJ) constitue une priorité pour nous. Vous remarquerez quand même qu'il n'y a pas de coupe budgétaire en éducation permanente, mais bien un moratoire. Ce n'est pas la première fois. Je vous accorde que ce n'est pas le cas pour les structures dépendant directement des partis politiques. Toutefois, ce n'est pas une surprise: c'est à la page 10 de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Monsieur Casier, votre lecture du rapport des experts est très sélective. Contrairement à ce que vous prétendez, nous tenons compte des spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pour cela que nous ne visons que 1,2 milliard de déficits en 2029. De nombreux experts ont souligné qu'il faudrait faire un effort plus important. C'est en raison de ces spécificités que nos accords de gouvernement prévoient un effort plus important de la Région wallonne pour réduire celui demandé à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il n'y a rien de caché, Monsieur Maingain, mais un peu de gymnastique intellectuelle – c'est vrai. Quand j'annonce la fin des conventions pour les structures proches des partis à la fin de l'année 2026, aucune économie n'est indiquée en 2026, mais bien 3 millions dès 2027. Cela explique l'absence de chiffres sur la présentation: elle reprend les données de 2026. C'est la même chose pour un certain nombre de mesures qui débutent en septembre 2026: elles dénoteront une incidence trois fois supérieure en 2027. Rien n'est caché. Les chiffres de 2026 ne reflètent pas l'ensemble de l'influence des années suivantes. D'autres mesures, comme l'instauration du droit individuel aux études supérieures (DIES), seront effectives dès l'année académique 2027-2028 pour laisser le temps nécessaire à la concertation et à la rédaction des textes législatifs complexes.

Je répondrai positivement à votre volonté d'adopter une vision plus claire sur la trajectoire budgétaire 2026-2029 lors des discussions budgétaires. Un comité de suivi est prévu pour la semaine prochaine. Celui-ci intégrera les décisions adoptées en vue de définir une trajectoire aussi précise que possible.

Madame Pavet, vous appelez à une remise en cause de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions. Je vous rappelle qu'une telle opération nécessite une majorité des deux tiers au Fédéral et qu'un refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entraînerait un définancement du pouvoir fédéral, en proie, lui aussi, à de lourdes difficultés financières. Conséquemment, la sécurité sociale en pâtirait davantage.

Vous évoquez les dépenses militaires en confondant le montant d'investissement sur dix ans et les dépenses structurelles annuelles. J'aimerais également me soustraire à ces dépenses et remarquer leur inutilité, mais le constat est sans appel: la paix qui semblait garantie ne l'est plus et la guerre est à nouveau une réalité pour l'Europe.

Concernant les mesures annoncées, la réalité de la décision actuelle sur le minerval comporte une portée progressive. Nous invitons, à partir de l'année académique 2026, les étudiants et leur famille à le payer en fonction de leur revenu. Le gel de l'indexation du minerval est insoutenable dans le contexte budgétaire actuel. Nous ne pouvions indéfiniment compenser la différence entre le minerval indexé et le minerval réellement payé. Cette enveloppe de compensation, marquée par une inflation annuelle corrélée à l'indexation, allait étouffer le budget de la Communauté française.

Monsieur Casier, nous ne portons pas atteinte au budget des services sociaux des établissements. Ces opérateurs préserveront la possibilité de réagir aux situations individuelles sortant du cadre de notre modèle de seuil.

L'instauration de paliers permet en outre d'éviter les effets de seuil, qui créent de fortes variations de montants à payer en fonction des variations des revenus des ménages. Ils visent également à créer un minerval progressif.

Je vous ai entendu parler des étudiants les plus précaires; nous avons pris des mesures pour les protéger. Nous comptons même multiplier par dix le nombre d'étudiants éligibles au statut «de condition modeste» actuel. Cela signifie que des étudiants paieront demain un montant inférieur à celui qu'ils paient aujourd'hui, puisque nous parlons d'un minerval à 374 euros. En revanche, je ne vous ai pas entendu parler du fait que des familles et des étudiants disposant de moyens conséquents paieront désormais un prix plus juste. N'est-ce pas cela aussi le principe de solidarité?

Madame Dejardin, vu que l'enseignement supérieur fait partie des compétences de cette commission, je vais essayer de reprendre vos questions une par une et d'y répondre.

Combien d'étudiants seront concernés par le minerval plein? Les cibles du minerval progressif sont les suivantes: nous maintenons le taux d'étudiants boursiers à 22 %; nous souhaitons passer de 1 à 10 % d'étudiants dits «de condition modeste», qui paieront donc 460 euros de moins l'an prochain; nous souhaitons que 10 % des étudiants paient le minerval intermédiaire, c'est-à-dire le montant actuel de 835 euros; et, enfin, 58 % des étudiants paieront le minerval plein. Ces pourcentages sont évidemment indicatifs. L'enseignement supérieur est plus que proportionnellement fréquenté par des familles économiquement favorisées. Dès lors, seuls les étudiants provenant des deux ou trois déciles supérieurs de la population paieront le minerval complet. Et oui, le minerval sera désormais indexé, mais un maximum de 3 % sera prévu pour les minervaux réduits.

Quels critères avons-nous prévus pour limiter les catégories? Les seuils seront définis prochainement, dans l'objectif d'atteindre les pourcentages et les cibles que je viens d'évoquer. C'est un exercice peu évident en l'absence d'études précisant la répartition des revenus au sein de la population étudiante, mais si les seuils s'avèrent ne pas correspondre aux cibles visées, ils seront ajustés pour la rentrée 2027. Les étudiants souhaitant solliciter un taux spécifique devront procéder aux mêmes démarches que les étudiants boursiers afin de rendre le système le plus fluide et le plus automatique possible. L'administration sera renforcée pour répondre à la hausse des demandes.

Concernant la mesure d'économie de 10,8 millions en 2026, la non-indexation du minerval a pour effet de faire verser par la Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque année, une enveloppe de compensation aux établissements. Son montant correspond à la différence entre celui qui aurait été perçu si le minerval était indexé et le montant du minerval réellement perçu. Le rattrapage de l'indexation a un impact sur cette enveloppe. Cela étant, dans le budget 2026, seul un tiers de cette enveloppe est versé aux établissements à titre provisionnel pour l'année 2026-2027. Le montant de 10,8 millions correspond donc à moins d'un tiers de la diminution de l'enveloppe de compensation, plus une économie supplémentaire sur le refinancement des universités. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gain

sera sensiblement plus important dès l'année budgétaire 2027. À ce stade, l'économie nette contribuera aux efforts budgétaires.

Dans les hautes écoles, les droits d'inscription complets intégrant les frais afférant aux biens et services (FABS) atteignent un montant moyen de 583 euros dans le type court pour une année non diplômante, de 601 euros dans le type court pour une année diplômante, de 717 euros dans le type long pour une année non diplômante et de 758 euros dans le type long pour une année diplômante. Cette moyenne est calculée sur le nombre d'écoles et non sur le nombre d'étudiants payant un minerval. Ici, aussi, ce n'est pas une surprise, la question des FABS était prévue dans la DPC.

Le DIES s'appliquera à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et pas uniquement aux universités. Les hautes écoles et les ESA seront dès lors elles aussi concernées. Les recettes complémentaires seront partagées entre les économies et le refinancement du secteur. Les études étant encore en cours, je ne donne pas de chiffres à ce stade.

Concernant les bâtiments scolaires, et en particulier ce qui change dans le subventionnement des travaux structurants, la principale mesure est le remboursement de près de la moitié de la subvention reçue, à hauteur de 3 % d'économies d'énergie par an pendant quinze ans. La revue des dépenses réalisée en 2025 sur la base de différents cas réels a permis d'estimer que, pour cent euros investis dans des travaux structurants, nous obtenons en moyenne six euros d'économies d'énergie. L'idée est de demander aux pouvoirs organisateurs qui bénéficient de ces subventions de rembourser la moitié de leurs économies d'énergie à la Fédération pour préserver la capacité d'investissement dans les bâtiments scolaires. Il n'a pas encore été décidé si ce serait calculé de manière linéaire ou individuelle. Cela sera discuté dans le cadre des concertations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, car ces méthodes ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients.

En revanche, nous ne pensons pas que cela ralentira les chantiers, car cela s'appliquera uniquement aux nouvelles subventions qui seront octroyées. Dès lors, aucun pouvoir organisateur déjà engagé dans le processus ne verra les règles du jeu changer en cours de route. Le plan de relance et le plan d'investissement ne sont donc pas visés, car ces processus sont déjà en cours. Il s'agit aussi d'une mesure d'équité entre écoles. Actuellement, une école soutenue pour des travaux reçoit une subvention, mais bénéficie aussi de bâtiments rénovés et engrange des économies d'énergie. Il paraît juste qu'elle rende une partie des économies afin de réalimenter la machine pour que d'autres investissements soient possibles.

La deuxième mesure est l'inversion du mécanisme du fonds de garantie pour les nouveaux emprunts. Son objectif est d'accroître la prévisibilité pour la Fédération, mais aussi de réduire de manière générale le coût des emprunts en incitant les pouvoirs organisateurs à aller chercher auprès des institutions financières les

meilleurs taux. En 2029, cela devrait rapporter 2,5 millions d'euros, un montant qui augmentera fortement durant la prochaine législature.

Pour les autres compétences, je vais vous répondre dans les grandes lignes. Je me permets en outre de vous renvoyer aux débats précis qui auront eu lieu dans les différentes commissions cette semaine et quand les documents budgétaires seront prêts.

En ce qui concerne la ventilation de l'économie de 86,7 millions d'euros par type de mesures dans l'enseignement obligatoire, permettez-moi de vous renvoyer à nos discussions sur les tableaux budgétaires pour le détail mesure par mesure.

En ce qui concerne les grandes masses, l'augmentation à 22 périodes des enseignants du degré supérieur a un impact de 35 millions d'euros dès 2026. L'harmonisation des congés maladie avec le régime de la fonction publique représente, quant à elle, quinze millions d'euros.

Concernant la potentielle perte d'emplois dans l'enseignement obligatoire à cause de l'augmentation de la charge horaire dans le degré supérieur, il s'agit moins d'emplois perdus que de non-renouvellement de postes libérés par des enseignants qui quittent l'enseignement, en raison de leur départ à la pension ou d'une réorientation. Il est possible aussi que des enseignants soient amenés à donner des heures dans le degré inférieur, qui en a bien besoin en raison de la pénurie de professeurs. Celle-ci sera en effet aggravée l'an prochain parce que très peu d'enseignants sortiront des études à la suite de l'allongement de leur formation initiale.

Il faut également tenir compte de la mesure d'accompagnement des débuts et des fins de carrière rendue possible par la hausse de la charge horaire dans le degré supérieur. Elle va en effet libérer des postes, mais je ne peux pas exclure que certains enseignants temporaires ne trouvent plus de poste immédiatement à la rentrée. Il est toutefois très difficile de fournir des chiffres à ce sujet.

Les aménagements de début et de fin de carrière concernent les enseignements secondaire inférieur, primaire et maternel. Il s'agit d'une baisse de deux heures – «deux petites heures», dirait M. Casier –, mais qui ne sont ni plus petites ni plus grandes que celles demandées en plus aux enseignants du degré supérieur et pour lesquelles l'aménagement sera un statu quo par rapport à la situation actuelle dans le degré inférieur.

Concernant le CDIE, le coût potentiel de la mesure est lié à la différence entre les cotisations sociales payées sur les contractuels et les statutaires. Il s'agit toutefois d'un transfert intrabelge au bénéfice de la sécurité sociale, pas d'une perte de moyens publics. Nous sommes toutefois en discussion avec le niveau fédéral pour neutraliser cet impact. En tout état de cause, le CDIE ne pourra être mis en œuvre s'il n'est pas compatible avec la soutenabilité de notre Fédération.

Je confirme que nous avons décidé de ne pas appliquer ce point de la DPC. Nous avons préféré définir un barème 401 supérieur de 5 % au barème 301 sans augmenter la charge des enseignants.

Le barème 501 n'est pas supprimé. Ce qui est supprimé, c'est l'obtention automatique du barème 501 pour les enseignants qui font le master en sciences de l'éducation à partir de la rentrée académique de septembre 2026. Ceux qui suivent actuellement ce master en bénéficieront encore. L'incidence en 2029 sur le budget devrait être de 5 millions d'euros et devrait augmenter approximativement de 5 millions d'euros par an. C'est en partie cette mesure qui permet de créer le barème 401 dont on vient de parler.

Pour la gratuité, nous partons d'un principe de confiance dans les écoles pour les modalités de mise à disposition jusqu'en sixième année primaire des fournitures scolaires. Ce sera une condition d'accès aux subventions et aux dotations. S'il est vrai que dans une volonté d'égalisation progressive les dotations des écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ont été réduites en 2025, elles ont été augmentées au contraire dans les écoles subventionnées, c'est-à-dire dans la grande majorité des écoles. Pour les repas, il s'agissait déjà d'une mesure laissée à la liberté des écoles qui pouvaient choisir de répondre ou non à l'appel à projets. Aujourd'hui, nous augmentons les moyens de fonctionnement des écoles à encadrement différencié. Elles pourront choisir d'utiliser ces moyens pour des repas gratuits ou meilleur marché.

La mesure relative aux chargés de mission ou détachés pédagogiques ne sera pas appliquée au mois de janvier 2026. Il s'agira essentiellement de non-renouvellement de détachements. À terme, cela concernera environ 200 enseignants qui pourraient rentrer dans les écoles. La réduction du nombre de conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA) fait partie de ces «200 en tout». Il est possible que, vendredi, nous ayons dit 270, mais nous ne disposons pas de chiffres précis année par année. Mmes Glatigny et Lescrenier auront certainement des réponses plus précises à vous fournir concernant ces chiffres au sein de leur commission respective.

La hausse des droits d'inscription aux académies de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) permet de générer une économie d'environ 4 millions d'euros. Un million d'euros sera réinjecté pour refinancer les établissements. Par ailleurs, en 2026, l'économie qui découle de la réforme fédérale liée aux DPPR ne devrait pas dépasser 2,5 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de prendre acte du fait que le gouvernement fédéral n'entend plus reconnaître que deux années en cas de départ anticipé à la retraite.

Ma dernière réponse à propos de l'enseignement obligatoire concerne l'accompagnement personnalisé. Je vous confirme que les moyens pour l'accompagnement personnalisé à l'école primaire sont bien des moyens supplémentaires. L'accompagnement personnalisé sera par ailleurs bien déployé dans le cadre du Pacte pour

un enseignement d'excellence. Les 30 millions d'euros et les 500 équivalents temps plein (ETP) seront préservés et consacrés à l'accompagnement des élèves qui arriveront avec des difficultés en première année secondaire. C'est d'ailleurs l'un des intérêts du relèvement du seuil de réussite à 60 % : identifier des élèves à qui le conseil de classe aura permis d'aller en école secondaire alors qu'ils n'ont pas atteint ce seuil, et les accompagner pour éviter qu'ils ne soient en échec en fin d'année.

Concernant l'enfance, en 2026, l'économie est essentiellement la conséquence de la non-exécution de l'arrêté du décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française (décret «MILAC»), pour lequel le budget de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prévoyait 106 millions d'euros. Le but est précisément d'éviter des suppressions de places. Il est trop tôt pour parler du contenu du nouveau contrat de gestion, mais c'est bien cela notre volonté. On investit beaucoup dans le secteur de l'enfance, mais on constate une diminution de 1 400 places à l'occasion du bilan de la précédente législature. Notre volonté, c'est vraiment de faire en sorte qu'au total, il y ait de plus en plus de places qui s'ouvrent que de places qui se ferment.

Concernant les moyens de garantir la continuité des missions des détachés pédagogiques, je complète ma réponse précédemment formulée. Pour la jeunesse, la décision prendra ses effets en 2027. C'est la raison pour laquelle, Monsieur El Hajjaji, il n'y a pas de montants d'économies repris dans les diapositives de la présentation, puisque celles-ci indiquent les économies de 2026. Cette économie sera de 30 et non de 70 % de la masse salariale des détachés, puisque les 70 % restants seront donnés aux organisations de jeunesse qui pourront choisir qui elles engagent. Cela pourra être des détachés pour un nombre maximum de 34 ETP, mais ils devront être remboursés.

Dans le domaine de la culture, le gel des indexations est limité à l'année 2026 et s'applique à toutes les allocations budgétaires soumises à l'indexation, à l'exception des allocations budgétaires relatives à la provision du secteur du non marchand et au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Cette mesure permettra d'économiser 3,8 millions d'euros. Nous mettons en œuvre des moratoires sur des contrats-programme, conventions et subventions pluriannuelles en 2026, 2027 et 2028. Ces moratoires s'appliquent aux secteurs de centres culturels, de la lecture publique, de l'éducation permanente, des arts plastiques, du patrimoine, des centres d'expression et de créativité, des langues, des lettres et du livre. Cela signifie qu'il n'y aura pas de nouvelles reconnaissances de nouveaux opérateurs et que les demandes de renouvellement se feront à crédit constant, en ce compris pour les demandes complémentaires que certains décrets permettent. Le montant de la non-dépense pour 2026 est estimé à 10,3 millions d'euros et à près de 16 millions d'euros à l'horizon 2029. Aucune mesure n'a été prise à l'encontre des contrats de création, de diffusion et de services triennaux.

Par ailleurs, malgré la capacité d'adaptation dont la Médiathèque Nouvelle a fait preuve, force est de constater que ses missions se révèlent redondantes avec des missions déjà prises en charge par d'autres acteurs au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une phase de sortie d'une durée de deux ans est prévue. En ce qui concerne les aides ponctuelles, cela ne concerne que les allocations budgétaires dotées de plus de 1,5 million d'euros. Pour ces dernières, en 2029, une diminution de 1,63 % est prévue. Cela concerne les aides ponctuelles dans le domaine transversal des arts vivants, de la musique, des langues, des lettres et du livre.

Vous aurez remarqué, Monsieur El Hajjaji, que le budget lié à la transition écologique n'a pas subi d'économies. Le rapport d'évaluation du dernier plan vous est parvenu et les travaux pour le nouveau plan débutent. Une note méthodologique ambitieuse relative à ce nouveau plan a été approuvée au niveau du gouvernement au début du mois de septembre. La transition écologique reste bien un objectif important pour le gouvernement. En ce qui concerne la fonction publique, la trajectoire est simple, puisqu'il s'agit de maintenir sa masse salariale constante. Il est demandé à l'administration de proposer des mesures concrètes pour respecter cette trajectoire dans un souci d'autonomie et de confiance.

Pour terminer, je vous rappelle que nous nous étions engagés, en concertation avec la Région wallonne, à réduire de 10 % le montant des crédits alloués aux cabinets ministériels. Nous sommes allés jusqu'à une diminution de 11 % et, en 2026, les crédits ne seront pas indexés. Nous aussi, nous faisons notre part.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, tout d'abord, je suis très content de vous avoir donné mes notes, parce que cela nous a permis d'avoir des réponses complètes. Certains se sont plaints de la liste de questions, mais cela nous a permis d'avoir des réponses précises. Évidemment, nous ne sommes toujours pas d'accord avec les réponses apportées et les conséquences politiques qu'elles auront, mais vous avez fait cet exercice et je tiens à vous en remercier.

Monsieur Resinelli, vous avez mobilisé Bla-Bla. Je me demande si vous avez appliqué Bla-Bla quand vous avez écrit votre intervention. En réalité, les contradictions sont nombreuses. Vous avez évoqué la hausse du minerval. Vous auriez pu parler des décisions impactant la culture. Je pourrais faire une vaste liste des contradictions dans vos propos.

Messieurs Evrard et Resinelli, vous appliquez le même processus. Vous comparez systématiquement le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget d'un ménage: vous dites que, quand le ménage arrive au bout, il emprunte et vous ajoutez que, à un moment donné, il ne peut plus rembourser. Rien n'est plus faux! Comparer le budget d'un État et le budget d'un ménage, c'est une erreur! Si vous ne le savez pas, je vous l'explique! Figurez-vous qu'un État, *a priori*, ne rembourse jamais sa dette.

Cela veut-il dire, Monsieur Resinelli – comme vous essayez de le faire dire chaque fois – que le groupe PS estime qu’il ne faut rien faire ou qu’il faut dépenser? J’ai été surpris par vos propos. D’habitude, c’est le MR qui dit que le PS saupoudre l’argent; maintenant, ce sont Les Engagés qui le disent. Auparavant, Les Engagés étaient dans la remorque du MR; maintenant, ils occupent le siège passager. Non seulement vous portez les mêmes mesures, mais vous tenez le même discours. Finalement, vous finirez sur le siège conducteur si cela continue. Et c’est vous qui prendrez en remorque les pauvres qui vous attendent sur les aires d’autoroute, pour reprendre mon analogie.

Ce n’est donc pas la teneur de nos propos. Et je vous remercie d’avoir pointé, Monsieur Resinelli – vous aurez fait l’exercice, cette fois – que nous proposons des éléments sur lesquels vous auriez pu travailler.

Ce que j’ai expliqué tout à l’heure, c’est qu’en réalité, une bonne partie de l’augmentation des dépenses – on peut parler aussi de la baisse des recettes – est due à un mécanisme naturel de vieillissement de nos travailleurs, principalement dans le monde de l’enseignement. Et je ne dis pas qu’il ne faut rien faire et que cela va se résorber tout seul. En revanche, j’ai dit qu’il fallait s’attaquer à l’impact de ce vieillissement. À cet égard, je dis depuis le début qu’il faut améliorer les conditions de travail des enseignants. Cela passera par la diminution de la taille des classes, par l’amélioration des conditions de travail en fin de carrière, par la diminution des heures face à la classe, par l’amélioration du parrainage.

La ministre-présidente n’a pas donné de chiffre, mais elle a bien dit pour la première fois – j’aimerais que cela soit entendu de toutes et tous – que le CDIE ne serait pas instauré si elle n’avait pas de quoi le financer. Elle a expliqué qu’elle était en train de négocier avec le niveau fédéral pour voir si elle pouvait compenser cette augmentation de mesures. Cela nous donne raison. Les experts avaient annoncé que cela coûterait beaucoup plus cher. C’est aujourd’hui confirmé officiellement par la ministre-présidente.

La fin de la statutarisation est une hypothèse de travail à laquelle votre partenaire de majorité semble tenir idéologiquement. Si vous aviez décidé de consacrer 500 millions d’euros à quelque chose d’utile comme à l’amélioration de la fin de carrière des enseignants et de leurs conditions de travail, plutôt qu’à la fin de la nomination, je vous aurais applaudi. Ne me dites pas que je propose de dépenser de l’argent sans compter; vous le dépensez! C’est prévu. Une action pareille de votre part aurait été dans le sens du comité des experts. J’aurais été obligé de dire: nous n’aurions pas pu faire mieux. Vous ne m’avez jamais pris en défaut d’honnêteté intellectuelle.

Néanmoins, vous ne le proposez pas; pour cette raison, les choix que vous posez sont profondément critiquables. Le MR n’aime pas quand nous mélangeons les discussions des différents niveaux de pouvoir. Mais, nous essayons de le faire proprement. Un citoyen ne comprend pas que nous dépensons d’un côté et que nous

économisons d'un autre. Pour lui, l'État est une et une seule chose. Dans la réalité, c'est plus compliqué. Je suis intellectuellement honnête à ce niveau aussi.

Par exemple, si la Région wallonne, plutôt que de dépenser 650 millions d'euros pour compenser la perte de droits de succession et de droits d'enregistrement, avait décidé de donner cet argent à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour refinancer une partie de ses compétences, elle aurait réglé plus ou moins l'ensemble du déficit. C'est un élément factuel: la Région wallonne aurait pu apporter une solution, sans qu'il faille faire appel à une modification des lois de financement qui sont bien compliquées. La Région wallonne aurait pu venir en aide à la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autant plus que les mêmes partis composent les gouvernements de ces deux entités.

N'interprétez pas mes propos, Monsieur Evrard, qui ne sous-entendent pas que c'est aux Wallons de payer. Je vous propose un exercice de réflexion et non une manière d'agir qui devrait, bien entendu, être partagée avec un effort bruxellois. Il s'agit de démontrer que ce sont vos choix. Manque de chance, cette fois, ce sont les mêmes personnes à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Wallonie et au pouvoir fédéral. Restons intellectuellement honnêtes, cette critique est légitime et juste. Vous vous affirmez tributaire des paramètres macroéconomiques; je crains que vous ne soyez en réalité soumis aux choix que vous portez aux endroits où vous décidez de perdre des recettes et de consacrer des coupes de dépenses.

Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, d'avoir confirmé que les salaires seront maintenus. Si vous n'appliquez pas votre augmentation de deux heures de travail presté pour le barème 101, la situation n'est pas aussi grave que nous le craignons. Je vous remercie pour votre clarification, qui, cependant, restera véridique pour les professeurs de l'enseignement supérieur qui accuseront une baisse du salaire horaire en prestant deux heures supplémentaires. Ils se heurteront à l'effet «plus deux, moins deux», sans amélioration des conditions de carrière pour les plus jeunes et les plus anciens.

Monsieur Evrard, il est faux de dire qu'un professeur sur cinq est payé par la dette. Un peu d'honnêteté intellectuelle! Je ne sais pas comment vous avez fait pour atteindre ce chiffre, mais moi, j'ai pris sept milliards, le coût des salaires et j'ai divisé par la dette. Or, la dette ne s'applique pas aux sept milliards d'euros destinés au personnel enseignant. La dette et le déficit s'appliquent aux treize milliards d'euros de dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous essayez de faire croire que nous payons les salaires des professeurs. Ce n'est pas correct. Par ailleurs, cela fait peser une espèce de charge symbolique profondément injuste et malhonnête aux enseignants.

Madame la Ministre-Présidente, concernant le minerval dans l'enseignement supérieur, vous avez dit que les nouvelles mesures s'appliqueraient à tous les types d'enseignement. Il est important de le dire. En effet, les étudiants de nombreuses hautes écoles ne payaient pas un minerval de 835 euros jusqu'à présent. Ils

payaient moins, parfois nettement moins. Pour ces étudiants, l'augmentation du minerval sera d'autant plus importante. Elle ne sera pas seulement de 43 %, mais bien supérieure. Vous avez également dit qu'il y aurait un taux de base de 1 200 euros et des réductions accordées avec une demande de preuve. Les étudiants devront donc introduire un dossier comme ils doivent fait pour obtenir une bourse ou un taux intermédiaire légal.

C'est bien à l'administration de le confirmer. Cependant, la première ligne qui gère ces dossiers est constituée par les services sociaux des institutions. Ce sont en effet eux qui répondent aux étudiants pour leur confirmer ou pas qu'ils entrent dans les conditions, si cela veut la peine d'introduire une demande. En plus, ces services centralisent ces informations. Vous nous affirmez que le personnel sera augmenté du côté de l'administration. C'est très bien puisque nous assisterons à une augmentation des étudiants qui auront droit à un nouveau taux. Cependant, les moyens de la première ligne seront-ils eux aussi augmentés pour permettre de financer le personnel supplémentaire qui devra gérer cette augmentation du nombre d'étudiants? Je rappelle qu'on ne trouve plus d'assistants sociaux sur le marché...

Certes, vous créez un nouveau taux intermédiaire que personne ne conteste. Cependant, les moyens pour sa mise en œuvre restent vagues et tout cela aboutit à une dizaine de millions d'euros d'économie pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certes, ce n'est qu'une partie et j'ai bien compris votre raisonnement. Cependant, cela revient à faire payer très cher le citoyen pour une économie qui reste relativement minime pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est là que l'on touche au cœur des critiques de ce budget. Par tout un ensemble d'artifices, vous avez décidé de faire payer des augmentations parfois très importantes, avec des conséquences budgétaires relativement faibles. Cela signifie que les gens vont payer nettement plus et se retrouver en difficulté d'accès pour un impact budgétaire qui reste très faible et qui n'est certainement pas à la hauteur des efforts que vous demandez aux uns et aux autres. C'est notre critique principale.

On crie un peu rapidement à la *fake news* dans notre Parlement. Pour notre part, par manque d'information, nous avons commis une erreur: il s'agit des deux heures du barème 401. Nous l'avons reconnue, mais tous nos autres arguments sont vrais. On peut ne pas être d'accord sur la finalité politique, mais on ne peut pas dire que ce que le PS a avancé est faux. Dès lors, nous avons le droit de tenir un débat politique et, sur ce point, j'ai entendu peu d'arguments de fond. Le seul que j'ai entendu dans la bouche de la majorité était: le budget, le budget, le budget.

Si vous voulez être des comptables, allez-y! Mais vous ne serez alors pas des femmes ou des hommes politiques, ceux qui définissent une stratégie politique, une vision politique, un modèle de société. Monsieur Resinelli, vous vous attaquez à l'avenir de nos enfants en rendant plus compliqué l'accès à l'enseignement

obligatoire à cause de votre réforme du système de gratuité. La réponse offerte est en effet risible et les directeurs qui nous écoutent auront bien compris toute l'absurdité de la situation.

Madame la Ministre-Présidente, vous nous dites que l'on va faire confiance aux écoles. Ce n'est toutefois pas une question de confiance, mais d'équité. Je voudrais être tout à fait certain que les élèves qui avaient jusqu'à présent droit à la gratuité des repas et des fournitures et qui en ont besoin en bénéficieront encore demain. Aucune certitude à cet égard! Vous donnez trop peu d'argent, dans un budget trop étriqué, avec une absence complète d'objectivité des critères.

Nous reviendrons à ce débat, bien entendu, lorsque nous aurons reçu les documents budgétaires. Ce premier débat, comme vous l'avez rappelé vous-même, ne constituait en effet qu'un premier tour d'éléments généraux. Nous attendons avec grande impatience tous les détails. En attendant, je pronostique que des centaines de milliers de personnes seront dans les rues demain mardi pour vous dire que vous vous trompez de voie. J'espère que vous serez capable de les entendre.

Vous aggravez le problème de la pénurie des enseignants, vous augmentez le coût des études, vous rendez l'enseignement encore plus élitiste et plus inégalitaire.

La plupart de ces mesures ne vous concernent pas directement, car ce n'est pas vous qui irez enseigner dans des classes de 30 élèves à l'âge de 67 ans. C'est invivable pour les enseignants. Ce n'est pas vous qui irez travailler pour un salaire et une pension moindres avec plus de charges. Ce ne sont pas vos enfants qui seront exclus de l'enseignement ou qui devront cumuler deux boulots pour terminer leurs études.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Je ne vous autorise pas à mentionner mes enfants dans ce débat.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ce ne sont pas les personnes qui se trouvent autour de cette table avec le salaire qu'ils gagnent qui s'inquiéteront de choisir si c'est l'aîné ou le plus jeune qui fera des études. Car c'est là une des conséquences de vos mesures. Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, il est important de dire que vos mesures sont complètement déconnectées de la réalité. Elles ne vous toucheront pas. C'est la raison pour laquelle vous ne comprenez pas les cris d'alerte de ces 30 000 étudiants qui ont signé une pétition en à peine quelques jours. J'ai le droit de dire que vous, avec votre salaire de 11 000 euros mensuels, ne serez pas la première concernée par la hausse du minerval à 1 200 euros. J'ai le droit de le dire. (*Rumeurs sur les bancs du MR*)

M. le président. – Vous ne pouvez pas impliquer les enfants de la Ministre-Présidente.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je ne l’ai pas fait, j’ai dit que cela n’empêcherait pas la ministre-présidente de dormir. (*Rumeurs sur les bancs.*)

M. le président. – Vous avez bien parlé des enfants de la ministre-présidente.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je parle des enfants de tous les ministres qui ont pris ces décisions et qui défendent ces choix. Les enfants des travailleurs dont le gouvernement bloque les salaires ne connaîtront pas la même situation que les enfants des personnes ici présentes qui ont de plus gros salaires. Je l’affirme et continuerai de le dire, que cela vous plaise ou non.

Je sens bien que cela vous dérange et, pourtant, c’est un fait! Je suis étonnée par votre manque d’empathie, mais j’en connais la raison, Madame la Ministre-Présidente.

La hausse du minerval touchera énormément d’étudiants. Vous dites que tous ne paieront pas 1 200 euros et que plus de 60 % paieront cette somme. Ce montant reste très élevé. Pensez-vous vraiment que 60 % des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont blindés de tunes? Pensez-vous vraiment que, pour ces étudiants, 1 200 euros n’est pas cher? À vous entendre, les différents paliers liés à l’augmentation du minerval correspondent à une mesure sociale.

Les 60 % des étudiants concernés par le minerval de 1 200 euros par an roulent sur l’or. Si vous le croyez, c’est que vous êtes déconnectée de la réalité. Les parents voient leur salaire bloqué, ils cumulent parfois plusieurs emplois; leurs enfants doivent aussi travailler pour payer leurs études, car celles-ci sont déjà beaucoup trop chères. Le problème de la précarité étudiante est déjà présent. Cela vous déplaît que nous abordions ce point, mais nous continuerons à le faire et nous en avons le droit!

J’entends aussi que, parmi vos mesures relatives aux financements, vous couperez dans les budgets des associations, des opérateurs culturels et des organisations un peu critiques. Le PS dit que vous n’avez pas de vision. Le PTB vous dit que vous avez une vision: une vision élitiste de l’enseignement qui continuera à exclure de nombreux jeunes.

Je le maintiens, c’est une vision élitiste de l’enseignement, du plus jeune âge jusqu’à l’enseignement supérieur.

Je suis heureuse que nous ayons évoqué aujourd’hui le mode de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C’est une grande nouveauté, car jusqu’à présent ce sujet était un peu tabou lorsque nous l’abordions. M. Resinelli et vous-même, Madame la Ministre-Présidente, avez finalement admis que le problème n’était pas tant le cadre de la loi de financement – dont vous nous avez dit pendant des années qu’il était impossible à réformer, car cela nécessiterait une majorité des deux tiers au Parlement fédéral. Vous allez plus loin.

En effet, vous avez reconnu que si la loi de financement était revue, il faudrait que le gouvernement fédéral trouve lui-même des moyens puisqu'il était également endetté. Vous avez donc admis que si le mécanisme actuel de financement était réformé, le problème perdurerait, car il n'y a pas non plus d'argent au niveau fédéral. Mais c'est vous, la majorité MR-Les Engagés, qui faites également les choix au niveau fédéral. Vous qui choisissez d'investir des montants colossaux dans les dépenses militaires, 34 milliards dans l'armement, vous qui choisissez également de faire des cadeaux fiscaux en ne taxant pas les ultrariches et en ne faisant pas payer ceux qui ont les plus larges épaules!

Nous avons donc avancé dans ce débat aujourd'hui. Nous constatons finalement que tout est une question de choix de société et que rien n'est impossible. Des choix ont été effectués au niveau fédéral et, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez préféré taper dans l'enseignement plutôt que de revoir la loi de financement, plutôt que de dire qu'il n'était pas normal que l'on se retrouve dans une société où des milliards sont dépensés dans l'armement, mais où 700 millions seront supprimés pour l'enseignement, la jeunesse, la culture ou l'associatif. Vous avez donc bien fait le choix de vous attaquer au minerval pour 60 % des étudiants, fait le choix de faire payer l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de ce pays!

En ce qui concerne le minerval, je pense que vous êtes complètement dans le déni. Soixante pour cent des étudiants vont payer 1 200 euros. Vous avez même parlé des hautes écoles, désormais... Ce qui va se passer pour tous ces jeunes est juste effrayant. Les jeunes sont d'ailleurs déjà en train de se mobiliser et je les félicite. Ils seront dans la rue demain, mais aussi dans les semaines à venir.

Vous n'avez pas répondu à une question centrale sur le minerval: nous ne savons toujours pas quels seront les critères pour déterminer quel étudiant aura droit ou non à telle ou telle tranche. Vous nous avez dit que votre mesure allait épargner les familles qui n'ont pas les moyens, mais, jusque-là, nous avons toujours dû vous croire sur parole. Vu les premiers chiffres que vous avez publiés, vous ne nous avez pas du tout rassurés. Une grande partie des étudiants seront confrontés à une augmentation du minerval.

Par rapport à l'enseignement, Madame la Ministre-Présidente, vous avez tourné autour du pot. Vous avez dit que les emplois ne seraient pas vraiment perdus à la suite de l'augmentation de la charge, mais sans nous rassurer sur les 1 500 ETP en moins qui ont été annoncés aujourd'hui dans la presse. Et je pense qu'effectivement, nous allons plutôt vers cela: la perte de nombreux postes.

D'ailleurs, vous nous demandez souvent de vous faire confiance, mais nous avons constaté qu'à la suite d'une coupe moins importante, 15 millions d'euros dans l'enseignement qualifiant, plus de 500 ETP avaient été perdus. Aujourd'hui, vous nous avez refait la même sortie: vous avez certifié qu'il n'y aurait pas de pertes d'emploi par rapport à l'augmentation de la charge pour les profs, sans nous le

prouver. Dès lors, comme pour l'enseignement qualifiant, nous allons droit dans le mur. Il va y avoir des pertes d'emploi. Plein de profs devront combler des heures dans différentes écoles, ce qui va leur rendre la vie encore plus impossible.

À propos de la gratuité scolaire, nous avons reçu une réponse un peu hallucinante des Engagés disant que les écoles feraient preuve de bon sens pour définir qui bénéficierait de la gratuité ou non. Et quand nous vous avons demandé, Monsieur Resinelli, comment elles devront faire, vous nous avez dit que les parents ne devront pas apporter leurs fiches de salaire – et je l'espère bien: mais qui alors bénéficiera de la gratuité scolaire, et selon quels critères? Ces critères seront purement subjectifs.

Ce sont des critères purement subjectifs. Vous direz qu'untel a l'air d'avoir besoin de fournitures scolaires gratuites, qu'untel a l'air d'avoir faim... Comment cela va-t-il se passer exactement? Nous sommes très loin d'un système progressiste qui permettrait à chaque enfant d'avoir du matériel scolaire et d'aller ainsi vers la gratuité de l'enseignement.

Compte tenu du peu de moyens qu'il restera dans ce cadre, vous dites que vous allez faire confiance aux écoles par rapport à la gratuité de l'enseignement. Vous faites comme avec la réforme de l'enseignement qualifiant, où vous avez coupé 3 % du budget pour ensuite dire à tout le monde de se débrouiller, de licencier les derniers arrivés, de fermer le nombre de classes nécessaire, sans prodiguer l'accompagnement nécessaire. En définitive, vous êtes les fossoyeurs de l'enseignement et demandez aux premiers concernés de faire le sale boulot à votre place. Voilà ce qui se cache derrière votre volonté de «faire confiance» aux directions.

Vous prétendez réinjecter 25 millions d'euros pour la gratuité, mais en fait vous en utilisez déjà une bonne partie avec la mesure relative au gel des subventions et à leur non-indexation. Vous n'avez pas précisé le montant de ce gel, mais si on retire la somme perdue des 25 millions d'euros, il ne restera plus grand-chose. Votre idée, c'est d'assurer la gratuité jusqu'en sixième année primaire. Cela nous semble juste être de la poudre aux yeux; il s'agira toujours de faire avec moins de moyens. D'autant que je n'ai pas eu de réponse claire à la question de savoir qui va déterminer quels élèves ont besoin de cette gratuité et comment. En réalité, cette mesure va coûter cher aux familles. Dans une étude, la Ligue des familles a évoqué la somme de 104 euros par élève et par an pour la grande majorité des familles. Je n'ai pas eu de réaction de votre part par rapport à cette étude.

Au niveau de la culture, vous parlez de 3,8 millions d'euros d'économies et de 10,3 millions d'euros pour le moratoire. Nous sommes déjà à 14 millions d'euros, soit 1 million de plus qu'annoncé. Surtout, vous n'avez rien dit sur l'impact de ces coupes sur l'emploi, les structures et l'accès à la culture. Comment allez-vous couper 13 millions d'euros dans le secteur de la culture, soit 4 % du budget? Je n'ai rien entendu non plus sur le nombre des pertes d'emplois estimé. Vous dites qu'il n'y aura ni emplois créés ni emplois perdus. En revanche, au-delà du

moratoire, il y a également la non-indexation et la coupe de 13 millions d'euros sur lesquelles vous ne répondez pas. En effet, nous n'avons aucune réponse sur les pertes d'emploi, l'impact sur les structures et leur accessibilité...

Vous dites également que la diminution des aides ponctuelles ne concernera que les allocations budgétaires dotées de plus de 1,5 million d'euros. Si je comprends bien, vous ne parlez que des lignes budgétaires, mais pas de la manière dont ces coupes seront réparties sur les différents bénéficiaires et de l'impact qu'elles auront sur l'emploi, la viabilité des structures et leur accessibilité.

Au niveau des crèches, la ministre-présidente et Les Engagés affirment que la charge des puéricultrices n'est pas trop lourde. Bien sûr, Madame la Ministre-Présidente, vous ne dites pas cela en ces termes: vous dites qu'au final la situation actuelle ne pose pas problème. Or, durant la campagne électorale ou au sein de la DPC, vous avez toujours avancé que cette charge était problématique. Qu'est-ce qui a changé depuis? Vous ne l'expliquez pas et vous tournez un peu en rond.

Monsieur Resinelli, vous dites qu'en fait c'est un problème, que la norme d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour 7 enfants est mise entre parenthèses si je comprends bien. Vous terminez en disant qu'on n'en a pas besoin, vu que c'est déjà réalisé... Bref, il faudra revoir votre narratif qui ne tient pas debout! D'ailleurs, parlez-en à n'importe quelle puéricultrice, elle vous répondra que sa charge de travail est un énorme problème et qu'il faut avancer vers une norme d'encadrement plus soutenable. Les puéricultrices ont transmis plusieurs revendications en ce sens et manifestent depuis des années pour faire évoluer la situation. D'ailleurs, je suis sûre que j'en croiserai beaucoup demain, à la manifestation.

Dans les secteurs tant de l'enseignement que de la petite enfance, les métiers sont pénibles, exercés par des travailleurs à qui on demande de faire plus avec moins et de travailler encore plus longtemps dans une situation encore plus pénible. J'ignore si vous vous rendez compte que nous allons droit dans le mur eu égard à la pénurie dans le domaine de la petite enfance. Sur le plan humain, je désapprouve les promesses électorales non tenues qui figurent dans les programmes ou dans une grandiloquente DPC. Je désapprouve aussi l'incohérence de la ministre de la Petite Enfance qui, il y a deux semaines encore, évoquait le besoin d'une certaine norme d'encadrement et qui, aujourd'hui, vient inventer une tout autre histoire. Ce n'est pas correct à l'égard des puéricultrices qui s'occupent de nos enfants et qui n'ont pas assez de bras pour le faire dignement et en toute sécurité pour les enfants.

Vous venez avec une étude que les experts ont mise en avant.

Vous vous appuyez sur une étude que les experts ont mise en avant, mais cette étude, c'est du vent. Elle a été effectuée par Impact et porte sur les financements. Elle les transforme en normes d'encadrement, sans aller voir quelles sont les

parties des financements qui ne sont pas utilisées dans des bras, mais qui le sont bien dans d'autres éléments importants pour la petite enfance, comme la nourriture, le nettoyage, le matériel, etc. En tout cas, elle ne permet en rien de se représenter la réalité des travailleuses ni de mettre en lumière ce qui se passe dans chaque crèche et ce que chaque travailleuse doit actuellement assumer comme normes et comme charge de travail.

Madame la Ministre-Présidente, vous dites que la volonté est d'avoir des places qui se créent et non des places qui se ferment, mais vous n'expliquez pas du tout la manière dont vous comptez y parvenir alors que vous diminuez les moyens. On constate par exemple une diminution de 10 % du budget de l'ONE, ce qui est loin d'être un détail. Alors que c'est très important, vous n'avez pas indiqué si vous comptiez privilégier les crèches non subventionnées, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises dans le rapport des experts. Vous avez pourtant semblé le sous-entendre en affirmant que trop de places avaient été perdues du fait de l'investissement dans les crèches subventionnées. Si vous privilégiez les crèches non subventionnées, vous risquez d'augmenter le coût des crèches, puisqu'on sait qu'un grand nombre de crèches non subventionnées sont des crèches privées et que les places y sont beaucoup plus chères que les autres. Avec moins de financement pour les crèches, vous risquez aussi de diminuer la qualité de l'accueil. Vous dites vouloir préserver les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, à tous les niveaux, vous faites exactement l'inverse.

Oui, vous avez une vision et, honnêtement, elle fait froid dans le dos. On savait que le MR voulait un enseignement élitiste, qu'il n'était pas spécialement désireux que les enfants de la classe travailleuse fassent de grandes études, le mieux étant pour lui qu'ils aillent directement au boulot, si possible pour servir de main-d'œuvre pas chère, dans des métiers mal payés, où on bloquera leurs salaires et où leur demandera de travailler jusqu'à 67 ans. Mais pourquoi Les Engagés suivent-ils ainsi le MR? Aujourd'hui, je vois les masques tomber. C'est effarant de vous voir assumer vos politiques alors que vous savez à quel point elles vont faire du mal à tous ces secteurs, à quel point on va vers une vision de l'enseignement totalement élitiste et encore plus inégalitaire qu'il ne l'est, alors que nous figurons déjà parmi les champions du monde des inégalités.

Votre gouvernement peut s'attendre à une importante résistance. Plusieurs réactions dans la presse appellent à des actions: la première aura lieu demain, le 14 octobre. Les syndicats et le PTB se tiendront aux côtés des manifestants pour faire reculer cette vision et ces mesures antisociales qui vont faire très mal. Sachez que nous nous trouverons sur votre chemin et que nous ne vous laisserons pas faire.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai bien entendu vos réponses, de même que celles des députés de la majorité, mais je pense que nous sommes bien en dessous de la gravité de la situation. Je voudrais évoquer deux éléments. Premièrement, le rapport des experts indique que les économies

que vous projetez sont en deçà de ce qui devrait être nécessaire pour remettre la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la trajectoire. C'est précisément parce que les experts affirment cela que je suis personnellement choqué de voir que vous défendez des mesures coûteuses dans vos nouvelles politiques qui concernent le tronc commun et le nouveau statut des professeurs. Je ne comprends pas comment vous pouvez vous engager dans ces décisions, même si j'ai entendu dans les échanges avec M. Casier que ces éléments pouvaient être soumis à discussion.

Deuxièmement, le MR a affirmé que l'indexation des salaires n'est pas concernée. Il faudra aller le dire à M. De Wever! Puisque ce dernier, aujourd'hui au niveau fédéral, a clairement, dans ses projets, ses visions et ses desseins, l'intention de toucher à l'indexation des salaires. Je tiens à rappeler que l'indexation des salaires n'est pas une faveur, mais permet simplement de faire face au coût de la vie qui augmente. Aujourd'hui, il y a aussi un risque sur cet élément.

Concernant la réforme des droits d'inscription au niveau de l'enseignement supérieur, comprenez qu'elle se paiera dans les subsides sociaux, dans les besoins de renforcement des équipes. Aujourd'hui, vous avez précisé que cela touchait deux ou trois déciles des catégories les plus aisées de la société dans l'enseignement supérieur. C'est donc un aveu! C'est un aveu du fait que vous allez toucher notamment la classe moyenne en prenant ces décisions. Or la classe moyenne souffre déjà aujourd'hui d'une série de décisions prises par les politiques que le MR et Les Engagés mettent en œuvre dans les différents niveaux de pouvoir. Je vous remercie de dire clairement que ces mesures toucheront la classe moyenne.

En ce qui concerne les organisations de jeunesse (OJ) politiques, vous nous renvoyez à la page 10 de la DPC: «L'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif sera pleinement garantie. Il sera toutefois veillé à ne plus permettre à des ASBL de dévoyer de l'argent public pour des actions de promotion de partis politiques». Il n'est mentionné à aucun moment que nous allions purement et simplement supprimer ces associations qui remplissent des missions de service public. Par exemple, en période électorale, ces OJ organisent des débats dans les écoles, notamment l'association «Apprentis citoyens» qui a un projet d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie. Les différentes OJ politiques – qui certes ont une sensibilité marquée – mènent un débat autour des différents projets de société et permettent ainsi aux jeunes de développer un esprit critique et d'analyse. En supprimant leurs subventions, vous mettez à mal des projets qui travaillent pour la démocratie et la citoyenneté. Dans la DPC, il n'est pas indiqué que vous alliez purement et simplement y mettre un terme. Si vous deviez organiser par vous-mêmes ces débats, cela coûterait beaucoup plus cher.

J'insiste aussi sur les centres d'archives qui sont aussi un service public, puisqu'ils mettent à disposition du public de la documentation. Vous n'avez pas répondu à cette question. Comment allez-vous y mettre un terme? De manière radicale ou progressive? Qu'en est-il des agréments que ces organisations ont reçus et des

financements? C'est insultant vis-à-vis de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui vérifie que les décrets sont respectés et que l'argent est bien utilisé. Vous allez vite en besogne en tirant un trait sur ces organisations qui ont un rôle de service public, même si je reconnais la nécessité des évaluations.

J'ai été très étonné, et cette fois, nous ne sommes plus ni chez les poètes ni chez les ingénieurs, mais chez les bricoleurs, par la mesure concernant la gratuité des repas scolaires. Il s'agit d'un principe de confiance envers les établissements. Voilà bien une mesure qui fera des dégâts. Non seulement vous réduisez le financement des écoles, mais ensuite, vous les chargez d'organiser elles-mêmes la charité en sélectionnant les élèves qui en auraient le plus besoin. Tout cela sans leur fournir de critère précis, et sans qu'elles puissent accéder facilement aux informations nécessaires. Cela laisse la porte ouverte à la subjectivité la plus complète, alors que la tendance est à davantage d'automatisation des droits sociaux, précisément pour éviter les discriminations et la lourdeur des démarches administratives. Cette mesure est incompréhensible.

Je terminerai mon intervention par deux exemples qui montrent les effets concrets des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le temps de cette commission, j'ai reçu deux notifications sur mon téléphone. La première parle du non-renouvellement du contrat-programme de la Médiathèque Nouvelle. Alors qu'elle fêtera son septantième anniversaire en 2026 et qu'elle assure une mission importante de service public en œuvrant pour l'éducation et la culture, sa fermeture annoncée menace 55 collaborateurs.

La deuxième nouvelle est encore plus incompréhensible. Une association verviétoise, le Terrain d'Aventures de Hodimont, se voit retirer 20 000 euros de subventions pour son projet Medi-Act qui vise à accompagner les jeunes en matière d'esprit critique, d'analyse des médias et de renforcement de l'estime de soi. Sans subventions, cette association ne sera plus en mesure de proposer cette activité aux jeunes, alors que vous prétendez que vos priorités – Mmes Glatigny et Lescrenier l'ont dit – sont d'éduquer les jeunes à l'analyse des médias et de lutter contre les problèmes de santé mentale.

Ces exemples très concrets, bien plus que les discours, montrent les effets de la réduction des politiques de financement des associations, que je trouve bien dommage.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, nous aurons encore l'occasion d'approfondir le sujet lors des débats budgétaires.

Monsieur Casier, je n'ai jamais vu un seul État démocratique dans lequel le monde politique ne s'occupait pas de l'argent et des finances. Et les finances ne tombent pas du ciel! Avec tout le respect que je vous porte, je ne peux pas partager vos propos selon lesquels le budget d'un ménage n'est pas le budget d'un État.

Je prendrai l'exemple de la Grèce. La crise grecque a eu des conséquences économiques et sociales dévastatrices, comme une forte baisse du produit intérieur brut (PIB), une augmentation du chômage, une diminution des revenus, des suppressions d'emplois, des coupes dans les services publics et une hausse des impôts, forçant de nombreux Grecs à émigrer. Je ne pense pas que c'est ce que le PS souhaite voir se produire chez nous. Bien que l'économie grecque se soit redressée depuis, des séquelles de la crise persistent, notamment un taux de pauvreté élevé. Le traumatisme social des années d'austérité est aussi bien réel. Je n'irai pas plus loin, mais lorsque la crise a éclaté, la dette de la Grèce s'élevait à 175 % de ses recettes.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur Evrard, il faut arrêter de comparer tout et n'importe quoi!

M. Yves Evrard (MR). – Je vois que vous êtes mal à l'aise, Monsieur Casier, ce qui prouve que je suis sur le bon chemin. Tout le monde comprendra qu'il est fondamental d'éviter d'en arriver là. C'est d'ailleurs ce que le comité d'experts explique. Nous voulons sauver des emplois et sauver une institution dont la charge de la dette passera de 300 à 600 millions d'euros. Cela devrait vous parler.

Pour présenter les choses de manière un peu caricaturale, nous levons entre un et deux milliards d'euros sur les marchés financiers, mais les perspectives montrent que nous devons nous refinancer en 2029 ou 2030. À ce moment-là, si notre bulletin est mauvais et que les organismes financiers refusent de nous financer davantage, ce sera la faillite! Lorsqu'on ne nous prêtera plus d'argent, nous ne saurons plus payer et faire face à nos obligations. C'est exactement le scénario que nous combattons aujourd'hui.

Nous pouvons discuter de tous les choix politiques qui sont effectués, mais le choix majeur est celui de préserver notre institution.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour l'exercice réalisé cet après-midi et pour vos réponses complètes et pédagogiques à l'ensemble de nos questions, et parfois reproches. Que nous fassions partie de la majorité ou de l'opposition, je considère que c'est de pédagogie dont nous devons faire preuve à l'égard du citoyen.

Madame Pavet, quand je vous entends dire que nous sommes déconnectés de la réalité, pensez-vous que nous ne rencontrons pas des enseignants, des directeurs d'école, des puéricultrices ou des représentants du secteur associatif? Bien sûr que oui. Nous les rencontrons, nous les écoutons, nous entendons leurs craintes et parfois leurs reproches quant aux futures mesures politiques.

Que faisons-nous alors? Nous ne lançons pas de l'huile sur le feu, comme vous le faites en permanence. Nous ne les invitons pas à faire la révolution. Nous leur expliquons les choses, ce que vous ne faites jamais, Madame Pavet. Nous leur expliquons la situation des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous

leur disons que 10 % des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles – soit, entre autres, une partie de leur salaire – sont actuellement payés par un emprunt. Nous leur disons que si nous ne faisons rien, la situation deviendra totalement hors de contrôle et que nous vivrons un véritable cataclysme qui aura des conséquences pour toutes les écoles, tous les enseignants et l'ensemble du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et que par conséquent, les mesures structurelles certes rigoureuses, mais responsables que nous prenons ont pour objectif de préserver les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Demain, nous allons toujours continuer à dépenser au moins 15 milliards d'euros dans les politiques de notre Fédération! Par conséquent, nous continuerons à rester l'une des entités étatiques les plus généreuses dans toutes ces politiques essentielles pour lesquelles nous nous battons au jour le jour.

Nous faisons donc bien preuve de pédagogie et de responsabilité. Lorsque l'on reste connectés avec les gens – je ne prétends pas pour autant qu'ils sont tous, à 100 %, d'accord avec nous –, on s'aperçoit qu'au moins ils ont compris que nous ne pouvions pas continuer à leur promettre des roses pendant toute leur vie. Ils ont compris que nous ne pouvions plus continuer à les arroser toute leur vie d'argent public à n'en plus finir. Ils savent et ils ont compris que la situation était tout bonnement dramatique.

Madame Pavet, vous avez prétendu que nous étions déconnectés des gens. C'est faux. Nous sommes connectés, nous leur expliquons et nous passons certainement plus de temps à le faire qu'à réaliser un aplat sur Facebook, à raconter des bêtises et à les diffuser de manière très large pour leur faire avaler les contre-ou demi-vérités que vous ne cessez d'émettre sur les réseaux sociaux ou dans vos prises de parole.

Exemple d'une contre-vérité que vous avez assénée aujourd'hui: vous avez dit que nous avions une vision élitiste de l'enseignement supérieur. Est-il élitiste de maintenir, pour toute une catégorie de la population étudiante, un minerval à zéro euro en préservant un système de bourses? Est-il élitiste de vouloir augmenter de 1 à 10 % la population étudiante qui bénéficiera d'un minerval réduit de 375 euros? Est-il élitiste d'ajouter une catégorie supplémentaire qui ne verra pas son minerval augmenter et qui le verra maintenu à 835 euros parce que nous voulons protéger les plus modestes d'entre eux? Je ne le pense pas.

Nous avons parlé du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE). C'est un outil parmi toute une série de politiques qui sont en train de se déployer, qui permet de lutter contre la pénurie d'enseignants. Le fait d'avoir demain un professeur devant chaque classe est une politique à laquelle nous tenons énormément. Non, nous n'abandonnons pas cette volonté réelle de lutter contre la pénurie. C'est un objectif que ce gouvernement s'est donné dans sa Déclaration de politique régionale (DPR), et les mesures annoncées montrent que nous avançons dans cette direction – même si vous ne partagez pas ce constat.

Lorsque vous évoquez les mesures prises par d'autres niveaux de pouvoir, Monsieur Casier, vous le faites de manière rigoureuse, sans tout mélanger. Je le reconnais! Vous soulignez que la Région wallonne a fait des choix – budgétaires et fiscaux –, notamment à travers la réforme des droits d'enregistrement et celle des droits de succession. Selon vous, la Fédération Wallonie-Bruxelles subirait aujourd'hui les effets de ces politiques.

Or, comme l'a rappelé la ministre-présidente, le dérapage budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été constaté dès 2023. En 2023, il n'était encore question ni de réforme des droits de succession ni de réforme des droits d'enregistrement. Le déséquilibre budgétaire existait donc déjà. Si j'observe la législature 2019-2024, certes marquée par de nombreuses crises – nul ne le conteste –, je constate que, hors dépenses exceptionnelles liées à ces crises, les dépenses courantes ont tout de même augmenté de 1 milliard d'euros.

Dire aujourd'hui que ce sont les politiques récentes menées en Wallonie qui pèsent sur la Fédération me paraît inexact. Je me permets une parenthèse: au contraire, ces politiques sont justes et cohérentes, car elles permettent aux jeunes d'accéder plus facilement à la propriété et elles offriront demain aux familles la garantie de ne plus être pénalisées au moment du décès d'un proche. Néanmoins, je ne vais pas rouvrir ici ce débat: il a déjà largement eu sa place au Parlement wallon.

Enfin, lorsque vous affirmez que la réduction des droits de succession plomberait la Fédération Wallonie-Bruxelles, je me dois de vous corriger: la réforme n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2028. À ce jour, elle n'a donc aucun impact sur les finances de notre Fédération.

Aujourd'hui, le gouvernement ne peut pas fermer les yeux sur la situation budgétaire, il ne peut pas demander aux autres niveaux de pouvoir de faire plus d'efforts et dire qu'il ne fera rien à son niveau.

Nous ne pouvons pas nous permettre de faire l'économie de faire des économies. Nous avons des responsabilités devant les citoyens qui nous ont élus pour piloter ce navire dont la coque fuit. Nous devons colmater le navire pour continuer à avancer. Vous continuerez à nous dire que cela ne figurait pas dans notre programme électoral. Non, effectivement, la ministre-présidente l'a rappelé: les acteurs économiques ont eu connaissance de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir de 2023 et Les Engagés se sont aperçus de cette réalité en arrivant au pouvoir.

Plus que le PTB, vous le savez très bien, Monsieur Casier: un programme politique et une Déclaration de politique communautaire (DPC) sont deux choses différentes. La Belgique est un pays de compromis – heureusement, au vu de la situation en France où chaque parti veut appliquer son seul programme politique, où le blocage est complet et a un coût pour la communauté.

Certes, nous ne pouvons pas concrétiser la totalité de notre programme électoral, mais, à ce que je sache, quand le PS était au pouvoir durant de longues décennies, il n'a pas pu concrétiser l'ensemble de son programme électoral non plus. Tant mieux pour les finances de la Fédération! (*Rires de M. Casier*)

M. Martin Casier (PS). – Je suis content d'être resté jusqu'au bout.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je terminerais par vos propos: «Être politique, ce n'est pas être comptable».

M. Martin Casier (PS). – J'ai dit: «Être politique, ce n'est pas seulement être comptable».

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Ce n'est pas seulement être comptable; la preuve en est que nous investissons 200 millions d'euros supplémentaires dans des politiques nouvelles. Ce sont des prises de décisions à souligner.

La politique prioritaire est la pérennisation de nos institutions. Vous ne pouvez pas faire le reproche au gouvernement de ne pas vouloir préserver financièrement et budgétairement notre Fédération Wallonie-Bruxelles pour que nos enfants, nos jeunes bénéficient d'une politique d'enseignement, de jeunesse, de sport, de média, à la hauteur des démocraties de notre temps.

À défaut d'être évident ou plaisant d'annoncer de telles nouvelles, c'est responsable et cohérent. Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour le courage que vous démontrez en portant l'ensemble de ces politiques budgétaires.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous allons déposer une motion. Nous aurons ainsi l'occasion de poursuivre les débats en séance plénière.

M. le président. – Aucune motion ne peut être déposée puisqu'il n'y a pas eu d'interpellation.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Président, je demande donc une interruption de nos travaux, car je veux vous prouver qu'il est possible de déposer une motion à l'issue de ce genre de débat. C'est ce que le groupe PTB a l'intention de faire. Je demande que nous examinions le règlement ensemble.

M. le président. – Nous pouvons examiner le règlement si vous le souhaitez, mais le règlement est clair: aucune motion ne peut être déposée.

Je suspends la réunion durant quelques minutes.

La réunion est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18h00 et reprise à 18h10.*

M. le président. – La réunion est reprise.

M. le président. – Madame Pavet, vous avez indiqué vouloir déposer une motion. Cependant, sur la base des éléments dont je dispose, il ne me paraît pas possible

de le faire puisqu'il s'agissait aujourd'hui d'une présentation suivie d'un échange de vues.

Il reviendra donc au président du Parlement de décider si votre motion est recevable. Le cas ne s'étant jamais produit, il conviendra d'examiner comment interpréter ce point du règlement. Sur la base des informations fournies par les services, je ne vois pas comment ce dépôt pourrait être accepté.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Au cas où le président du Parlement – je n'ose préjuger de sa décision – venait à accepter la motion de Mme Pavet, nous nous permettons de déposer une motion pure et simple de la majorité.

M. le président. – Les services du greffe me confirment en tout cas que les motions sont irrecevables. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement.

Notre discussion est close.

Je suspends la réunion durant quelques minutes.

La réunion est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18h10 et reprise à 18h15.*

M. le président. – La réunion est reprise.

2 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones (article 82 du règlement)

2.1 Question de M. Octave Daube, intitulée «Conséquences des mesures du gouvernement Arizona sur les universités»

M. Octave Daube (PTB). – Le gouvernement fédéral prépare une réforme du système d'exonération du précompte professionnel pour les chercheurs. Il envisage de changer la règle qui permet aujourd'hui aux universités de payer moins d'impôts sur les salaires des chercheurs.

Actuellement, les universités et instituts de recherche, comme le Fonds de la recherche scientifique (FNRS), bénéficient d'une réduction d'impôts sur les salaires des chercheurs et ils réinvestissent cet argent dans la recherche. Dans un contexte où ils sont déjà sous-financés, la réforme leur laisserait encore moins de moyens pour financer des projets de recherches scientifiques.

Concrètement, les conséquences pour les universités sont importantes: baisse de 35 % des montants récupérés grâce à cette exonération; perte de 12 à 24 millions d'euros, soit environ 900 postes de doctorants et d'assistants chercheurs; risque de déséquilibrer le système de recherche, en affaiblissant les sciences humaines et sociales et la recherche fondamentale, basée sur le long terme au profit de la recherche appliquée, basée sur le court terme et plus rentable. C'est ce qu'explique

Anne Sophie Nyssen, nouvelle présidente du Conseil des rectrices et recteurs (CRef): «En agissant ainsi, la recherche à court terme est manifestement privilégiée. C'est un choix politique qui sacrifie une génération de chercheurs et freine l'interdisciplinarité.»

Ce projet du gouvernement Arizona est une attaque grave et directe contre la recherche scientifique publique parce qu'elle vise à supprimer une partie importante des financements et qu'elle risque aussi de creuser le fossé entre la recherche publique et privée. Or, en Belgique, nous avons besoin de recherches pour garantir l'innovation, faire face aux défis comme la crise climatique, mais aussi pour garantir l'esprit critique. Nous avons besoin des météorologues, des climatologues, des économistes, des médecins, des sociologues.

Madame la Ministre-Présidente, que pensez-vous du projet fédéral de réduire les exonérations de précompte pour les chercheurs? Êtes-vous en discussion avec le ministre fédéral des Finances pour défendre le rôle des universités dans la recherche publique? Si la réforme passe telle quelle, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle compenser les pertes pour les universités?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Le sujet de votre question, Monsieur le Député, me tient à cœur. Votre question est aussi l'occasion pour moi de rappeler tout mon soutien aux universités et aux hautes écoles dans des missions aussi essentielles que, d'une part, la recherche fondamentale et appliquée et, d'autre part, la recherche au sens large.

Je suis et reste convaincue du bien-fondé du principe de ristourne du précompte professionnel des chercheurs: ce processus fiscal légitime permet d'octroyer une réelle bulle d'air au monde de l'enseignement supérieur. J'ai la conviction que nous sommes tous d'accord pour dire que les établissements supérieurs jouent, parmi beaucoup de rôles, celui d'accélérateur crucial de nos économies.

Dans ce dossier, comme dans plusieurs autres, la communication est excellente entre les différents niveaux de pouvoir, et cette thématique a déjà fait l'objet de plusieurs échanges et rencontres. Je continue de plaider, à mon niveau, pour le renforcement des contacts entre le CRef et le gouvernement fédéral, et ce, avec l'ensemble de ses composantes.

J'ai bien entendu pris connaissance de l'interview de la nouvelle présidente du CRef et nouvelle rectrice de l'Université de Liège (ULiège), Mme Anne-Sophie Nyssen. Au préalable, je tiens à rester prudente quant au débat actuel. Si un projet de loi existe bel et bien, il n'a pas encore été validé, à ma connaissance. Il est normal qu'un ministre propose un texte, mais il est tout aussi normal que celui-ci soit rejeté par les autres membres d'un gouvernement. C'est le fonctionnement classique des gouvernements de coalition.

Concernant le fond, outre la pertinence du dispositif sur laquelle je me suis déjà exprimée, je ne peux que rejoindre le CRef sur plusieurs principes: disposer d'une application équitable et prévisible du mécanisme d'exonération du précompte à l'ensemble des acteurs universitaires de la recherche; refuser toute forme de discrimination arbitraire entre les domaines de recherche; prendre conscience du fait que le monde universitaire réinvestit l'ensemble de ses ressources dans des missions d'intérêt général, comme le prévoit le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études («décret Paysage»).

Pour répondre plus précisément à vos questions, il est clair que, si la Fédération Wallonie-Bruxelles devait compenser, elle serait dans l'incapacité de le faire compte tenu des défis auxquels elle doit faire face actuellement. Je continuerai donc de plaider dans les lieux adéquats pour défendre un modèle que j'estime légitime.

M. Octave Daube (PTB). – Votre réponse, Madame la Ministre-Présidente, n'est pas rassurante.

Je me réjouis de constater que, globalement, vous êtes d'accord avec le constat que j'ai dressé. La rectrice qui préside le CRef a raison également: cette réforme constitue un véritable danger pour les universités. Je suis surpris de voir que les partis constituant l'Arizona poursuivent dans cette voie, surtout que vous nous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles est dans l'impossibilité de compenser. Après le débat budgétaire que nous venons d'avoir, il est raisonnable en effet de dire qu'il ne sera pas possible de compenser le trou que cela crée dans la recherche. C'est en partie pour cette raison que les étudiants, doctorants, chercheurs seront nombreux à se mobiliser demain contre les mauvais plans du gouvernement fédéral.

M. le président. – Chers collègues, je vous informe que j'ai reçu les deux projets de motion, l'un émanant du PTB, l'autre de la majorité. Je ne peux que confirmer mon appréciation, sur la base des interprétations antérieures.

Je m'en réfère toutefois au Président de notre Parlement et à la Conférence des présidents qui décideront de la recevabilité des motions. En outre, nous gagnerions peut-être à rendre le règlement plus clair.

2.2 Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Comment l'enseignement supérieur peut-il faire correspondre les cursus académiques aux défis de notre société?»

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – C'est un exercice de prospection que je vous propose aujourd'hui, Madame la Ministre-Présidente. Un article de «*La Libre*» s'interroge: «Où mène réellement l'enseignement supérieur en Belgique?». C'est une question légitime vu le monde dans lequel nous évoluons. Pas besoin de rappeler le contexte géopolitique fragile, angoissant à certains égards, ni de rappeler

l'intégration de l'intelligence artificielle dans tous les pans ou presque de notre société. L'enseignement supérieur et l'obtention d'un diplôme académique sont perçus depuis des décennies comme le Graal de l'ascension sociale et de l'émancipation. On le rappelle assez souvent d'ailleurs dans nos travaux.

Quel regard portez-vous sur l'adaptation de nos cursus académiques aux enjeux sociétaux et géopolitiques? Le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) vous donnent-ils un état des lieux des avancées dans les évolutions des cursus?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) ambitionne et dépeint un enseignement supérieur en prise avec notre société – c'est bien normal – et ses enjeux. Quel est le travail réalisé par votre gouvernement avec les institutions comme l'ARES pour y répondre?

L'orientation a évidemment toute sa place dans ces réflexions. Quelles sont les filières plébiscitées pour cette rentrée académique? Les inscriptions sont maintenant connues. Par ailleurs, certaines filières comme celle des soins infirmiers ou la formation initiale des enseignants (FIE) sont-elles toujours boudées par les étudiants?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question, qui touche au cœur de notre mission collective, celle de garantir un enseignement supérieur pertinent, inclusif et en phase avec les besoins et les réalités du monde d'aujourd'hui. Le contexte actuel est complexe. Il est marqué par des tensions géopolitiques, des bouleversements technologiques, notamment l'essor de l'intelligence artificielle (IA), et des attentes sociétales de plus en plus fortes. Dans ce cadre, l'enseignement supérieur ne peut rester figé. Il doit évoluer, s'adapter, anticiper.

Les établissements d'enseignement supérieur sont pleinement engagés dans cette dynamique. L'ARES en particulier joue un rôle fondamental dans l'analyse des habilitations. Elle évalue les programmes existants, accompagne les institutions dans la création de nouvelles formations et veille à ce que les cursus soient en adéquation avec les besoins de la société, du marché de l'emploi, mais aussi des défis globaux comme la transition écologique ou la transformation numérique. Des initiatives concrètes ont vu le jour: des formations transversales sur le développement durable, des modules sur l'éthique de l'IA, ou encore des parcours intégrant les compétences du futur. Ce sont des signaux encourageants.

Cette année, pour la première fois, les organismes socio-économiques, dont Bru-partners, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, et le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie), ont été parties prenantes de l'analyse des dossiers de demande d'habilitation. Leur avis sera pris en compte dans la décision finale en cours de préparation.

La DPC est claire: nous voulons un enseignement supérieur en prise directe avec les défis de notre époque. Cela passe par une collaboration renforcée avec les établissements, notamment pour soutenir les réformes pédagogiques, améliorer l'encadrement des étudiantes et des étudiants et garantir une offre de formation cohérente et accessible.

Afin d'évaluer quantitativement l'adéquation entre l'offre de formation et le marché de l'emploi, nous pouvons nous baser sur le cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs. Il s'agit d'un dispositif qui permet entre autres d'analyser les parcours des jeunes diplômés vers le marché du travail. Résultant d'un accord de coopération conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française (COCOF) et la Communauté germanophone, cet outil statistique intégré a l'avantage de permettre l'interconnexion des différentes bases de données de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et du marché de l'emploi grâce à un identifiant unique: le numéro de registre national.

À cet effet, il prévoit de suivre les jeunes diplômés dix ans après leur sortie. Il permet également de reconstituer leur parcours antérieur jusqu'à huit ans avant leur sortie, en fonction de la disponibilité des données.

La première cohorte disponible est celle des élèves et des étudiants qui sont sortis à l'issue de l'année académique 2013-2014, soit un recul relativement conséquent permettant une analyse de la trajectoire post-sortie sur le moyen terme. D'autres cohortes plus récentes sont en préparation. Dans un premier temps, les analyses ont porté sur la transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur. Actuellement, l'équipe des chercheurs est à l'œuvre pour produire des indicateurs portant sur l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Il est notamment prévu de construire des taux d'emploi pouvant être déclinés selon les caractéristiques individuelles, le niveau de diplôme et les caractéristiques de la formation suivie, notamment le domaine d'études. Les caractéristiques de l'emploi occupé seront également disponibles: temps plein, temps partiel, secteur d'activités, etc.

En revanche, la profession ou le métier exercé n'est à ce stade pas disponible dans les bases de données administratives. Les premiers résultats seront bientôt diffusés, en principe à la fin de l'année 2025. Le cadastre permettra également de déterminer les passages en formation professionnelle de façon assez précise grâce aux données du FOREM et de Bruxelles Formation.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur réalisent régulièrement des enquêtes auprès de leurs diplômés afin d'adapter leur offre de formations aux retours qui leur sont apportés. Je souhaite aussi mentionner l'outil Ada-Intérêts, issu du partenariat entre l'ARES et l'ensemble des pôles académiques, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet outil d'orientation aide les

jeunes dans leur choix d'études. Il fait référence aux débouchés accessibles au sortir des différentes formations. Il s'agit d'un élément important que les futurs étudiants et les futures étudiantes de l'enseignement supérieur doivent prendre en considération.

Concernant les inscriptions pour la rentrée académique 2025-2026, nous observons une attractivité importante des filières liées à la santé, à l'ingénierie, aux sciences sociales et à l'informatique. Ces domaines résonnent avec les préoccupations des jeunes et les besoins du monde professionnel. Il faut toutefois aussi parler des filières qui peinent à recruter, telles que celle en soins infirmiers et la formation initiale des enseignants. Ces métiers sont pourtant essentiels à notre société. Malheureusement, ils restent parfois boudés en raison de conditions de travail difficiles, d'un manque de reconnaissance ou de réformes qui suscitent des inquiétudes. Nous travaillons activement à les revaloriser en améliorant les conditions de stage, en renforçant l'accompagnement pédagogique et en menant des campagnes de sensibilisation pour leur redonner du sens et de l'attractivité.

L'enseignement supérieur reste un pilier de l'émancipation et de la cohésion sociale. Il doit être un espace de réflexions, d'innovations et de transformations.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour votre réponse très détaillée. Vous avez raison: il est indispensable que nos institutions d'enseignement anticipent les changements de société afin d'adapter continuellement leur offre de formation et de la faire évoluer en fonction du marché du travail. Nous serons également très attentifs quant aux résultats de cette cohorte, qui seront disponibles à la fin de l'année.

Je note également que vous avez évoqué l'outil d'orientation Ada-Intérêts, important pour notre enseignement supérieur. Nous n'en avons pas parlé lors de notre débat sur les résultats du conclave budgétaire, mais je suis heureux que vous continuiez à soutenir cet outil grâce au budget qui lui est consacré. C'est un bon signal.

Enfin, concernant les métiers en soins infirmiers et en éducation, qui sont extrêmement importants, les inscriptions n'augmentent pas. Cependant, il existe une petite lueur d'espoir. La directrice de l'école en soins infirmiers de La Louvière m'a en effet indiqué avoir fait une très bonne rentrée. C'est une bonne nouvelle qui en augure peut-être d'autres dans ce secteur, pour les mois et les années à venir.

2.3 Question de M. Octave Daube, intitulée «Auditoires surchargés: quelles réponses du gouvernement»

M. Octave Daube (PTB). – Cette année, Madame la Ministre-Présidente, je ne vous ferai pas l'affront de vous demander si vous êtes bien installée. Mais, en ce début d'année académique, je reviens sur le manque de places assises dans les auditoriums surchargés.

Céline – un prénom d’emprunt pour préserver son anonymat – est étudiante en logopédie à la Haute École Léonard de Vinci. Elle nous alerte sur une situation devenue insoutenable: les auditorios sont tellement remplis que certains étudiants doivent suivre les cours debout, sont assis dans les couloirs ou doivent rentrer chez eux faute de place. Selon elle, «le plus grand auditoire compte 400 places, mais nous sommes bien plus nombreux. Une cinquantaine d’étudiants n’ont tout simplement pas de siège. Pendant qu’on parle d’augmenter le minerval, nous n’avons même pas accès aux cours.»

Ce manque de places assises a des effets concrets et préoccupants: perte de motivation, absences répétées, difficultés accrues dans des cours essentiels. À cela s’ajoute un sentiment d’injustice renforcé par les contraintes liées à la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études (nouveau décret «Paysage») qui limite désormais à deux ans la réussite de la première année. Le gouvernement demande aux étudiants de réussir plus vite, alors qu’il ne leur en donne pas les moyens.

Chaque année, les auditorios comptent en moyenne 10 000 étudiants supplémentaires. C’est une très bonne chose que plus de jeunes accèdent à l’enseignement supérieur. Mais ces jeunes sont installés dans des auditorios et des salles de cours bondés. Sans parler de l’état de certains locaux... La situation à la Haute École Léonard de Vinci n’est pas un cas isolé. Plusieurs universités et hautes écoles, à Bruxelles et en Wallonie, témoignent d’un manque criant d’infrastructures adaptées à la croissance démographique étudiante. Les premières victimes de cette situation sont les étudiants.

En réponse à ce problème récurrent, de rentrée académique en rentrée académique, que mettez-vous en œuvre pour permettre à chaque étudiant de suivre ses cours dans de bonnes conditions? Êtes-vous en contact avec la direction de la Haute École de Vinci? Quelles pistes de solutions envisagez-vous pour ce cas spécifique, mais aussi pour l’ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Existe-t-il un état des lieux de la surpopulation dans les universités et hautes écoles? Quels moyens budgétaires spécifiques prévoyez-vous pour soutenir les établissements dans la rénovation ou la location de nouveaux espaces d’enseignement?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, notre système de libre accès à l’enseignement supérieur entraîne son lot de défis. Vous pointez un cas particulier qui a été récemment mis en avant dans la presse: le cursus en logopédie de la Haute École Léonard de Vinci. Cette dernière met elle-même en évidence les questions pédagogiques et logistiques soulevées par l’obligation légale d’inscrire tout étudiant susceptible d’accéder au financement.

Les inscriptions au cursus sont en hausse depuis 2022, témoignant d'un engouement qui ne peut que nous réjouir. Pour y faire face dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, la haute école organise un enseignement co-modal pour une unité d'enseignement et est occupée à objectiver le taux réel de présence dans les autres cours afin d'adapter, le cas échéant, les modalités d'enseignement.

Je ne dispose pas d'un état des lieux de la surpopulation dans les universités et les hautes écoles. Il serait compliqué à établir, car une surpopulation s'apprécie au regard d'une capacité d'accueil maximale. Or, une telle notion n'est pas fixée dans un système qui repose sur le libre accès. Sur les moyens budgétaires relatifs aux investissements dans des infrastructures de l'enseignement supérieur, le décret du 16 mai 2024 relatif au financement des bâtiments scolaires a intégré l'enseignement supérieur dans le périmètre d'intervention des fonds classiques des bâtiments scolaires.

En ce qui concerne les établissements Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS) de la Communauté française continue à financer les investissements dans les bâtiments de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires, un budget de 200 millions d'euros a été prévu pour les infrastructures de l'enseignement supérieur, tous réseaux confondus. Les investissements des universités sont quant à eux soutenus par le Plan de relance européen. Enfin, un montant de 15 millions destiné à l'accélération de la mise en œuvre des plans d'investissement des universités était prévu dans le budget 2024 de la Communauté française.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, ce problème demeurera structurel dans les années à venir. Heureusement, car de plus en plus de jeunes franchissent la porte de l'enseignement supérieur. Nous espérons que cela continuera d'être le cas, malgré certaines des mesures qui vont être prises au sein de cette assemblée. Toutefois, cela va également demander des investissements. Les universités ont besoin d'un refinancement structurel. Nous suivrons l'évolution de ce dossier.

2.4 Question de M. Octave Daube, intitulée «Effet de la réforme du décret “Paysage”: combien d'étudiants ne seront plus finançables?»

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, lors de la fin de seconde session des examens dans les universités et hautes écoles, nous avons reçu de nombreux témoignages d'étudiants et étudiantes se retrouvant non finançables à la suite des règles en vigueur. Nous voudrions objectiver de manière précise cette situation et avons dès lors un certain nombre de questions à vous soumettre. Nous espérons disposer de chiffres les plus précis qui soient afin de

comprendre comment la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») a eu un impact ou non sur les étudiants et les étudiantes.

À ce jour, combien d'étudiants ne sont plus finançables pour la rentrée académique 2025-2026 en comparaison aux années académiques 2024-2025 et 2023-2024? Parmi ces étudiants non finançables, combien le sont, car ils n'ont pas acquis les soixante crédits de leur première année en deux ans? Parmi ces étudiants quelle est la médiane des crédits qui leur restaient à acquérir pour atteindre les soixante crédits? Nous voudrions comprendre si les étudiants rendus non finançables le sont, car ils leur manquent un grand nombre de crédits, ou bien si pour une majorité, il ne s'agit que de cinq ou dix crédits ratés. Nous souhaiterions pouvoir affiner notre expertise à ce sujet.

Parmi ces étudiants non finançables, combien le sont, car ils n'ont pas acquis la totalité de leurs crédits de bachelier en cinq ans? Combien de recours ont été introduits auprès des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA) francophones, pour des cas de non-finançabilité à la suite des règles actuelles? Nous souhaiterions le détail par université et haute école, s'il existe. Par quels biais les étudiants se retrouvant non finançables sont-ils mis au courant de leur statut?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, il faut être prudent dans les comparaisons avec les années académiques antérieures, singulièrement en ce qui concerne l'année académique 2024-2025. En effet, le décret du 31 mai 2024 en vue de renforcer l'accessibilité aux études, de garantir la finançabilité des étudiants et d'instaurer un pilotage chiffré, a maintenu un nombre conséquent d'étudiants finançables dans leur cursus, quels que soient leur réussite et leurs résultats.

Il faut faire preuve de prudence dans les comparaisons lorsque l'on mesure le nombre d'étudiants non finançables. La finançabilité se détermine davantage sur la base d'une demande d'inscription qu'au terme des délibérations. Il ne s'agit pas de comparer la non-finançabilité des étudiants selon qu'elle soit effective au terme des délibérations ou lors de l'inscription.

Entre ces deux groupes, les étudiants concernés ont l'occasion de s'interroger sur leur orientation, sur le choix de poursuivre des études et d'adapter leur projet d'étude ou professionnel. L'information relative à la non atteinte des balises de finançabilité comporte une visée pédagogique en identifiant des signaux d'alerte auprès de l'étudiant. Je regrette cette association de la notion de réussite avec celle de la finançabilité, car elle dénie le caractère pédagogique d'une telle information.

Je partage avec vous la volonté de comprendre les raisons de non-finançabilité afin d'évaluer la pertinence de chaque balise. En ce sens, je tenais à ce que ce décret puisse enfin entrer en vigueur pour évaluer ses effets de manière dépassionnée. Le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture a précisé des indicateurs d'analyse des différents effets du décret du 31 mai 2024. Je l'ai indiqué précédemment et j'appelle à la collaboration de chacun pour aboutir dans les délais. Les établissements doivent entrer leurs données dans (SIEL-SUP (Signalétique Elèves-enseignement supérieur) et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) doit adopter sa proposition de développement des indicateurs de suivi.

Pour aboutir dans l'analyse que vous sollicitez, il faut définir des cohortes, à savoir une population des premiers entrants en première année de premier cycle dans l'enseignement supérieur. Dans le projet soumis au conseil d'administration de l'ARES, l'ambition est de mesurer le pourcentage d'étudiants d'une cohorte entrant dans l'enseignement supérieur et ayant validé les 60 premiers crédits du cycle au terme d'une ou deux années d'étude. Il serait intéressant d'analyser plus finement le nombre médian de crédits qu'il aura encore dû acquérir avant d'atteindre l'objectif fixé. Cette analyse devrait pouvoir intervenir grâce aux données fournies par les établissements dans SIEL-SUP. Avec ce projet, que je soutiens, la compétence de production statistique serait transférée à l'administration. Le projet d'indicateurs pourrait également mesurer le nombre d'étudiants dans la cohorte ayant validé 180 crédits du premier cycle en trois, quatre ou cinq ans.

Enfin, diverses manières pour un étudiant de connaître sa finançabilité coexistent. En premier lieu, l'ARES a mis à la disposition des étudiants un simulateur de finançabilité qui délivre une information fiable sur leur situation. Ce simulateur est accessible sur le site www.mesetudes.be. En deuxième lieu, les établissements ont mené des initiatives pour les informer sur leur finançabilité, les objectifs à atteindre et les perspectives de parcours. Ces initiatives ont pris différentes formes selon la taille de l'institution. Si certaines universités, comme l'Université de Liège (ULiège) ou l'Université libre de Bruxelles (ULB), ont pu développer des outils informatiques de calcul basés sur le dossier de l'étudiant, d'autres ont privilégié une approche individuelle de l'accompagnement par le travail des secrétariats étudiants et des présidences de jury. Ce travail a une visée préventive et pédagogique. Les étudiants non finançables sont informés lorsque leur demande d'inscription est traitée, soit parce qu'elle est refusée et ouvre un droit de recours, soit parce que l'étudiant est redirigé vers la procédure dérogatoire *ad hoc*.

M. Octave Daube (PTB). – Vous le savez certainement, Madame la Ministre, au PTB, nous étions contre la réforme du décret «Paysage». Ce ne sera une surprise pour personne, nous l'avons assez répété. Nous pensions en effet qu'il était fondamentalement problématiquement de prendre une mesure touchant autant

d'étudiants sans disposer de bonnes projections. Si je comprends bien votre réponse, tant que nous n'avons pas de résultats sur les cohortes, nous n'aurons pas de chiffres. Nous continuerons donc à vous demander ces chiffres jusqu'à ce que vous en disposiez pour pouvoir en disposer également et enfin évaluer ce qui s'est réellement passé avec la réforme du décret «Paysage».

2.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Étudiants en médecine sans salaire depuis des mois»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Depuis plusieurs mois, des dizaines d'étudiants en médecine de l'Université libre de Bruxelles (ULB) dénoncent une situation inacceptable: leurs gardes effectuées dans des hôpitaux bruxellois ne sont toujours pas rémunérées, parfois depuis plus de six mois. Ces étudiants, déjà soumis à une charge de travail intense et à une pression constante, se retrouvent dans une précarité financière grandissante. Ils participent activement au fonctionnement des services hospitaliers, des urgences, des blocs opératoires, des maternités, et garantissent, souvent dans des conditions éprouvantes, la continuité des soins dans un système hospitalier en tension.

Il est profondément injuste que ces futurs médecins, indispensables au bon fonctionnement de nos hôpitaux, soient contraints de «tenir bon» sans rémunération pour un travail essentiel. Cette situation soulève des questions fondamentales: comment garantir que les étudiants issus de milieux moins favorisés puissent poursuivre leur formation dans ces conditions? Dans une société où les études de médecine sont déjà longues, coûteuses et exigeantes, cette précarisation fragilise la diversité sociale au sein du corps médical et accentue les inégalités d'accès à la profession.

Sur le plan institutionnel, ces retards sont présentés comme de simples problèmes administratifs ou changements de logiciel. Or, la Faculté de médecine de l'ULB signale que le problème de paiement se répète d'année en année. Cela met en lumière un dysfonctionnement structurel plus profond: l'absence de cadre clair et contraignant pour la rémunération des gardes étudiantes.

Il est urgent que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne ses responsabilités pour défendre une vision plus durable et humaine de la formation médicale. En effet, la santé publique, tout comme l'enseignement supérieur, ne peut reposer sur l'épuisement et la précarité étudiante.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, quelles actions envisagez-vous pour garantir un paiement régulier et équitable des gardes étudiantes en médecine dans tous les hôpitaux universitaires de la Fédération? Envisagez-vous d'instaurer un cadre légal clair rendant obligatoire la rémunération de ces prestations, au-delà du simple engagement moral des institutions hospitalières? Par ailleurs, quelles actions sont-elles mises en œuvre pour aider les étudiants lors de ces longues périodes de retards de paiement? Enfin, de quelle manière comptez-vous agir pour

éviter que ces retards accentuent les inégalités parmi les étudiantes et étudiants en médecine?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, il semble qu'une confusion demeure entre le statut des étudiants en médecine en stage et celui des médecins assistants candidats spécialistes. Je précise que ces deux catégories relèvent de logiques complètement différentes. Les premiers sont en formation universitaire et les seconds exercent une activité professionnelle rémunérée dans le cadre de leur spécialisation.

Contrairement à ce qui est parfois avancé, les premiers n'assurent pas la continuité des soins. Ils ne peuvent effectuer aucune prestation autonome et, en aucun cas, ils ne sont en mesure de compenser une pénurie de personnel infirmier. Leurs gardes poursuivent un objectif strictement formatif. Il n'y a donc pas de base légale à une rémunération, ni dans les conventions-cadres entre hôpitaux et universités ni dans la réglementation de notre Fédération.

Dans le cas évoqué, les conventions de stage que l'ULB signe avec les hôpitaux de son réseau n'imposent aucune rémunération. Un éventuel dédommagement symbolique peut être octroyé aux étudiants, à la discrétion des établissements hospitaliers. Ce montant vise à compenser certains frais – déplacements, repas, etc. – et n'intervient en rien dans l'ouverture ou l'attribution de places de stage.

En effet, le paiement des gardes, quoique non imposé par les conventions-cadres, est une pratique historique dans les hôpitaux du réseau de l'ULB, contrairement à ce qui se pratique, à ma connaissance, dans les autres universités francophones. À titre d'exemple, à l'Hôpital universitaire de Bruxelles (HUB), la garde de week-end est dédommée à concurrence de 55 euros et celle en semaine de 35 euros. À l'Hôpital Érasme, le montant est d'environ 35 euros.

Je souligne que cette situation ne concerne qu'un hôpital du réseau de l'ULB et aucune autre université de notre Fédération. Les retards de paiement qui ont été observés par le passé à l'Hôpital Érasme étaient ponctuels et sont aujourd'hui résorbés ou en voie de l'être.

Les étudiants doivent effectuer 30 gardes durant leur formation clinique, réparties sur environ 25 points de stage. En pratique, ils en réalisent en moyenne 32. Ce qui représente un peu plus d'une garde par mois. Il n'existe donc pas d'effet de déséquilibre ou de pression excessive. Par ailleurs, les conventions-cadres types signées entre l'ULB et les hôpitaux du réseau apportent plusieurs garanties importantes aux étudiants: respect des limitations du temps de travail; dispenses de stage et pas seulement de gardes à l'approche des examens; assurances en matière de responsabilité civile et de bien-être au travail; mécanisme de surveillance de la santé et du bien-être au travail. Il existe un règlement des stages fixant le cadre général de leur déroulement. C'est le cas de toutes nos formations. Dès lors, le

risque de discrimination sociale évoqué en cas de non-paiement ne se vérifie pas dans les faits. Les montants contrôlés sont modestes et le caractère formateur, encadré et limité des gardes garantit l'équité entre étudiants.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Je vous remercie pour ces nécessaires éclaircissements, Madame la Ministre-Présidente. Il n'empêche que l'article auquel je fais référence laisse clairement entendre que les hôpitaux tournent grâce aux étudiants, parmi lesquels certains ne sont plus payés pour leurs services de garde depuis le mois de février dernier. À mon avis, il s'agit sans doute du fameux dédommagement forfaitaire dont vous avez parlé. Toutefois, le problème reste entier. Même s'il s'agit de montants que vous jugez modestes, ils ne le sont pas pour les étudiants.

Personnellement, je ne comprends pas que les universités ou les milieux hospitaliers ne soient pas en mesure de résoudre les problèmes de ce genre. S'il s'agit d'un problème de logiciel, il doit être possible de faire des dérogations. Étant le phénomène de précarité étudiante, il est vraiment problématique que les étudiants ne perçoivent pas ces dédommagements, fussent-ils modestes ou forfaitaires, au bout de six mois. Votre gouvernement appelle souvent à la responsabilisation. La création d'un cadre clair, éventuellement fixé par décret, apporterait une solution. Je souhaite que les établissements s'acquittent de leurs obligations et ne fassent pas peser les retards sur les étudiants.

2.6 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Intégration des concepts liés à l'inclusion dans les cursus académiques»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – L'enseignement inclusif est un enjeu que Les Engagés portent depuis longtemps. Dernièrement, notre commission a tenu des auditions à ce sujet.

Nous cherchons à rendre notre enseignement supérieur plus inclusif et un travail remarquable est réalisé par bon nombre d'acteurs associatifs, institutionnels et, évidemment, par les établissements eux-mêmes. Cependant, nous omettons souvent un autre pan tout aussi crucial de l'inclusion. Qu'en est-il de la réflexion sur les enjeux concrets de l'inclusion au sein même de nos cursus académiques? C'est la question que je vous adresse plus particulièrement, Madame la Ministre-Présidente.

Pour offrir une société plus inclusive, les futurs diplômés doivent en comprendre les enjeux. Que mettent en place les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA) pour intégrer les enjeux liés à l'inclusion dans leurs enseignements? Je prends un exemple: un étudiant en architecture gagnerait à suivre un cours sur la conception des aménagements prévus pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les personnes malvoyantes ou les personnes malentendantes. Comment leur formation peut-elle leur fournir les outils nécessaires? Quelles

réflexions sont en cours à ce sujet au sein des services du gouvernement, en concertation avec les établissements?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, cette question met en lumière une problématique fondamentale, à savoir l'inclusion dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un sujet qu'il faut non seulement aborder sous l'angle de l'accès aux études, mais aussi sous celui du contenu même des formations.

Aujourd'hui, les établissements d'enseignement supérieur – universités, hautes écoles, ESA – sont de plus en plus nombreux à intégrer les enjeux liés à l'inclusion dans leur cursus. Cela se traduit par des modules spécifiques, des approches pédagogiques inclusives et une sensibilisation accrue aux réalités des publics à besoins spécifiques.

Le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif impose aux établissements de mettre en œuvre des plans d'accompagnement individualisés (PAI) et des aménagements raisonnables pour les étudiants en situation de handicap. Ces dispositifs permettent à chaque étudiant de suivre son parcours dans des conditions équitables, en tenant compte de ses besoins – vous en avez d'ailleurs été informée très précisément lors des auditions.

Au-delà de cette obligation, les établissements marquent leur volonté d'aller plus loin: ils souhaitent former tous les étudiants à comprendre les enjeux de l'inclusion, quelles que soient leurs filières. De plus en plus de cursus intègrent ainsi des modules sur les droits fondamentaux, la lutte contre les discriminations ou encore l'accessibilité pédagogique.

On voit émerger des approches comme la conception universelle des apprentissages, qui permet d'adapter les méthodes d'enseignement aux besoins variés du public étudiant, qu'il soit en situation de handicap ou issu de milieux défavorisés. Les enseignants sont encouragés à diversifier leurs outils pédagogiques, à proposer des évaluations alternatives et à créer des environnements d'apprentissage plus souples, tant physiques que numériques.

Dans le domaine de la santé, plusieurs établissements d'enseignement supérieur ont intégré des contenus spécifiques pour renforcer l'inclusion et prendre en compte de la diversité dans les soins. Parmi ces contenus figurent des modules sur les déterminants sociaux de la santé, qui permettent aux futurs professionnels de comprendre comment les inégalités socio-économiques, culturelles ou environnementales influencent l'accès aux soins et les parcours de santé.

Les établissements proposent également des cours sur la communication interculturelle afin de mieux préparer les étudiants à interagir avec des patients issus de milieux variés, en tenant compte des barrières linguistiques, des croyances et des pratiques culturelles. Certains cursus incluent même des formations sur les

discriminations systémiques dans le domaine de la santé, notamment liées au genre, à l'orientation sexuelle ou au handicap, avec des études de cas et des mises en situation.

Enfin, les ateliers de simulation clinique inclusifs permettent aux étudiants de s'exercer à des situations complexes – l'accueil de personnes migrantes, de patients LGBTQIA+ ou de personnes en situation de précarité –, le tout dans une approche éthique et respectueuse.

Vous avez aussi évoqué l'exemple très parlant des études en architecture. C'est en effet un domaine où l'inclusion doit être pensée dès la formation. Plusieurs initiatives existent: le Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB) collabore avec les hautes écoles et les universités pour intégrer les notions d'accessibilité dans les cursus des futurs architectes, designers et ingénieurs, mais aussi dans les formations en tourisme, en construction, en communication ou en aménagement du territoire. Ces formations abordent concrètement les besoins des personnes à mobilité réduite, des personnes malvoyantes, des personnes malentendantes ou des personnes vivant avec un handicap invisible. Elles combinent théorie, mise en situation et retour d'expérience, afin que les futurs diplômés soient outillés, sensibilisés et capables de concevoir des environnements véritablement inclusifs.

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) joue un rôle essentiel dans cette dynamique. Elle accompagne les établissements dans l'analyse des habilitations, en veillant à ce que les cursus soient en phase avec les enjeux sociétaux, dont l'inclusion fait pleinement partie.

L'inclusion ne peut être un simple mot dans nos décrets, mais elle doit être une réalité vécue par les étudiants, enseignée dans les cursus et portée par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. C'est ainsi que nous construirons une société plus juste, plus équitable et plus humaine.

Je vous remercie pour votre question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse très complète. Vous avez cité plusieurs exemples. Ma collègue Stéphanie Lange a notamment attiré mon attention sur cette question en lien avec le domaine médical. En effet, les infirmières et les médecins ne savent pas toujours comment prendre en charge les personnes en situation de handicap.

Je salue le fait que l'accent soit mis sur cela dans les études dans le domaine de la santé. D'autres initiatives existent, notamment grâce au CAWaB. Certaines formations sont proposées et il convient d'encourager ce type d'initiative. Vous l'avez dit: l'ARES y veille et nous devons continuer à aller dans ce sens.

2.7 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État d'avancement de la plateforme e-paysage, harmonisation des

dispositifs de récolte des données et chantier de l'Observatoire de la vie étudiante»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, en ce début d'année, je souhaiterais vous interroger sur l'état d'avancement de la plateforme e-paysage, l'harmonisation des dispositifs de récolte des données et le chantier de l'Observatoire de la vie étudiante.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée dans un vaste chantier de modernisation et de rationalisation de la gestion de ses données relatives à l'enseignement supérieur, notamment à travers la plateforme e-paysage. Cette plateforme doit améliorer la transparence, la cohérence et la fiabilité des données, tant pour le pilotage public que pour les établissements. Or, beaucoup d'acteurs – universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts (ESA) et établissements de l'enseignement pour adultes – s'interrogent sur la mise en œuvre du dispositif. Pour rappel, la charge administrative est importante et même incohérente pour les établissements et pour l'administration elle-même.

En parallèle, le chantier de l'Observatoire de la vie étudiante, prévu pour doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un outil d'analyse et de suivi des réalités sociales, économiques et psychologiques vécues par les étudiants, semble toujours en phase préparatoire, sans calendrier clairement communiqué.

Quel est l'état d'avancement concret de la plateforme e-paysage? Quels modules sont pleinement opérationnels? Quels modules restent en développement ou en test? Quand sera finalisé ce projet? Quelles mesures prévoyez-vous pour harmoniser et simplifier les dispositifs de récolte des données au sein de l'enseignement supérieur afin d'éviter les doublons et d'alléger la charge administrative des établissements?

Enfin, où en est le chantier de l'Observatoire de la vie étudiante? Quelles étapes ont-elles déjà été franchies à ce jour? Quel est le calendrier des travaux? Quels sont les moyens humains et financiers mobilisés, ainsi que les collaborations envisagées avec les établissements et les organisations étudiantes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Monsieur le Député, permettez-moi d'abord de clarifier les finalités poursuivies par le développement de la plateforme e-paysage, car elles dépassent la volonté d'améliorer la transparence, la cohérence et la fiabilité des données. Il s'agit d'abord et avant tout de soutenir et de simplifier les processus d'inscription et d'admission au parcours des étudiants dans l'enseignement supérieur en Communauté française.

La plateforme e-paysage doit également permettre de simplifier l'authentification des titres délivrés en Communauté française dans le cadre de la vérification des titres d'accès à l'enseignement supérieur et de la lutte contre les faux

diplômes. En outre, pour éviter de soumettre les établissements à de multiples collectes de données, la législation prévoit que les différentes bases de données rassemblées par la plateforme e-paysage permettent, après anonymisation ou pseudonymisation des données, de réaliser des études scientifiques ou statistiques et de renforcer le pilotage de l'enseignement supérieur.

Concernant l'état d'avancement de la plateforme e-paysage, je souhaite vous répondre de manière exhaustive. Le service OPS, soit la base de données des habilitations, est en production, étant opérationnel depuis 2017. Le service SIEL-SUP (Signalétique ELèves - enseignement supérieur) de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE), qui permet aux établissements d'interroger le statut de boursier des étudiants, est en production depuis 2019. Le service SIEL-SUP «Fraudeurs», qui permet aux établissements de disposer des informations relatives aux fraudes aux inscriptions notamment, est en production depuis 2019 également. Le service SIEL-SUP «Inscriptions», qui permet d'interroger toutes les données d'inscription, est en pré-production depuis 2023; je précise que la base de données est fonctionnelle depuis 2023. Son exploitation est dépendante de l'envoi des données d'inscription par les établissements d'enseignement supérieur. L'historique des signalétiques est en production depuis 2025. Le développement du module de contrôle des commissaires et délégués, qui permet le contrôle de la population étudiante en vue du financement des établissements, est terminés et les tests ont démarré; ce module doit être pleinement opérationnel pour la prochaine rentrée académique. Le contrôle effectué par les commissaires et délégués grâce à SIEL-SUP permettra d'accélérer les procédures et d'informer plus rapidement les établissements sur le montant de leur allocation de fonctionnement. C'est une avancée importante en matière de gestion.

Enfin, des tests seront lancés cette année pour la base de données des diplômes et les analyses ont débuté sur la mise à disposition des titres d'accès à l'enseignement supérieur. Ce dernier élément est sans doute le plus important en ce qui concerne la simplification administrative pour les établissements. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il soit opérationnel le plus rapidement possible. Plusieurs analyses seront réalisées en 2025 ou en 2026 sur les derniers services à développer. Ceux-ci concernent les équivalences de l'enseignement secondaire, la mobilité étudiante, les données de l'enseignement pour adultes et le cadastre des allocations familiales.

Concernant les mesures prévues pour simplifier la collecte des données auprès des établissements, je vous ai déjà répondu, s'agissant des données à finalité statistique qui sont récoltées dans le cadre de l'alimentation de SIEL-SUP «Inscriptions». Il n'y a d'ailleurs plus de collectes pour alimenter la base de données à finalité statistique SATURN.

Dès que le module de contrôle destiné aux commissaires et délégués sera pleinement opérationnel, il sera mis fin à la collecte des données dites «106», soit les

données permettant le contrôle de la population étudiante. Ceci suppose que les établissements envoient toutes les données d'inscriptions pour alimenter SIEL-SUP «Inscriptions». Un groupe technique, composé des commissaires et délégués et du personnel de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), travaille sur des solutions pour alimenter SIEL-SUP à partir de la collecte des données 106, afin de soulager les établissements qui peinent à respecter les délais d'alimentation.

Enfin, nous travaillons au renforcement de ce que vous appelez l'Observatoire de la vie étudiante, c'est-à-dire la mission de statistique et de pilotage, en transférant cette mission à l'administration et en dotant celle-ci de personnel supplémentaire.

Permettez-moi de résumer les choses ainsi: tout est mis en œuvre pour que cela fonctionne et que tous les acteurs de l'enseignement supérieur ressentent rapidement les effets positifs, au quotidien, de l'entreprise de centralisation des données.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, un point m'interpelle: je pense que c'était SIEL-SUP «Inscriptions» qui était opérationnel depuis 2023 et pour lequel vous signaliez que la base de données doit être complétée par les établissements. Il y a donc là une action à mener pour que les établissements puissent véritablement alimenter cette base de données.

Pour le reste, je ne manquerai pas de revenir vers vous en ce qui concerne le calendrier et les moyens prévus pour l'Observatoire de la vie étudiante.

Je suis heureux d'entendre, vu l'année entamée, que si un nouveau module devait être mis en place, ce serait pour l'année prochaine. Rendez-vous est donc pris!

2.8 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Davantage de place au management sportif dans les cursus de l'enseignement supérieur»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez certainement entendu parler de l'affaire qui a secoué l'athlétisme belge et dont ne referai pas l'historique. Ce que j'aimerais pointer ici, c'est l'opportunité dans les difficultés rencontrées.

Le monde du sport est un espace économique prépondérant dans le paysage belge. C'est même un secteur à part entière, vu les champions que la Belgique a la chance de compter parmi ses athlètes.

Un article de «L'Écho» cite Catherine Van de Wouwer, professeure responsable du programme en marketing sportif à l'École pratique des hautes études commerciales (EPHEC): «Que ce soit auprès des clubs, des fédérations ou des agences spécialisées, nous avons constaté un manque d'experts en marketing sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles.» Difficile alors d'être compétitif...

L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a renforcé ses formations: une formation continue dispensée avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB), un module de master en management et marketing sportif ainsi qu'un module dans le nouveau master en éducation physique.

Le sport est un secteur attirant et dynamique. Quel est le succès des formations en management et marketing sportifs? Quels sont les freins au développement de ces formations? Dans quelle mesure l'ADEPS pourrait-elle intervenir pour fournir des clés de compréhension des enjeux au sein de l'enseignement supérieur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question met en lumière un secteur en pleine évolution. C'est le secteur du sport en tant que pratique, mais également en tant que levier économique, social et éducatif.

Oui, les formations en management et marketing sportif rencontrent un réel engouement. L'UCLouvain, par exemple, propose un master à finalité en management du sport, qui attire chaque année de nombreux étudiants. Ce programme, en partenariat avec le COIB, offre une immersion dans les réalités du terrain, avec des stages, des modules pratiques et des interventions de professionnels du secteur. L'EPHEC, pour sa part, innove en lançant dès cette année une spécialisation en sport-marketing dans son bachelier en marketing. Cette formation aborde des thématiques modernes comme le parrainage, la *fan experience* ou encore la stratégie de marque. Elle répond à une demande croissante des clubs et des fédérations en quête de profils capables de conjuguer expertise marketing et connaissance du monde sportif.

Malgré ce dynamisme, plusieurs freins subsistent. D'abord, le manque de reconnaissance institutionnelle du sport comme secteur économique à part entière peut ralentir l'investissement dans des cursus spécialisés. Ensuite, il y a un déficit d'expertise pour encadrer ces formations. Enfin, les ressources financières et la visibilité de ces parcours restent limitées, ce qui peut freiner leur attractivité auprès du public étudiant et des employeurs.

L'ADEPS joue un rôle essentiel dans le lien entre sport et enseignement supérieur. À travers le programme de son service «Projet de vie», elle accompagne les sportifs de haut niveau dans leur double parcours académique et sportif en facilitant les aménagements d'études et en soutenant leur insertion professionnelle. Elle est également partenaire de formations comme la «*Belgian Olympic Academy*», qui se déroule dans ses centres, et vise à professionnaliser le management sportif et à contribuer à la formation de futurs cadres du sport en lien avec les universités et les fédérations.

Récemment, l'ADEPS a instauré le prix du mémoire ou du travail de fin d'études (TFE) pour les étudiants inscrits régulièrement dans une université ou dans une

haute école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix vise à récompenser un mémoire ou un TFE qui apporte une contribution originale à la réflexion et à la compréhension sur les défis sociétaux du secteur du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, en veillant à s'ouvrir à d'autres aspects que la pratique du sport *stricto sensu*.

Si, effectivement, l'évaluation régulière de la condition physique à travers les bilans médicaux, les tests d'effort ou encore le suivi des blessures s'avère un incontournable, l'accompagnement psychologique, qu'il s'agisse de la gestion du stress, de la préparation mentale ou du soutien en cas de baisse de motivation ou de pression médiatique, l'est tout autant. Je cite aussi la planification individualisée des entraînements, le suivi nutritionnel, l'accès à des infrastructures de qualité, ou encore l'utilisation d'outils numériques. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a contribué à faire le lien avec les départements des établissements d'enseignement supérieur potentiellement concernés par toutes ces thématiques afin d'encourager des travaux de recherche pluridisciplinaire. Ces travaux alimenteront la réflexion de l'Administration générale des sports (AGS) pour l'élaboration de sa politique sportive.

En conclusion, le sport est bien plus qu'un terrain de jeu. C'est un secteur stratégique, porteur d'innovations et de valeurs. Il est de notre responsabilité de soutenir les formations qui permettent à nos jeunes de s'y engager pleinement, avec les compétences et outils nécessaires.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Souvent, les gros enjeux financiers pour nos athlètes sont en effet liés aux contrats publicitaires ou aux conventions avec les clubs. Pour les athlètes, il est important d'être bien entourés. Ils ont besoin de stabilité pour se concentrer à fond sur leurs exploits sportifs ou sur leurs entraînements. À cet égard, le travail sur la santé mentale est fondamental.

Comme vous l'avez rappelé, Madame la Ministre-Présidente, l'ADEPS joue un rôle important dans les diverses formations qu'elle dispense et dans les initiatives qu'elle prend. Il y aura sans doute beaucoup d'élèves qui pourraient être intéressés de suivre ces formations et ces parcours. Il serait utile de mettre cet éventail de formations en avant. À l'instar des autres disciplines, le *coach* mental ou nutritionnel est important dans l'équipe du sportif. C'est tout aussi important pour l'athlète d'être bien suivi et accompagné pour les volets financiers.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Veronica Cremasco, intitulées «Pérennité des moyens destinés à la rénovation des bâtiments scolaires» et «Rénovation modulaire», de M. Vincent Crampont, intitulée «Conclave

budgétaire 2026 – quelles économies?», de M. Octave Daube, intitulées «Premiers résultats du conclave budgétaire dans l’enseignement supérieur» et «Risque d’indexation ou d’augmentation du minerval», de Mme Amandine Pavet, intitulées «Conclusions du conclave budgétaire» et «Rapport du comité d’experts», de Mme Valérie Dejardin, intitulées «Futur stage de longue durée pour les futurs enseignants: les acteurs demandent au gouvernement de revoir sa copie», «Suppression du brevet d’infirmiers, risque d’une augmentation d’infirmier/infirmière responsable de soins généraux (IRSG)», «État des lieux du nombre d’étudiants non finançables», «Chercheurs, universités et Fonds de la recherche scientifique (FNRS), victimes de la réforme du précompte», «Retard de paiement des frais de garde pour les internes», «Enseignement supérieur face au mal-être des étudiants», «Lutte contre la pénurie de vétérinaires», «Sensibiliser les futurs médecins à l’influence des firmes pharmaceutiques en matière de santé» et «Illégalité des seuils de réussite au-delà de dix sur vingt», de Mme Fadila Laanan, intitulée «Déconnexion croissante entre études supérieures et emploi», et de Mme Diana Nikolic, intitulée «Situation des chefs de service au CHU de Liège», sont retirées.

La question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pension des directions des écoles supérieures des arts (ESA)», est reportée.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 19h05.*